

Les informations sur la réglementation d'urbanisme présentées sur ce site Internet sont fournies à titre informatif seulement et n'ont aucune valeur juridique. Avant d'entreprendre des travaux ou pour toute interprétation de la réglementation, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme. Seuls les règlements officiels conservés à la Municipalité ont force de loi.

# PLAN D'URBANISME RÉVISÉ

EN VIGUEUR LE: \_\_\_\_\_.

.....

## Document préliminaire

**Juillet 2005**

## **AVANT- PROPOS**

La préparation ou la révision d'un plan d'urbanisme implique la participation de plusieurs intervenants. Ceux-ci peuvent être regroupés en quatre catégories, soit: le conseil municipal qui a un pouvoir de décision politique, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) formé de représentants du Conseil et des citoyens qui a un pouvoir de recommandation, l'équipe technique composée de spécialistes en urbanisme et en aménagement qui agit à titre de conseillère et enfin la population qui a le pouvoir d'approuver ou de désapprouver plusieurs dispositions des règlements de zonage et de lotissement.

À ces personnes s'ajoutent le conseil des maires et les personnes-ressources de la MRC de Maskinongé en aménagement du territoire qui interviennent au niveau de la conformité entre le schéma d'aménagement et le plan et les règlements d'urbanisme de la municipalité.

Les personnes suivantes ont donc participé aux travaux entourant la révision du plan et des règlements d'urbanisme.

### **Conseil municipal**

M. Michel Isabelle, maire  
M. Réal Girardin, siège # 1  
M. Antonio Desaulniers, siège # 2  
M. André Desaulniers, siège # 3  
M. Pierre Bourassa, siège # 4  
M. Gaétan Beauclair, siège # 5  
M. Jean-Marie Lamy, siège # 6

M. Paul Desaulniers, secrétaire-trésorier

### **Comité consultatif d'urbanisme**

M. Antonio Desaulniers, représentant du Conseil municipal  
M. Firmin Fréchette  
M. Daniel Lamy  
M. Eugène Pellerin

M. Bernard Rousseau, coordonnateur des travaux extérieurs

### **Équipe technique**

M. Denis Houle, MATDR  
M. Gilles Héroux, cartographe

# TABLE DES MATIÈRES

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| AVANT-PROPOS .....                    | 3  |
| TABLE DES MATIÈRES .....              | 4  |
| 1.0 INTRODUCTION .....                | 7  |
| 1.1 Le contexte .....                 | 7  |
| 1.2 Les buts et les objectifs .....   | 8  |
| 1.3 Le mandat .....                   | 8  |
| 1.4 Les principaux intervenants ..... | 9  |
| 1.5 Le programme de travail .....     | 10 |
| 1.6 Le contenu du document .....      | 11 |

## PARTIE I - CONTEXTE LÉGAL

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| 2.0 LOIS ET RÈGLEMENTS .....                                 | 15 |
| 2.1 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme .....               | 15 |
| 2.2 Autres lois et règlements .....                          | 19 |
| 3.0 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC .....                     | 21 |
| 3.1 Grandes orientations et affectations du territoire ..... | 21 |
| 3.2 Les territoires d'intérêt .....                          | 24 |
| 3.3 L'environnement .....                                    | 25 |
| 3.4 L'organisation du transport .....                        | 26 |
| 3.5 Les équipements et infrastructures .....                 | 27 |
| 3.6 Les zones de contraintes .....                           | 28 |
| 3.7 Concept d'organisation spatial .....                     | 28 |
| 3.8 Le document complémentaire .....                         | 29 |
| 3.9 Le plan d'action .....                                   | 31 |

## PARTIE II - PROBLÉMATIQUE D'AMÉNAGEMENT

|      |                                                                   |     |
|------|-------------------------------------------------------------------|-----|
| 4.0  | CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....                      | 35  |
| 4.1  | Portrait général .....                                            | 35  |
| 4.2  | Hydrographie .....                                                | 36  |
| 4.3  | Géomorphologie, géologie et pédologie .....                       | 37  |
| 4.4  | Zones de contraintes naturelles .....                             | 38  |
| 4.5  | Climat et vents dominants .....                                   | 40  |
| 4.6  | Forêt, faune et flore .....                                       | 40  |
| 5.0  | CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION .....                           | 41  |
| 5.1  | Aspects historiques .....                                         | 41  |
| 5.2  | Profil démographique .....                                        | 48  |
| 5.3  | Caractéristiques socio-économiques .....                          | 51  |
| 5.4  | Perspectives de croissance .....                                  | 53  |
| 6.0  | UTILISATION DU SOL .....                                          | 54  |
| 6.1  | Agriculture et foresterie .....                                   | 54  |
| 6.2  | Secteur résidentiel .....                                         | 62  |
| 6.3  | Secteur institutionnel .....                                      | 65  |
| 6.4  | Industrie .....                                                   | 69  |
| 6.5  | Commerce et services .....                                        | 70  |
| 6.6  | Tourisme et récréation .....                                      | 73  |
| 6.7  | Extraction et enfouissement .....                                 | 74  |
| 6.8  | Terrains vacants .....                                            | 74  |
| 6.9  | Services, équipements et infrastructures .....                    | 76  |
| 6.10 | Patrimoine architectural .....                                    | 93  |
| 6.11 | Contraintes et nuisances .....                                    | 96  |
| 6.12 | Synthèse des potentiels et contraintes .....                      | 96  |
|      | CARTOGRAPHIE : Potentiels et contraintes (PC-1-2005 et PC-2-2005) |     |
| 7.0  | ASPECTS FINANCIERS .....                                          | 103 |
| 7.1  | Évaluation foncière .....                                         | 103 |
| 7.2  | Recettes et dépenses .....                                        | 105 |
| 7.3  | Indices financiers .....                                          | 106 |
| 8.0  | ENJEUX D'AMÉNAGEMENT .....                                        | 108 |

## PARTIE III - POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT

|      |                                                                               |     |
|------|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 9.0  | CONCEPT D'AMÉNAGEMENT .....                                                   | 111 |
| 10.0 | GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .....                        | 113 |
| 10.1 | Le territoire agricole .....                                                  | 113 |
| 10.2 | Le développement urbain .....                                                 | 115 |
| 10.3 | L'environnement .....                                                         | 118 |
| 10.4 | Le développement récréotouristique et le patrimoine .....                     | 120 |
| 10.5 | Les services, équipements et infrastructures .....                            | 122 |
| 11.0 | GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET DENSITÉS D'OCCUPATION .....                    | 126 |
| 11.1 | Milieu rural .....                                                            | 128 |
| 11.2 | Milieu urbain .....                                                           | 129 |
| 11.3 | Milieu récréatif .....                                                        | 130 |
| 11.4 | Tableau synthèse des usages par grande affectation .....                      | 130 |
| 11.5 | Notes sur les restrictions .....                                              | 134 |
| 12.0 | ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES .....                                          | 137 |
| 12.1 | Voies de circulation (réseau routier) .....                                   | 137 |
| 12.2 | Réseau d'aqueduc et d'égout .....                                             | 139 |
| 12.3 | Bâtiments institutionnels .....                                               | 139 |
| 12.4 | Tourisme, loisir et récréation .....                                          | 140 |
| 12.5 | Infrastructures industrielles .....                                           | 140 |
| 12.6 | Ententes intermunicipales .....                                               | 140 |
| 12.7 | Réseaux, d'électricité, gaz, télécommunication et câblodistribution .....     | 141 |
| 12.8 | Autres équipements et infrastructures .....                                   | 142 |
| 13.0 | ZONES PARTICULIÈRES .....                                                     | 143 |
| 13.1 | Zones à restaurer et à protéger .....                                         | 143 |
| 13.2 | Zones de contraintes naturelles et humaines.....                              | 145 |
| 13.3 | Aires et usages de plans d'implantation et d'intégration architecturale ..... | 147 |
| 13.4 | Aire de plan d'aménagement d'ensemble .....                                   | 147 |
| 14.0 | CARTOGRAPHIE : Affectations du sol (PAS-1-2005 ET PAS-2-2005)                 |     |

## 1.0 INTRODUCTION

### 1.1 Le contexte

Le premier schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 1988. Dès lors, les municipalités locales ont eu deux ans pour s'y conformer. Le schéma d'aménagement révisé, pour sa part, est en vigueur depuis le 20 décembre 2002 et a été modifié à quatre reprises depuis. La municipalité d'Yamachiche doit encore rendre conformes son plan et ses règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC.

D'autre part, l'historique du plan et des règlements d'urbanisme d'Yamachiche depuis l'entrée en vigueur du premier schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé se présente ainsi :

#### Modifications au plan et aux règlements d'urbanisme d'Yamachiche

| No. règlement | Document visé                | Date                      | Objet                              |
|---------------|------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| 068           | Plan d'urbanisme             | 19 nov. 1990              | Nouveau                            |
| 087           | Règlement de zonage          | 10 oct. 1991              | Nouveau                            |
| 088           | Règlement de lotissement     | 10 oct. 1991              | Nouveau                            |
| 089           | Règlement de construction    | 10 oct. 1991              | Nouveau                            |
| 090           | Règlement administratif      | 10 oct. 1991              | Nouveau                            |
| 091           | Règlement dérogations min.   | 10 oct. 1991              | Nouveau                            |
| 097           | Règlement de zonage          | 20 janv. 1992             | Us. publics et station d'épuration |
| 098           | Règlement de lotissement     | 20 janv. 1992             | Us. publics et station d'épuration |
| 106           | Règlements zonage et lotiss. | 3 août 1992               | Abrogation des 2 précédents        |
| 107           | Règlement de zonage          | 3 août 1992               | Station d'épuration                |
| 108           | Règlement de lotissement     | 3 août 1992               | Station d'épuration                |
| 138           | Règlement de zonage          | 1 <sup>er</sup> août 1994 | Refonte du règlement 087           |
| 139           | Règlement de lotissement     | 1 <sup>er</sup> août 1994 | Refonte du règlement 088           |
| 140           | Règlement de construction    | 1 <sup>er</sup> août 1994 | Refonte du règlement 089           |
| 141           | Règlement administratif      | 1 <sup>er</sup> août 1994 | Refonte du règlement 090           |
| 142           | Règlement dérogations min.   | 1 <sup>er</sup> août 1994 | Refonte du règlement 091           |
| 173           | Plan d'urbanisme             | 12 août 1996              | Zone inondable                     |
| 174           | Règlement de zonage          | 12 août 1996              | Zone inondable                     |
| 199           | Règlement de construction    | 19 nov. 1997              | Blindage des bâtiments             |
| 200           | Règlement de zonage          | 15 déc. 1997              | Modifications multiples            |
| 215           | Règlement de lotissement     | 5 oct. 1998               | Dimension des lots                 |
| 216           | Règlement de zonage          | 5 oct. 1998               | Modifications multiples            |
| 224           | Règlement de zonage          | 18 janv. 1999             | Modif. du précédent (multiples)    |
| 228           | Plan d'urbanisme             | 4 oct. 1999               | Zone inondable                     |
| 229           | Règlement de zonage          | 4 oct. 1999               | Modifications multiples            |
| 230           | Règlement de zonage          | 4 oct. 1999               | Zone inondable                     |
| 235           | Plan d'urbanisme             | 17 août 2000              | Dépôt neiges usées                 |
| 236           | Règlement de zonage          | 5 sept. 2000              | Dépôt neiges usées                 |
| 274           | Plan d'urbanisme             | 7 juillet 2003            | Caisse populaire                   |
| 275           | Règlement de zonage          | 7 juillet 2003            | Caisse populaire                   |
| 279           | Règlement de zonage          | 15 sept. 2003             | Zone 304, rivière du Loup          |
| 280           | Règlement de zonage          | 29 sept. 2003             | Roulottes et bateaux               |

Dans l'application de ses règlements au cours des ans, la municipalité a noté plusieurs lacunes, tant sur la forme que sur le contenu. Les modifications de 1997, 1998 et 1999 en témoignent alors qu'il s'agissait de projets d'amendements contenant un nombre important de dispositions et non pas un ou des projets ponctuels imprévisibles pour lesquels des modifications seront toujours nécessaires. De plus, le plan d'urbanisme ne correspond plus aux axes de développement actuels et encore moins futurs d'Yamachiche. C'est pourquoi la municipalité d'Yamachiche s'est vue contrainte d'entreprendre une révision en profondeur de ses instruments d'urbanisme.

## **1.2 But et objectifs**

Le but principal de la municipalité d'Yamachiche dans la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme est d'harmoniser l'aménagement et le développement de son territoire afin d'en faire un milieu de vie de qualité à long terme pour ses citoyens.

Le Conseil municipal poursuit également quelques objectifs secondaires dans cette démarche, à savoir:

- promouvoir le développement de la municipalité;
- aménager le territoire en fonction de la situation actuelle, des contraintes existantes et des potentiels de développement;
- améliorer et rentabiliser les services municipaux;
- corriger les lacunes à la réglementation d'urbanisme précédente afin d'en faciliter l'accès et l'application et d'en éliminer les imprécisions;
- mettre à jour son contenu en fonction de l'expérience et des nouvelles connaissances acquises ainsi que des nouvelles demandes et besoins du milieu;
- acheminer à la MRC ses priorités et ses besoins afin que le schéma d'aménagement puisse en tenir compte avant son entrée en vigueur;
- rendre le plan et les règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Maskinongé et aux différentes lois auxquelles ils sont assujettis.

En bref, la municipalité d'Yamachiche veut faire de son plan et de ses règlements d'urbanisme des outils de gestion et de planification du territoire municipal efficaces à long terme.

## **1.3 Le mandat**

*Plan d'urbanisme:*

- Réviser le plan d'urbanisme (problématique et politique d'aménagement) en privilégiant l'aménagement rationnel et le développement de la municipalité;
- Établir la politique de développement de la municipalité en priorisant l'agriculture, le développement résidentiel, commercial et industriel (par le soutien des entreprises déjà en place), la délimitation des périmètres d'urbanisation et les institutions publiques dans un contexte local (municipalité d'Yamachiche) et régional (MRC de Maskinongé) ;

- Définir la politique d'aménagement en ce qui concerne les usages non agricoles en zone verte, la plaine inondable, les bâtiments et ensembles patrimoniaux, les équipements et services municipaux et autres ;
- Positionner la municipalité d'Yamachiche sur le plan régional en intervenant auprès de la MRC;
- Mettre à jour son contenu pour en faire un outil de connaissance et de promotion;
- Le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

#### *Règlements d'urbanisme:*

- Préparer une nouvelle base réglementaire comprenant les règlements administratif, de zonage (nouvelle classification des usages compatible avec le rôle d'évaluation foncière et une grille de spécifications par zone), de lotissement et de construction;
- Valider le règlement sur les dérogations mineures et examiner la pertinence d'adopter des règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

#### *Cartographie:*

- Plans d'affectation des sols (plan d'urbanisme) et plans de zonage ;
- Numérisée incluant grands formats (au mur) et petits formats (dans les documents);
- Intégrant les zones de glissement de terrains et inondables.

## **1.4 Les principaux intervenants**

**CONSEIL MUNICIPAL:** Adopte les règlements, consulte la population et fait le lien avec la MRC

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME:** Étudie les dossiers soumis par l'urbaniste, l'inspecteur ou le Conseil, propose des modifications et fait part de ses recommandations au Conseil

**URBANISTE:** Élabore les documents de travail pour la municipalité, procède aux modifications demandées, prépare les avis et résumés

**SERVICES ADMINISTRATIFS:** Assurent la procédure concernant l'adoption des règlements, la publication des avis et résumés, la confection des listes des personnes habiles à voter et la tenue des scrutins référendaires (s'il y a lieu)

**INSPECTEUR MUNICIPAL:** Applique les règlements d'urbanisme de la municipalité et participe à leur modification et intervient auprès des requérants

**POPULATION:** Fournit des représentants au CCU, exprime son opinion (consultation) et approuve ou désapprouve les nouvelles dispositions réglementaires proposées.

## 1.5 Le programme de travail

### *PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME (YAMACHICHE)*

| INTERVENANTS                                                                                  | TRAVAUX PRÉVUS                                                                    | ÉCHÉANCIER                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Conseil                                                                                       | Revue de mandat, programme de travail et priorités d'intervention                 | Janvier 2000                          |
| CCU                                                                                           | Élaboration du plan d'urbanisme préliminaire                                      | Printemps 2000                        |
| Conseil                                                                                       | Présentation du plan d'urbanisme<br>Avis à la MRC sur schéma d'aménagement        | Été 2000                              |
| CCU                                                                                           | Affectations du territoire (et cartographie)<br>Zones particulières d'aménagement | Avril 2000                            |
| Conseil                                                                                       | Préparation des règlements d'urbanisme préliminaires                              | Automne 2001                          |
| SUSPENSION DES TRAVAUX EN ATTENTE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR<br>DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC |                                                                                   |                                       |
| CCU                                                                                           | Mise à niveau du plan et des règlements d'urbanisme                               | Hiver 2005                            |
| Conseil                                                                                       | Présentation du plan et des règlements d'urbanisme préliminaires                  | Mai 2005                              |
| MRC                                                                                           | Avis informel de la MRC                                                           | Été 2005                              |
| Conseil                                                                                       | Adoption du plan et des règlements d'urbanisme                                    | Septembre 2005                        |
| Population                                                                                    | Consultation                                                                      | Octobre 2005                          |
| Conseil                                                                                       | Adoption du plan et des règlements d'urbanisme                                    | Fin octobre 2005                      |
| MRC                                                                                           | Approbation et entrée en vigueur                                                  | Hiver 2006<br>(selon délais avis MRC) |

## 1.6 Contenu du document

Le plan d'urbanisme d'Yamachiche compte trois parties distinctes. La première regroupe les éléments légaux dont doit tenir compte la municipalité dans l'élaboration de son plan, soit: les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une analyse sommaire du plan d'urbanisme précédent et une synthèse du schéma d'aménagement de la MRC axée sur les éléments pertinents à la municipalité. Le plan d'urbanisme doit en effet être "conforme" aux orientations, objectifs et principes du schéma de la MRC. Quant aux règlements d'urbanisme, ils doivent être conformes aux normes du document complémentaire qui accompagne le schéma. D'autre part, il convient de donner un aperçu des autres lois et règlements qui ont une incidence directe sur le plan et les règlements d'urbanisme.

En seconde partie, la problématique d'aménagement propose d'abord une caractérisation du milieu biophysique en s'attardant sur les éléments d'inventaire qui ont une influence sur l'aménagement du territoire, à savoir l'hydrographie, la géomorphologie, la géologie et la pédologie, les contraintes naturelles, les vents dominants, la forêt, la faune et la flore. D'autre part, l'identification des caractéristiques du milieu humain permettra de prévoir l'évolution démographique de la municipalité et de planifier les espaces, équipements et infrastructures nécessaires pour accueillir les nouveaux arrivants. L'analyse de l'utilisation du sol cernera le territoire occupé actuellement par l'agriculture, le secteur résidentiel, les institutions, l'industrie, le commerce et les services, le secteur récréotouristique, les sites d'extraction, les terrains vacants, les équipements et infrastructures, les contraintes et nuisances, le patrimoine architectural et les grands axes de développement de la municipalité. Enfin, les aspects financiers (évaluation foncière, recettes et dépenses, indices financiers) seront analysés en relation avec l'aménagement du territoire. Les enjeux d'aménagement constitueront la conclusion de cette partie du plan d'urbanisme.

La troisième partie, soit la politique d'aménagement, comprend les éléments de contenu proprement dits du plan d'urbanisme tels que prescrits par les articles 83 à 85 de la loi ci-haut mentionnée. Ces éléments incluent: le concept d'aménagement, les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité, les grandes affectations du sol et les densités de son occupation, les principaux équipements et infrastructures existants et projetés ainsi que les zones particulières d'aménagement. La cartographie présentée en annexe au plan d'urbanisme (plans d'affectation des sols) a pour but d'offrir une meilleure visualisation et compréhension des objectifs poursuivis.

En complément au plan d'urbanisme et de façon à le mettre en œuvre, celui-ci est accompagné par différents règlements, soit:

- le Règlement administratif (ou Règlement sur les permis et certificats);
- le Règlement de zonage (avec une classification des usages, des grilles de spécifications, des plans de zonage et une carte des contraintes à l'aménagement);
- le Règlement de lotissement;
- le Règlement de construction;
- le Règlement sur les dérogations mineures;
- le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;
- le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.



# **PARTIE I**

## **CONTEXTE LÉGAL**



## 2.0 LOIS ET RÈGLEMENTS

### 2.1 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

#### Le cadre général

En décembre 1979 entrait en vigueur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cette loi créait, à l'échelle du Québec, des municipalités régionales de comté dont le principal mandat allait devenir, pour les années à venir, l'élaboration d'un schéma d'aménagement. Suite à l'entrée en vigueur du premier schéma de la MRC de Maskinongé en mars 1988, chaque municipalité locale disposait d'un délai de deux ans pour adopter un plan et des règlements d'urbanisme conformes à ses objectifs et aux dispositions de son document complémentaire. C'est ainsi que la municipalité d'Yamachiche adoptait en 1990 un plan d'urbanisme et en 1991, après un délai accordé par le ministre des Affaires municipales, des règlements conformes au schéma.

Nous en sommes maintenant à la deuxième génération des schémas d'aménagement. La dernière version du schéma révisé de la MRC de Maskinongé est entrée en vigueur le 20 décembre 2002. La présente révision du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité d'Yamachiche, qui s'étale sur les années 2000 à 2005, s'inscrit dans le cadre de leur mise en conformité avec le schéma révisé. Le ministère des Affaires municipales a accordé les délais demandés par la municipalité afin de se conformer à la loi.

Le schéma est un outil d'aménagement à caractère régional. Son objectif est d'abord d'établir les bases d'une planification intégrée à l'échelle intermunicipale. Son degré de précision demeure donc d'ordre général. On retrouvera au chapitre 3.0 les grands éléments de contenu du schéma qui ont une incidence dans la municipalité.

Soulignons également que le processus d'aménagement du territoire et d'urbanisme est continu dans le temps pour s'ajuster aux perspectives de développement du moment. Tous ces instruments (schéma, plan et règlements) peuvent donc être ajustés en cours de route avec la participation des citoyens.

#### Le plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme, quant à lui, se veut un instrument beaucoup plus détaillé à l'échelle municipale. Par exemple, c'est la MRC qui délimite le périmètre d'urbanisation de la municipalité mais c'est cette dernière qui y détermine les affectations, le zonage et les usages autorisés ou prohibés. Son impact sur la qualité de vie du citoyen est beaucoup plus direct. La population est d'ailleurs conviée à participer à son élaboration et aura son mot à dire dans ses amendements futurs. Le plan d'urbanisme constitue la vision de l'avenir de la municipalité que s'en font ses dirigeants et ses citoyens.

En vertu de l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un plan d'urbanisme doit comprendre les éléments suivants (contenu obligatoire):

- les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité;
- les grandes affectations du sol et les densités de son occupation;
- le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport.

Le plan d'urbanisme de la municipalité d'Yamachiche comprendra donc chacun de ces éléments compte tenu de leur caractère obligatoire. La même loi prévoit également certains éléments à caractère facultatif pour les plans d'urbanisme selon les besoins de chacune des municipalités. Parmi ces éléments, on retrouve:

- les zones à rénover, à restaurer ou à protéger;
- la nature, la localisation et le type des équipements et infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire;
- les coûts approximatifs afférents à la réalisation des éléments du plan;
- la nature et l'emplacement projeté des principaux réseaux et terminaux d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de télécommunication et de câblodistribution;
- la délimitation à l'intérieur du territoire municipal d'aires d'aménagement pouvant faire l'objet de programmes particuliers d'urbanisme ou de plans d'aménagement d'ensemble;
- un programme particulier d'urbanisme pour une partie du territoire de la municipalité.

Divers éléments facultatifs ci-haut mentionnés seront retenus pour faire partie du plan d'urbanisme de la municipalité. À titre d'exemple, les rives de certains cours d'eau pourront être identifiées comme une zone à protéger et/ou à restaurer, en particulier les berges du lac Saint-Pierre. La nature des équipements et infrastructures communautaires traitera notamment des résidences pour personnes âgées et des zones industrielles et sera intégrée au même chapitre que les voies de circulation et réseaux de transport. Il en sera de même pour les réseaux d'aqueduc, d'égout et d'électricité; ces infrastructures étant présentes à Yamachiche et ayant une incidence sur l'aménagement du territoire.

Le tableau de la page suivante constitue un rappel des principaux éléments de contenu du plan d'urbanisme précédent (1990) et la présentation de ceux du plan révisé. Cette comparaison permet de mieux situer les changements proposés dans le présent document.

Les changements majeurs touchent autant à la forme qu'au contenu des documents. En ce qui concerne la forme d'abord, le plan révisé est présenté en trois parties distinctes, soit: le contexte légal (partie I), la problématique d'aménagement (partie II) et la politique d'aménagement (partie III). La problématique d'aménagement trace un portrait assez complet d'Yamachiche et pourra être utilisée à d'autres fins par la municipalité. Enfin, la cartographie est informatisée.

Quant au contenu du plan d'urbanisme, sa révision a d'abord porté sur la mise à jour des informations du plan précédent et sur l'intégration des éléments de problématique à partir de toutes les données d'inventaires et statistiques disponibles (Statistique Canada - 2001, Rôle d'évaluation municipale, inventaires des ministères et organismes gouvernementaux, régionaux, locaux, etc.). La politique d'aménagement (orientations, affectations, équipements et infrastructures, zones particulières), pour sa part, a été revue dans la perspective du développement de la municipalité et de la place de celle-ci dans la MRC de Maskinongé. La révision est également basée sur un ajustement aux nouvelles dispositions des lois et règlements en matière environnementale notamment, de même que sur la conformité au schéma révisé de la MRC. Enfin, la cartographie, en outre des modifications aux affectations, intègre la numérisation de la matrice graphique pour la partie urbanisée de la municipalité pour une plus grande précision dans la délimitation des zones.

| PLAN D'URBANISME PRÉCEDENT (1990)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | PLAN D'URBANISME RÉVISÉ (2005)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Introduction</p><br><ol style="list-style-type: none"> <li>1. Localisation géographique</li> <li>2. Milieu physique</li> <li>3. Milieu humain</li> <li>4. Zones de contraintes au développement</li> <li>5. Problématique d'aménagement</li> </ol><br><ol style="list-style-type: none"> <li>6. Grandes orientations d'aménagement</li> <li>7. Affectations répondant aux besoins du milieu</li> <li>8. Équipements et infrastructures</li> <li>9. Zones de contraintes, protection des cours d'eau</li> <li>10. Projets d'aménagement</li> <li>11. Mise en oeuvre du plan</li> <li>12. Conclusion</li> </ol><br><p>ANNEXES:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Programmation triennale des travaux municipaux</li> <li>2. Plans d'urbanisme nos. 1 et 2</li> </ol> | <p>Chapitre 1: Introduction</p><br><p>PARTIE I : CONTEXTE LÉGAL</p> <p>Chapitre 2 : Lois et règlements</p> <p>Chapitre 3: Schéma d'aménagement de la MRC</p><br><p>PARTIE II: PROBLÉMATIQUE D'AMÉNAGEMENT</p> <p>Chapitre 4 : Caractéristiques du milieu biophysique</p> <p>Chapitre 5 : Caractéristiques du milieu humain</p> <p>Chapitre 6: Utilisation du sol</p> <p>Chapitre 7: Aspects financiers</p> <p>Chapitre 8 : Enjeux d'aménagement</p><br><p>PARTIE III : POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT</p> <p>Chapitre 9 : Concept d'aménagement</p> <p>Chapitre 10: Grandes orientations d'aménagement</p> <p>Chapitre 11: Grandes affectations du sol et densités d'occupation</p> <p>Chapitre 12: Équipements et infrastructures</p> <p>Chapitre 13: Zones particulières</p><br><p>ÀNNEXE CARTOGRAPHIQUE</p> <p>Chapitre 14: Affectations du sol<br/>(PAS-1-2005, PAS-2-2005)</p> |

### Les règlements d'urbanisme

Comme un plan d'urbanisme reflète d'abord une vision du développement ainsi que les objectifs d'aménagement d'une municipalité, il ne pourrait devenir opérationnel sans être complété par une réglementation qui contient des moyens normatifs adéquats. Les règlements d'urbanisme proposés pour la municipalité d'Yamachiche sont les suivants:

#### RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ( articles 116, 119 à 122 de la LAU)

- Conditions d'émission des permis et certificats de construction;
- Procédure générale et documents d'appui qui doivent être soumis;
- Fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats;
- Dispositions communes à tous les règlements d'urbanisme: déclaratives, interprétatives, terminologie (définitions), administratives, sanctions et recours;
- Tarifs pour l'émission des permis et certificats.

#### RÈGLEMENT DE ZONAGE ( article 113):

- Division du territoire en zones;

- Classification des usages;
- Constructions et usages autorisés et prohibés;
- Normes d'implantation des constructions;
- Dimensions, volume et superficie des constructions; architecture, symétrie, apparence, regroupement et matériaux de revêtement des constructions;
- Accès aux terrains, stationnement, aires de chargement;
- Division des logements;
- Excavation du sol, plantation et abattage d'arbres, déblai et remblai;
- Déplacement et démolition des constructions;
- Affiches, panneaux réclames et enseignes;
- Clôtures;
- Protection des rives des lacs et cours d'eau; zones à risques d'inondation et de glissement de terrain;
- Normes applicables à l'agriculture;
- Zones de contraintes liées à un immeuble;
- Maisons mobiles et roulottes;
- Constructions et usages dérogatoires et droits acquis;
- Parcs, terrains de jeux et espaces naturels ( articles 117.1 et suivants ).

#### RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ( article 115):

- Superficie et dimensions des lots et terrains par catégories de constructions ou d'usages;
- Superficies et dimensions minimales des lots selon la topographie, la nature du sol, la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau, les dangers d'inondation ou de glissement de terrain;
- Superficies et dimensions minimales des lots selon la proximité d'un ouvrage public ou d'un immeuble où l'occupation du sol est soumise à des contraintes majeures ou selon la présence de l'aqueduc et de l'égout;
- Caractère public ou privé des voies de circulation;
- Tracé, dimensions et distance entre les rues;
- Lots dérogatoires protégés par des droits acquis;
- Conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale.

#### RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION ( article 118):

- Matériaux à employer et façon de les assembler;
- Normes de résistance, salubrité, sécurité ou isolation;
- Droits acquis suite à un incendie ou autre cause;
- Recueils de normes de construction faisant partie intégrante du règlement.

#### RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES (articles 145.1 à 145.8 )

- Applicable à toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement sauf celles relatives aux usages et à la densité d'occupation du sol;
- Doit être utilisée seulement lorsque l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur et ne peut être accordée quand elle porte atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins.

#### RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (articles 145.9 à 145.14) \*

- PAE exigible lors d'une demande de modification d'une zone de réserve en zone d'aménagement prioritaire;
- La demande doit comprendre, entre autres, les usages qui y seront autorisés, les normes d'aménagement des terrains et de construction des bâtiments, le tracé des rues et la forme du lotissement, le coût des infrastructures, ainsi que la répartition de ces coûts.

#### RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (articles 145.15 à 145.20.1) \*

- PIA exigible lors d'une demande de permis ou de certificat dans les zones ou usages identifiés à cette fin sans qu'une modification aux règlements soit nécessairement requise;
- Permet de régir et de bonifier certains projets autrement non prévus par la réglementation de base.

\* Les règlements sur les PAE et les PIA sont facultatifs et nouveaux par rapport à la réglementation précédente

## 2.2 Autres lois et règlements

### Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

À la fin des années 1970, le gouvernement du Québec a décrété une zone agricole sur la majeure partie du territoire de la municipalité d'Yamachiche. Cette zone a fait l'objet d'une révision en 1988 suite à l'entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> schéma d'aménagement. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les usages, les constructions et le morcellement de lots sont régis par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dans cette zone. Cette loi a été modifiée de façon importante au cours des dernières années (lois 23 et 184), notamment au chapitre de la responsabilité des MRC et des municipalités quant à son application ainsi que sur la gestion des déjections animales.

La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a pour objectifs d'assurer la vocation agricole des terres présentant un bon potentiel et de freiner les usages incompatibles à cette vocation agricole. Indirectement, cette loi favorise la concentration des activités urbaines à l'intérieur de périmètres définis. Elle assure également la protection des érablières et du sol arable en régissant les interventions dans ces milieux.

Bien que la zone verte soit réservée aux usages agricoles, la Commission de protection du territoire agricole possède un pouvoir discrétionnaire pour autoriser ou refuser les demandes

d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture. La Commission peut également, sur demande, inclure ou exclure certains secteurs dans ou à l'extérieur de la zone agricole.

Il existe un Comité consultatif agricole (CCA) dans la MRC de Maskinongé pour analyser les demandes du milieu relativement aux implantations et usages non agricoles en zone verte. L'objectif visé est l'harmonisation des activités agricoles et non agricoles dans et à proximité de la zone protégée.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités peuvent régir ou restreindre par zone les usages et utilisations du sol sur tout leur territoire. Cependant, tout usage autre qu'agricole à l'intérieur d'une zone verte doit faire l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration en vertu de droits acquis auprès de la Commission de protection du territoire agricole et du CCA.

### Loi sur la qualité de l'environnement

Cette loi, par ses multiples règlements, a une incidence directe sur le territoire de la municipalité. En effet, l'application de quelques-uns de ses règlements est déjà sous la responsabilité de la municipalité et, selon toute probabilité, ce mouvement devrait se poursuivre dans l'avenir.

Parmi les principaux règlements et politiques du ministère de l'Environnement affectant la municipalité, on retrouve notamment:

- le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées pour les résidences isolées;
- le Règlement sur les établissements agricoles (REA) qui a remplacé le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA);
- le Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- le Règlement sur les carrières et sablières;
- le Règlement sur les déchets solides;
- le Règlement sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

### Autres cadres réglementaires

Enfin, soulignons la Classification fonctionnelle du ministère des Transports et le Règlement municipal sur les nuisances qui ont des points communs avec les outils d'aménagement d'une municipalité et dont on doit tenir compte dans la préparation du plan et des règlements d'urbanisme.

### 3.0 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

Cette section du plan d'urbanisme retrace les éléments du schéma d'aménagement révisé de la MRC qui touchent directement la municipalité d'Yamachiche.

#### 3.1 Les grandes orientations et affectations du territoire

##### L'AGRICULTURE

- Prioriser le développement des activités agricoles à l'intérieur de la zone agricole
  - Encadrer l'implantation d'usages non agricoles afin de créer un cadre propice au maintien et au développement des activités agricoles en fonction des particularités du milieu;
  - Assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles;
  - Favoriser le virage agroenvironnemental des activités et des entreprises agricoles afin d'assurer la pérennité de la zone agricole;
  - Favoriser l'émergence de consensus dans le milieu, afin de planifier des actions de développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole;
  - Favoriser la diversification de la production agricole et l'émergence de nouveaux champs d'action dans la région, en fonction des potentiels naturels et des marchés.
- 3 types d'affectations agricoles

##### *Active :*

- Agriculture dominante;
- Présence d'exploitations agricoles actives;
- Potentiels agricoles élevés pouvant être mis en valeur par la collectivité.

##### *Agroforestière :*

- Territoire forestier ou agroforestier;
- Potentiels des sols plus faibles ou comportant des limitations;
- Absence d'exploitation agricole active à proximité;
- Comporte des potentiels pour l'implantation d'activités compatibles ou complémentaires aux activités agricoles.

##### *Secteurs mixtes ou déstructurés :*

- Comprend au moins 5 bâtiments autres qu'agricoles situés à l'intérieur d'un diamètre de 150 mètres;
- Regroupe une concentration de résidences, de chalets ou autres utilisations non agricoles;
- Entièrement situé en zone agricole;
- Aucune résidence existante n'est habitée par un producteur agricole ;
- Comprend des espaces vacants disponibles ne présentant pas un potentiel élevé pour la culture;
- Ne constitue pas un secteur sensible au niveau des odeurs, exposé aux vents dominants;
- Aucun terrain n'est localisé dans une zone à risques d'inondation 0-20 ans.

## LA FORÊT

- Assurer, sur les territoires boisés, la pérennité de la forêt
- Rechercher, sur les territoires boisés, une exploitation harmonisée avec les activités récréatives, acéricoles et fauniques

Note: L'affectation forestière ne couvre pas le territoire d'Yamachiche

## LE RÉCRÉOTOURISME

- Favoriser le développement des activités récréotouristiques afin de faire de la MRC de Maskinongé une destination touristique recherchée
- Favoriser la mise en valeur du lac Saint-Pierre afin de développer ses potentiels dans un souci de conservation de sa biodiversité
- Favoriser la mise en valeur de l'axe du chemin du Roy
- Favoriser la protection et la mise en valeur des attraits patrimoniaux, culturels et agricoles
- Améliorer les liens à l'intérieur du territoire de la MRC ainsi qu'avec les régions adjacentes
- Assurer la préservation de la qualité des paysages naturels et bâtis autour des corridors récréotouristiques
- Favoriser la continuité des liens de sentiers avec les MRC adjacentes
- Assurer la reconnaissance des réseaux de sentiers récréatifs motorisés et non-motorisés dont le tracé serait permanent
- Favoriser la promotion récréotouristique du territoire de la MRC (affichage de qualité et sécuritaire)
- Favoriser l'intégration d'accès publics aux plans d'eau et sites d'intérêt
- Favoriser le maintien du caractère naturel des sites de villégiature et l'encadrement des interventions à proximité afin d'éviter de perturber les paysages les entourant

### 2 types d'affectations :

- Récréoconservation : La plus grande partie des rives du lac Saint-Pierre de part et d'autre de l'activité récréative\*
- Récréative : Zone de villégiature existante en bordure du lac Saint-Pierre
- Conservation : Aucune à Yamachiche

\* Note : À noter que les zones localisées près du lac Saint-Pierre et faisant partie des terres publiques, reconnues comme habitat fauniques, font l'objet d'une

protection en vertu de la Loi sur la protection et la mise en valeur de la faune ainsi que du Règlement sur les habitats fauniques

## L'URBANISATION

### Les périmètres d'urbanisation

- Délimitation du village comme périmètre d'urbanisation de même que le secteur de la Rivière-du-Loup (Mission); ce dernier secteur comprend également une zone de réserve
- Estimation des besoins en espace (Yamachiche) :
  - Variation des logements 1986-1996 : 180
  - Nouveaux logements dans les périmètres 1991-1996 : 77.1
  - % : 42.9%
  - % ajusté : 64.3%
  - Besoins en espaces 2001-2011
  - Superficie moyenne nette par logement : 1 000 mètres carrés
  - Superficie nette : 11.6 hectares
  - Espaces vacants disponibles : 17.5
  - Superficie des zones d'aménagement:
    - Zone prioritaire : 14 hectares
    - Zone de réserve : 3.5 hectares
- Grandes orientations :
  - Consolider le développement urbain à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
  - Rentabiliser les équipements et infrastructures existants;
  - Privilégier l'utilisation des espaces vacants à l'intérieur des zones urbaines;
  - Éviter la multiplication et l'étalement des zones de développement urbain;
  - Identifier les espaces devant être développés en priorité dans les périmètres urbains, afin d'éviter les développements éclatés et de rentabiliser les infrastructures existantes.

### Commerces et services

- Favoriser l'implantation de nouveaux commerces de vente au détail dans des secteurs où la fonction commerciale est déjà bien implantée
- Récupérer une partie des fuites commerciales vers l'extérieur de la MRC
  - Promouvoir les commerces et services locaux
  - Favoriser la revitalisation des artères commerciales par une amélioration de l'affichage et des façades des bâtiments

### Développement industriel

- Assurer la présence d'espaces industriels adéquats pour l'ensemble des municipalités afin de favoriser l'implantation de nouvelles industries
- Concentrer les activités industrielles dans les zones ou parcs identifiés au plan d'urbanisme des municipalités

- Prioriser les secteurs viabilisés afin de rentabiliser les équipements existants
- Minimiser les impacts envers les zones habitées

### 3.2 Les territoires d'intérêt

#### INTÉRÊT HISTORIQUE

- Bâtiments patrimoniaux
  - Le Chemin du Roy
  - Le presbytère d'Yamachiche
  - Le cimetière d'Yamachiche (statue de Sainte-Anne)
  - La maison Nérée-Beauchemin (classée)
  - La maison Louis-Léon Lesieur-Desaulniers (classée)
  - La concentration et l'alignement d'immeubles de briques rouges, rue Sainte-Anne
- Orientations et objectifs :
  - Sauvegarder les éléments patrimoniaux du territoire
  - Privilégier la protection des paysages et des ensembles immobiliers les plus représentatifs et les mieux conservés
  - Favoriser la préservation des caractéristiques architecturales les plus typiques ou originales du bâti
  - Mettre en valeur le patrimoine architectural dans l'axe du chemin du Roy
  - Encourager les municipalités locales et les développeurs à programmer diverses opérations de rénovation, recyclage ou de restauration relatives à des ensembles ou complexes immobiliers historiques
- Moyens : Politiques de sensibilisation, de contrôle et de mise en valeur  
Politique de restauration du patrimoine religieux

#### INTÉRÊT ESTHÉTIQUE

- Le lac Saint-Pierre
- La rivière du Loup (corridor récréotouristique)
- La route 138 et le chemin du Roy (corridor récréotouristique)
- La route 153 : Lien interrégional
- Objectifs : Assurer la sauvegarde de l'encadrement visuel des principaux lacs, rivières et chemins
- Moyens : Inventaire sur la sensibilité des paysages  
Normes concernant l'abattage des arbres

#### INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

| Habitats fauniques                                                    | Tenure             | Localisation                         | Plan d'intervention                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (oies, bernaches, canards) | Privée et publique | En bordure du lac Saint-Pierre       | Maintien du niveau naturel des eaux, contrôle de l'abattage d'arbres, bande riveraine et protection des zones inondables<br>Règlement sur les habitats fauniques<br>R.N.I |
| Habitat du rat musqué                                                 | Privée et publique | En bordure du lac Saint-Pierre (20m) | Limitation des usages                                                                                                                                                     |

| Espèces susceptibles d'être désignées « menacées ou vulnérables » | Tenure   | Localisation                               | Plan d'intervention                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lycopus virginicus (Lycopée de Virginie)                          | Publique | Embouchure de la Grande rivière Yamachiche | Maintien du niveau naturel des eaux, contrôle de l'abattage d'arbres, bande riveraine et protection des zones inondables<br>R.N.I<br>Limitation des usages |
| Carex folliculata                                                 | Privée   | Lot 604                                    | Contrôle de l'abattage d'arbres et limitations des usages                                                                                                  |

\* Espèces

### 3.3 L'environnement

#### LA GESTION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES

##### Orientations et objectifs

- Assurer une gestion des déchets répondant aux besoins de l'ensemble des municipalités du territoire
- Reconnaître les sites d'enfouissement existants comme sites régionaux desservant les municipalités de la MRC de Maskinongé
- Maintenir la reconnaissance de la zone propice à l'implantation d'un site d'enfouissement de matériaux secs à Yamachiche
- Éviter les dépôts permanents illicites des déchets ou de matières dangereuses dans des endroits non autorisés
- Favoriser les actions prévoyant la réduction des déchets à la source par la récupération, le recyclage, le compostage et la valorisation
- Interdire toute construction ou changement d'usage sur les anciens sites d'élimination des déchets de la MRC de Maskinongé (lots P-444 et 445, Paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, Concession nord de la Grande rivière Yamachiche : 1 680 m<sup>2</sup>, période d'utilisation 1967-1978)
- Minimiser les impacts des cours à ferraille, cimetières automobiles envers les activités localisées à proximité

#### LES CARRIÈRES ET SABLIERES

- Minimiser l'impact de ces activités
- Favoriser leur restauration
- Favoriser la dimension de leur impact visuel
- Respecter une distance adéquate des secteurs urbains

## LA RESSOURCE HYDRIQUE

- Encourager la mise en place d'installations septiques conformes et caractérisation des installations septiques riveraines
- Favoriser l'emploi de méthodes saines pour l'environnement dans la protection des activités agricoles et industrielles
- Déterminer des moyens de freiner l'érosion des berges
- Protection des rives, zones inondables et prises d'eau potable
- Interdire les rejets de sédiments de dragage dans le lac Saint-Pierre
- Protection des prises d'eau municipales (lots 267 et 405)

### 3.4 L'organisation du transport

#### TRANSPORT ROUTIER

- Réseau supérieur:        Autoroute 40, route 138 (nationale) et route 153 (régionale)  
Route de Saint-Sévère (collectrice)
- Réseau local:        Autres routes, rangs, chemins et rues de la municipalité
- Assurer un réseau routier de qualité et sécuritaire entre les différentes municipalités
- Amélioration de la fluidité de la circulation, particulièrement dans les centres urbanisés et les noyaux villageois
- Limiter les accès en bordure du réseau supérieur pour favoriser la circulation de transit
- Concentrer la circulation lourde sur le réseau supérieur et sur les chemins éloignés des zones d'habitation

#### RÉSEAU FERROVIAIRE

- Voie ferrée de la compagnie Québec-Gatineau traversant la municipalité d'est en ouest (autrefois Canadien Pacifique)

#### AUTRES RÉSEAUX DE TRANSPORT

- Sentier de motoneige : Est en ouest de la municipalité
- Sentier de VTT : Est en ouest de la municipalité

Note : Ces sentiers sont identifiés sur le plan no. 5.2.1.1 du schéma d'aménagement de la MRC; ce plan fait partie intégrante du présent plan d'urbanisme.

- Réseau cyclable :
  - Route verte : Route 138 (partie) et chemin du Roy (partie)
  - Non-balisés : Chemin de la Grande rivière Sud  
Chemin de la Rivière-du-Loup, chemin des Acadiens et route de Saint-Sévère

Note : Le réseau cyclable est identifié sur le plan no. 5.2.1.2 du schéma d'aménagement de la MRC; ce plan fait partie intégrante du présent plan d'urbanisme.

### **3.5 Les équipements et infrastructures**

#### **INTERMUNICIPAUX ET GOUVERNEMENTAUX**

- Site d'enfouissement sanitaire (RGMRM) à Saint-Étienne-des-Grès
- Site d'enfouissement de matériaux à Yamachiche
- Réseau de la Régie d'aqueduc de Grandpré
- Système d'assainissement des eaux usées (route 138)
- Parc industriel régional de la MRC de Maskinongé (auquel la municipalité d'Yamachiche n'adhère pas)
- Guichet unique de la MRC (CLD, SADC, SQ)
- Cour municipale
- Commission scolaire du Chemin du Roy : Partage des élèves entre les écoles primaires de Saint-Léon et d'Yamachiche (école Omer-Jules Desaulniers)
- Bureau de poste
- Orientations et objectifs :
  - Maintenir et améliorer les équipements et services nécessaires à la collectivité et harmoniser leur implantation avec les autres usages afin de maximiser leur utilisation et leur retombée dans le milieu
  - Favoriser la conclusion d'ententes intermunicipales dans les domaines d'intérêt régional

#### **LES RÉSEAUX MAJEURS**

- Électricité (HQ) : 2 lignes à 120 kV et 230 kV au nord du village) et 1 ligne à 315 kV au nord de la municipalité traversant toutes le territoire d'Yamachiche d'est en ouest  
1 porte de transformation (route 153)
- Téléphone : Centrale de Bell Canada, boulevard Duchesne  
Antenne cellulaire, boulevard Duchesne (lot 532-1)
- Gazoduc : Trans-Québec Maritimes (est – ouest)
- Câblodistribution : Cogeco Câble, Infoteck
- Interdiction des antennes de télécommunications dans les territoires d'intérêt esthétique

### 3.6 Les zones de contraintes

- Zone inondable importante en bordure du lac Saint-Pierre et de la Petite rivière Yamachiche : éviter le remblayage, assurer la sécurité du public et la protection des biens matériels, assurer l'écoulement naturel des eaux, prévenir les dommages à la flore et à la faune
- Nombreuses zones à risques de glissements de terrains le long des cours d'eau de la municipalité: normes visant le contrôle des usages et du lotissement
- Ancien dépotoir (lot 310-P, chemin Desaulniers)
- Zones de contraintes anthropiques : autoroute 40, infrastructures ferroviaires, stations d'épuration des eaux usées, sites d'élimination des déchets domestiques, zone propice à l'enfouissement de matériaux secs, cours à ferraille, cimetières automobiles et dépôts de pneus hors d'usage, anciens sites d'éliminations des déchets, sites de traitement des boues municipales et industrielles, centres d'entreposage et de distribution du pétrole, du gaz naturel ou du mazout, sites d'entreposage de pesticides, postes de transformation électriques et carrières et sablières (normes d'implantation des nouvelles constructions à proximité)

### 3.7 Concept d'organisation spatial

Le schéma d'aménagement octroie à Louiseville le statut de pôle principal de la MRC et à Saint-Alexis-des-Monts celui de pôle secondaire. Deux axes de développement sont déterminés, celui de la route 138 entre les villages de Maskinongé et de Yamachiche et celui de la route reliant Saint-Paulin à Saint-Alexis.

Pour en arriver à ce concept, le schéma s'est basé sur les résultats suivants pour y situer Yamachiche quant à sa position parmi les municipalités de la MRC :

- |                                    |                         |
|------------------------------------|-------------------------|
| • Nombre et valeur des logements : | 3 <sup>e</sup> position |
| • Commerces et services :          | 3 <sup>e</sup> position |
| • Industries :                     | 2 <sup>e</sup> position |
| • Entreprises agricoles :          | 1 <sup>e</sup> position |

- Forêt : 7<sup>e</sup> position
- Villégiature : 5<sup>e</sup> position
- Équipements récréotouristiques et territoires d'intérêt : 2<sup>e</sup> position
- Équipements et services gouvernementaux : 3<sup>e</sup> position

### 3.8 Le document complémentaire

- Obligation: Permis de lotissement, permis de construction, certificat d'autorisation
- Superficie et dimensions minimales des lots
- Normes de protection des rives
- Normes concernant l'abattage des arbres
- Dispositions relatives à la gestion des odeurs et au zonage des productions animales
- Dispositions relatives aux territoires d'intérêt écologique
- Dispositions relatives aux corridors du réseau routier supérieur (routes 138 et 153), l'espace aérien et le réseau ferroviaire
- Dispositions concernant les zones à risques d'inondation
- Dispositions relatives aux zones à risques de glissements de terrains
- Protection des prises d'eau municipales et gestion des eaux usées
- Dispositions relatives aux carrières et sablières
- Dispositions relatives aux lieux d'entreposage, de traitement et d'élimination de déchets
- Dispositions particulières concernant certaines contraintes anthropiques
- Dispositions relatives aux périmètres urbains
- Compatibilité des usages par affectation

### Compatibilité des usages selon les grandes affections du territoire (résumé)

| USAGES      | CATÉGORIES      | AFFECTATIONS DU TERRITOIRE |                 |       |            |                     |                     |                 |
|-------------|-----------------|----------------------------|-----------------|-------|------------|---------------------|---------------------|-----------------|
|             |                 | Agricole active            | Agro-forestière | Mixte | Récréative | Récréo-conservation | Urbaine prioritaire | Urbaine réserve |
| RÉSIDENTIEL | Faible densité  | CR                         | CR              | C     | CR         | I                   | CR                  | CR              |
|             | Moyenne densité | I                          | I               | I     | I          | I                   | CR                  | I               |

|                               |                          |    |    |                         |    |   |    |    |
|-------------------------------|--------------------------|----|----|-------------------------|----|---|----|----|
|                               | Forte densité            | I  | I  | I                       | I  | I | CR | I  |
| COMMERCE<br>ET SERVICE        | Toute catégorie          | I  | CR | 1 ère<br>néces-<br>sité | CR | I | CR | I  |
|                               | Récréo-<br>touristique   | CR | CR |                         | C  | I | CR | I  |
|                               | Agrotouristique          | C  | C  |                         | C  | I | I  | I  |
|                               | Domestique               | C  | C  |                         | I  | I | CR | CR |
| INDUSTRIEL                    | Toute catégorie          | I  | I  | I                       | I  | I | CR | I  |
|                               | Agricole et<br>forestier | CR | C  | I                       | I  | I | CR | I  |
|                               | Artisanal                | CR | CR | I                       | I  | I | CR | I  |
| VILLÉGIATURE                  |                          | CR | CR | I                       | C  | I | CR | I  |
| AGRICOLE                      | Élevage                  | C  | C  | I                       | CR | I | I  | I  |
|                               | Culture                  | C  | C  | I                       | C  | I | C  | C  |
| FORESTIER                     |                          | C  | C  | I                       | CR | I | II | I  |
| EXTRACTION                    |                          | CR | CR | I                       | I  | I | I  | I  |
| UTILITÉS PUBLIQUES            |                          | CR | C  | I                       | I  | I | C  | I  |
| ÉQUIPEMENTS<br>COMMUNAUTAIRES |                          | I  | I  | I                       | C  | I | C  | C  |

#### LÉGENDE:

C: Groupe d'usages compatible

CR: Groupe d'usages compatible, soumis à certaines restrictions

I : Groupe d'usages interdit

NOTE: La carte des affectations du sol ne prévoit pas d'affectation forestière, de conservation ou industrielle à Yamachiche.

Les secteurs mixtes sont intégrés à l'affectation limitrophe dans le schéma (agricole active ou agroforestière).

### 3.8 Le plan d'action

Quelques-uns des projets contenus au plan d'action du schéma révisé de la MRC de Maskinongé touchent, directement ou indirectement la municipalité d'Yamachiche. En voici la liste :

#### Études de planification

- Plan de développement du milieu agricole
- Protection et mise en vente du patrimoine
- Mise en valeur des corridors récréotouristiques

- Acquisition de connaissances sur les territoires d'intérêt écologique identifiés
- Améliorer et dynamiser le circuit des voies cyclables de la MRC
- Politique concernant les nuisances
- Développement d'outils d'application en zone inondable
- Mise à jour de la cartographie sur les zones à risque de glissement de terrain
- Gestion des terres publiques

#### Contrôle et suivi

- Processus de conformité
- Outils d'application concernant la gestion des odeurs
- Outil d'application et ajustements du contenu du Règlement d'abattage d'arbres
- Outil d'application concernant le mécanisme de modification d'une zone d'aménagement en réserve en zone prioritaire sans augmenter la superficie de la zone prioritaire

#### Projets

- Projet pilote « cohabitation-environnement » en milieu agricole (2003-2004)
- Implantation d'une nouvelle technique d'épandage et d'enfouissement (2002-2005)
- Identification des puits en milieu agricole (2003-2004)
- Élaboration d'une politique culturelle (2001-2004)
- Implantation d'une fenêtrerie sur le lac Saint-Pierre (2003-2005),
- Plan directeur de développement écotouristique de la Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre (2001-2004)
- Gestion intégrée de l'eau pour le bassin versant de la rivière du Loup (2003-2004)
- Identification et conservation de corridors forestiers en milieu agricole (2002-2005)
- Plan de gestion des matières résiduelles (2001-2005)
- Sécurité incendie : schéma de couverture de risques (2001-2004)
- Réfection du réseau routier supérieur (2003-2008)
- Établissement d'une cour municipale régionale (2002-2004)



## **PARTIE II**

### **PROBLÉMATIQUE D'AMÉNAGEMENT**



## 4.0 CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU BIOPHYSIQUE

### 4.1 Portrait général

La municipalité d'Yamachiche est l'une des douze municipalités locales qui formaient la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Maskinongé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Depuis, 5 autres municipalités se sont jointes à la MRC. Parce que le schéma d'aménagement de la MRC est basé sur les limites de son territoire d'avant 2002 et que la majorité des statistiques disponibles ne dépasse pas 2001, le présent document référera également au territoire initial de la MRC.

Selon le recensement canadien de 1996, la municipalité d'Yamachiche compte 2 631 habitants. Au plan régional, elle est rattachée à la région administrative de la Mauricie.

Située dans la plaine du Saint-Laurent, Yamachiche occupe une position charnière entre la ville de Trois-Rivières et la MRC de Maskinongé. Elle possède des limites territoriales qui sont mitoyennes avec plusieurs municipalités, soit : Saint-Sévère et Saint-Barnabé au nord, Trois-Rivières (secteur Pointe-du-Lac) et Saint-Étienne-des-Grès à l'est ainsi que Louiseville et Saint-Léon-le-Grand à l'ouest. Le lac Saint-Pierre borne la municipalité au sud.

Sa superficie totale est de 89,95 kilomètres carrés ce qui la place en 3<sup>e</sup> position à l'échelle de la MRC. Le relief, en général assez plat, est découpé par la rivière du Loup à l'ouest, qui marque la limite territoriale avec Saint-Léon-le-Grand et les rivières Petite et Grande Yamachiche plus au centre. Le long de ces cours d'eau sinueux, on retrouve des zones à risque de glissements de terrain. Les zones à risque d'inondations affectent davantage les rives du lac Saint-Pierre et la Petite rivière Yamachiche.

Les sols d'Yamachiche sont majoritairement argileux. Sur le plan de leur potentiel agricole, ils varient en général de très bons (classe 2) à moyens (classe 4) bien qu'ils présentent tous certaines limitations à l'agriculture. Ces bons sols pour l'agriculture composent la plus grande partie du territoire de la municipalité.

La forêt, constituée en grande partie d'érablières, occupe une place extrêmement limitée dans la municipalité. Les vents dominants proviennent du nord-ouest et du sud-ouest.

La principale vocation de la municipalité est donc avant tout agricole mais on retrouve également une forte concentration industrielle et une fonction résidentielle importante (avec Louiseville et Saint-Alexis-des-Monts, Yamachiche constitue l'une des trois principales agglomérations de la MRC). À ces activités prédominantes, on peut ajouter les fonctions institutionnelle et commerciale locale ainsi qu'un potentiel pour le développement récréotouristique axé sur le lac Saint-Pierre, le patrimoine architectural et l'agrotourisme.

Les principaux axes routiers d'Yamachiche sont l'autoroute 40 et la route nationale 138 qui traversent la municipalité d'est en ouest ainsi que la route 153 qui donne accès au Centre-de-la-Mauricie.

## 4.2 Hydrographie

Le territoire de la municipalité est sillonné par plusieurs cours d'eau, le plus important, et de loin, étant le fleuve Saint-Laurent. Ce dernier recueille les eaux de tous les cours d'eau d'Yamachiche. Les plus importants tributaires du Saint-Laurent sont la rivière du Loup qui sert de limite avec Saint-Léon-le-Grand sur une distance d'environ 9 km et les rivières Petite et Grande Yamachiche qui coulent parallèlement à 1 ou 2 km de distance traversant le territoire du nord au sud. Les 3 rivières forment des bassins versants distincts.

À ces principaux cours d'eau se greffent de multiples cours d'eau secondaires entretenus pour fins de drainage du milieu agricole. Certains sont naturels (du moins en partie), d'autres artificiels (ex. : les tranchées). Ces travaux de drainage gonflent le débit des différents cours d'eau en période de crue, accentuent l'érosion au pied des talus et augmentent le ravinement.

D'un parcours sinueux avec de nombreux méandres au travers de terrains argileux, les cours d'eau de la municipalité présentent souvent des berges escarpées d'une stabilité fragile, due au ruissellement des eaux et aux caractéristiques des sols. Les zones à risque de glissement de terrain couvrent d'ailleurs la majeure partie des rives des cours d'eau de la municipalité, particulièrement sur l'ensemble des berges des rivières Grande et Petite Yamachiche et sur celles de la rivière du Loup.

Quant aux zones inondables, elles sont concentrées le long du lac Saint-Pierre où elles affectent moins directement la population et les bâtiments puisque les rives ne s'y prêtent qu'à la villégiature. La largeur de la plaine inondable varie de 500 m à un peu plus de 2 km. Les berges de la Petite rivière Yamachiche, dans leur partie aval, sont également situées dans la plaine inondable.

Les Petite et Grande Yamachiche connaissent des problèmes d'ensablement de leur embouchure, dû en grande partie au transport des sédiments causé par la navigation commerciale, le dragage de la voie maritime et les travaux de remblayage effectués lors de la construction de l'autoroute 40. Les problèmes engendrés concernent la perturbation de la faune aquatique, l'aggravation de la crue des rivières au printemps, la limitation de la navigation de plaisance, etc. Le dragage effectué adéquatement permettrait de redonner aux embouchures de ces rivières leurs conditions normales.

Mentionnons aussi que la région du lac Saint-Pierre, dans son ensemble, a été reconnue comme réserve mondiale de la biosphère de l'Unesco. On y retrouve, entre autres, la plus importante plaine d'inondation en eau douce au Québec, la plus importante héronnière en Amérique du Nord et la plus importante halte migratoire de sauvagine dans l'est du Canada.

Comme cela est typique dans la plaine du Saint-Laurent, on ne retrouve pas de lacs à Yamachiche; ceux-ci sont davantage caractéristiques du bouclier laurentien situé à quelques kilomètres plus au nord.

Soulignons enfin qu'il y existe maintenant un organisme voué à la protection et à la mise en valeur du bassin versant de la rivière du Loup dont le conseil d'administration compte un membre provenant d'Yamachiche.

### 4.3 Géomorphologie, géologie et pédologie

La municipalité d'Yamachiche est localisée entièrement dans la plaine du Saint-Laurent qui se subdivise en trois zones. Sur l'ensemble du territoire, les sols sont constitués d'environ 40% d'argile, 40% de loam et sont variables dans une proportion d'environ 20%. Les rendements agricoles équivalent à ceux du sud du Saint-Laurent. Le drainage souterrain a eu un effet sur les limitations à l'agriculture (voir la classification officielle de l'Inventaire des terres du Canada à la page suivante) et sur l'augmentation des rendements.

Les alluvions fluviales occupent une étendue de quelques kilomètres en bordure du lac Saint-Pierre. Ces dépôts de terre et de sable transportés par les eaux surmontent l'argile marine. La nappe d'alluvions est constituée de limon d'épaisseurs variables qui proviennent des crues successives du lac. Les sols, formés de loam sableux et argileux sont généralement très fertiles et s'adaptent à des cultures diversifiées.

Les alluvions marines et deltaïques proviennent de l'envahissement et du retrait de la mer de Champlain. Cette zone constituée en majeure partie d'une nappe d'argile, couvre le centre et le nord de la municipalité. La nappe d'argile dépasse souvent 30 m d'épaisseur et repose sur des formations rocheuses ordoviciennes vieilles de 500 millions d'années. Les sols qui s'y sont formés sont nombreux et variés. Ils sont pour la plupart sableux alors que certains d'entre eux ont été formés par l'argile Champlain.

La troisième zone est composée de dépôts marécageux qui prennent naissance en bordure du lac Saint-Pierre. Ces secteurs, inondés à tous les printemps, ne sont pas cultivables parce qu'ils sont constamment gorgés d'eau.

Au chapitre du potentiel agricole des terres, les sols d'Yamachiche sont variables mais en général de très bonne qualité. On y retrouve les classes suivantes:

Classe 2 : Limitations qui restreignent quelque peu le choix des cultures ou imposent des pratiques modérées de conservation

- Sols profonds qui retiennent bien l'eau
- Très bon potentiel agricole
- Contrainte: Excès d'humidité
- Choix passablement grand de cultures
- Productivité modérément élevée à élevée
- Couvrent environ 50% du territoire agricole
- Présents un peu partout sur le territoire sauf au nord-est et le long des cours d'eau

Classe 3 : Limitations modérément graves qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation

- Bon potentiel agricole
- Contraintes: Excès d'humidité, mauvaise structure
- Choix un peu plus restreint de cultures
- Productivité modérément élevée
- Couvrent environ 30% du territoire agricole
- Localisés près d'une partie des berges des rivières Petite et Grande Yamachiche

Classe 4 : Limitations graves qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation

- Potentiel agricole moyen
- Choix plus restreint de cultures
- Contraintes: Fertilité, excès d'humidité, manque d'humidité, mauvaise structure
- Souvent associés aux sols de classe 2 ou 3
- Productivité passable à modérément élevée
- Couvrent environ 10% du territoire agricole
- Localisés au nord-est de la municipalité, le long des cours d'eau et dans des zones ponctuelles au sud-ouest

Classe 5 : Limitations très graves qui ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères vivaces, mais susceptibles d'amélioration

- Potentiel agricole pauvre
- Souvent associés aux sols de classe 7
- Contraintes: Relief défavorable et pierrosité
- Couvrent moins de 5% du territoire agricole
- Localisés le long des rives des cours d'eau (rivière du Loup, Petite et Grande Yamachiche)

Classe 7 : Sols inutilisables pour la culture ou pour les plantes fourragères vivaces

- Potentiel agricole nul
- Associés aux sols de classe 5
- Contraintes: Relief
- Localisés dans la partie nord de la Petite rivière Yamachiche
- Couvrent moins de 1% du territoire agricole

Classe 0 : Sols organiques

- Berges du Saint-Laurent et embouchure des rivières Petite et Grande Yamachiche
- Correspondent aux zones inondées annuellement
- Couvrent moins de 1% du territoire

La zone agricole (CPTAQ) couvre plus de 95% du territoire de la municipalité. Seuls en sont exclus les périmètres d'urbanisation du village et du Petit village (secteur Rivière-du-Loup) ainsi que la bande riveraine du lac Saint-Pierre au sud de l'autoroute 40.

#### **4.4 Zones de contraintes naturelles**

La MRC de Maskinongé a identifié certaines zones de contraintes naturelles qui demandent une attention particulière afin d'assurer la sécurité publique et de limiter les dommages à la propriété. Ces zones de contraintes particulières peuvent être liées aux risques de glissement de terrain ou d'inondation.

##### Zones de glissement de terrain

Le défrichement du territoire a contribué à accentuer la fréquence et l'importance des glissements de terrains. Les eaux de pluie et de la fonte des neiges, auparavant retenues en grande partie par les arbres, sont directement drainées vers les cours d'eau ce qui provoque la saturation des argiles sur les rives et leur écoulement en bas de pente.

Les zones à risques de glissement de terrain sont délimitées sur la carte des contraintes annexée au règlement de zonage de la municipalité (carte 3 D du schéma d'aménagement révisé de la MRC) et un cadre normatif y est appliqué. Elles sont concentrées le long des rivières du Loup, Petite Yamachiche et Grande Yamachiche. La rivière du Loup est caractérisée par une représentation à peu près égale des zones à risque élevé, moyen et faible.

En ce qui concerne les deux rivières Yamachiche, les secteurs à risque élevé sont concentrés dans leur partie centrale, à partir de la 138 vers le nord, sur 3 km pour la Petite rivière et sur 5 km pour la Grande. Les zones à risque moyen sont présentes au nord des deux rivières alors que les zones à risque faible se retrouvent principalement au nord de la Grande rivière Yamachiche. Enfin, à proximité du fleuve Saint-Laurent, il n'y a pas de zones de glissement de terrain; c'est plutôt le domaine de la plaine inondable.

### Zones inondables

Les plaines inondables font partie du lit des cours d'eau, bien qu'utilisées occasionnellement. Elles constituent un habitat privilégié pour la sauvagine et le poisson. Pourtant, plusieurs constructions y sont localisées causant des conflits d'usages et des pertes matérielles importantes lors de chaque crue.

Le ministère de l'Environnement a fourni des cotes de récurrence pour le secteur d'Yamachiche en bordure du lac Saint-Pierre. Ces cotes sont de 7,29 à 7,41 m pour la zone 0-20 ans et de 7,65 à 7,77 m pour la zone de 20-100 ans. La plaine inondable s'étend sur tout le frontage de la municipalité donnant sur le fleuve et sur une profondeur variant de 500 à plus de 2 000 m.

Le secteur de la Petite rivière Yamachiche a également fait l'objet d'une étude des niveaux de récurrence (Cartographie des zones inondables de la Petite rivière Yamachiche à Yamachiche, no. MH-89-04, tableau 4) par le ministère de l'Environnement. La cote de récurrence 0-20 ans varie de 7,35 m près du lac Saint-Pierre à 10,03 m à l'extrémité est du périmètre d'urbanisation (rue Desaulniers). Selon les mêmes repères, la cote 0-100 ans varie de 7,75 à 10,27 m.

On retrouvera au Règlement de zonage la référence cartographique, les cotes de récurrence et les normes applicables aux ouvrages et constructions dans la plaine inondable.

### Bande de protection riveraine

Les dispositions concernant la protection des rives des lacs et cours d'eau (10 mètres lorsque la pente est faible et 15 mètres lorsqu'elle est plus forte), s'appliquent à l'ensemble des cours d'eau de la municipalité. Ces dispositions interdisent pour ainsi dire toute construction et régissent étroitement les usages dans ces bandes riveraines. D'autre part, en outre de cette protection minimale des rives, le lotissement est contrôlé dans un rayon de 100 mètres des cours d'eau.

D'autres contraintes, d'origine humaine celles-là, ont une incidence sur l'aménagement du territoire municipal. Elles sont abordées à la section traitant de l'utilisation du sol.

#### 4.5 Climat et vents dominants

La municipalité d'Yamachiche bénéficie d'un nombre d'unités thermiques enviable pour l'agriculture. Elle dispose d'environ 1 800 heures d'ensoleillement par année. La moyenne annuelle de température est de 3,8° C, soit - 13,2° C en janvier et 19,2° C en juillet. Entre mai et septembre, on peut compter 112 jours sans gel. Les précipitations moyennes annuelles sont de 72,04 mm de pluie et de 199,70 mm de neige (source: MRC).

Selon des données prélevées à la station Louiseville entre 1977 et 1984, la moyenne annuelle des vents s'établit de la façon suivante :

| VENTS DOMINANTS (moyenne annuelle) |           |
|------------------------------------|-----------|
| DIRECTION                          | FRÉQUENCE |
| Nord                               | 11,16%    |
| Nord-est                           | 16,5%     |
| Est                                | 7,49%     |
| Sud-est                            | 10,06%    |
| Sud                                | 2,0%      |
| Sud-ouest                          | 5,78%     |
| Ouest                              | 22,14%    |
| Nord-ouest                         | 13,15%    |

#### 4.6 Forêt, faune et flore

Le milieu forestier occupe une très faible partie du territoire de la municipalité. Il s'agit de boisés tous situés en zone agricole protégée. On les retrouve le long des cours d'eau où l'agriculture n'est pas praticable ainsi que dans la Concession et sur les Terres de travers. Les peuplements forestiers situés à Yamachiche sont composés principalement d'espèces feuillues; c'est le domaine de l'érablière à tilleul et à bouleau jaune (merisier). On note aussi la présence de résineux dans des plantations.

Il y a relativement peu de terres en friche à Yamachiche, la majorité des sols étant utilisée à des fins agricoles. Ils ne sont cependant pas tous exploités à leur plein potentiel.

Le schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé contient des normes applicables à l'abattage des arbres en forêt privée.

Les seules terres publiques à Yamachiche sont localisées au sud près du lac Saint-Pierre. Au sud de l'autoroute 40, territoire exclus de la zone verte protégée par la CPTAQ, le ministère des Ressources naturelles a identifié deux bandes riveraines, à l'est et à l'ouest de la municipalité, comme sites de conservation. Il s'agit d'une aire de concentration d'oiseaux aquatiques et, dans une bande de 20 m du lac, de l'habitat du rat musqué.

À l'embouchure de la Petite rivière Yamachiche, le lycope de Virginie constitue une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Le carex folliculata a le même statut sur le lot 604.

## 5.0 CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU HUMAIN

### 5.1 Aspects historiques

La planification de l'aménagement d'un territoire doit d'abord tenir compte de la population qui y vit et des nouveaux arrivants qui viendront s'y installer dans l'avenir. Dans cette partie du plan d'urbanisme, l'emphase porte sur les caractéristiques de cette population, tant au niveau social et économique qu'en fonction de sa répartition et de son évolution passée et future. En tout premier lieu, il convient cependant de rappeler les événements marquants de l'histoire de la municipalité d'Yamachiche.

#### ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'HISTOIRE D'YAMACHICHE

| ANNÉE               | ÉVÉNEMENTS MARQUANTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avant la concession | La mer de Champlain occupe la majorité du territoire d'Yamachiche. Les rives sont situées à la hauteur des résidences actuelles (sises au Nord du Chemin des Caron). C'est le premier chemin piétonnier qu'empruntaient notamment les Algonquins qui l'appellent Wabmachis, ou Ouamachiche. On recense d'ailleurs 17 façons différentes d'écrire Yamachiche parce que cette appellation est tirée d'une langue non écrite à une époque où les colonisateurs transcrivaient le son qu'ils croyaient entendre. Dans la langue des Cris, dialecte Algonquin, Yamachiche signifie boue au fond de l'eau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1603                | Samuel de Champlain désigne l'élargissement du St-Laurent de 30 milles de longueur sur 9 milles de largeur du nom de Lac Saint-Pierre (Jacques Cartier l'avait nommé « Angoulême » en 1535).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 1650                | La guerre des Iroquois paralysera toutes tentatives de colonisation aux abords du Lac Saint-Pierre jusqu'en 1701.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1653                | Concession du fief Grosbois ou Machiche à Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières; ce fief a 1½ lieue de front par 2 lieues de profondeur le long du Lac Saint-Pierre. Grosbois est significatif de l'exceptionnelle valeur des arbres qu'on y retrouve.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 1667                | <p>Monseigneur de Laval supprime certaines des fêtes qui ne pourront être célébrées que le dimanche à l'exception de celle de sainte Anne qu'il érige en fête d'obligation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En 1711, sainte Anne est nommée comme Patronne d'Yamachiche et de grandes fêtes sont organisées à chaque année.</li> <li>➤ En 1767, un tableau de sainte Anne du peintre François Beaucour est enchâssé dans l'église du Canton et sauvé lors de l'incendie de 1780 mais sera détruit dans l'incendie de 1957. Ce tableau sera l'objet principal des chicanes sur l'emplacement de la nouvelle église.</li> <li>➤ Mais les fêtes de la sainte Anne attirent désordres et scandales et Monseigneur Pierre Denaut interdit toutes célébrations en 1801.</li> <li>➤ En 1846, Monseigneur Joseph Signay lève l'interdit et les fêtes de la sainte Anne sont organisées à chaque année depuis cette époque.</li> </ul> |
| 1672                | Jean Talon concède officiellement par acte de vente à Pierre Boucher la Seigneurie de Grosbois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 1693                | Pierre Boucher sépare son fief en cédant Grosbois Ouest à son fils.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 1699                | Pierre Boucher concède le fief Gatineau à son beau-frère Nicolas Gatineau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 1701                | C'est le Traité de Montréal qui conclue la paix avec les Indiens.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1702                | Pierre Boucher vend à ses neveux Charles et Julien Lesieur le fief Grosbois Est.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| ANNÉE | ÉVÉNEMENTS MARQUANTS                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1703  | Les historiens, par déduction, s'entendent sur le fait que les premiers colons s'établissent définitivement à Yamachiche.                                                                                                                                                           |
| 1704  | Naissance d'un premier enfant à Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                         |
| 1706  | On dénombre 7 familles.                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1711  | Construction d'une chapelle de bois de 30' sur le domaine des seigneurs Lesieur au Canton. Le Père Récollet Siméon Dupont choisit sainte Anne comme titulaire de la première église ce qui deviendra un culte plus qu'enthousiaste que les diverses générations n'ont jamais trahi. |
| 1722  | Érection de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                |
| 1723  | La localité comprenait environ 20 familles et 100 personnes.                                                                                                                                                                                                                        |
| 1724  | Une église en maçonnerie remplace la chapelle initiale.                                                                                                                                                                                                                             |
| 1725  | Route publique reliant les terres d'Yamachiche à celles de Pointe-du-Lac et de Louiseville. C'est l'année probable de la construction du Pont Gélinas pour permettre la traversée de la Petite Rivière Yamachiche.                                                                  |
| 1729  | On dénombre 14 familles dans le fief du Grosbois Est.                                                                                                                                                                                                                               |
| 1737  | Ouverture du chemin du Roy dont la construction, vers 1732, du Pont du Canton pour permettre la traversée de la Grande Rivière Yamachiche.                                                                                                                                          |
| 1742  | Construction d'un premier presbytère au Canton.                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1760  | Un autre village s'établit plus au nord près de l'embouchure de la Petite Rivière d'Yamachiche, ce sont les premières implantations de l'actuel centre urbain.                                                                                                                      |
| 1761  | Construction du moulin à farine Duhaime au Canton.                                                                                                                                                                                                                                  |
| 1764  | Conrad Guky acquiert la seigneurie de Grosbois Ouest et il établit son manoir. Une première seigneurie canadienne passait à un homme entièrement dédié à l'Angleterre et ce sera celle d'Yamachiche.                                                                                |
| 1767  | De nombreux Acadiens qui avaient été déportés par le régime britannique viennent s'établir dans Grosbois Est.                                                                                                                                                                       |
| 1771  | Conrad Guky possède maintenant 5 seigneuries dont celle de Dumontier, ce qui correspond à St-Sévère.                                                                                                                                                                                |
| 1772  | Conrad Guky construit son moulin.                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 1774  | C'est l'Acte de Québec, l'Angleterre permet aux Canadiens français de vivre selon leurs institutions.                                                                                                                                                                               |
| 1775  | Les troupes américaines prennent le contrôle de Montréal et de notre région.                                                                                                                                                                                                        |
| 1776  | Arrivée à Yamachiche des Dragons de l'Armée prussienne appelée par les Britanniques pour mater l'insurrection américaine. Ces soldats logeront chez les colons et adopteront leur esprit libre. Les Américains se retirent du pays après avoir tenté en vain de prendre Québec.     |
| 1778  | Conrad Guky loge 440 Loyalistes restés fidèles à la Couronne Britannique.                                                                                                                                                                                                           |
| 1779  | Conrad Guky fait construire une école pour les Loyalistes.                                                                                                                                                                                                                          |
| 1780  | Incendie de l'église du Canton.                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1783  | Traité de Versailles qui met fin au conflit entre le Canada et les États-Unis, départ des troupes Allemandes.<br>Michel Caron établit ses 9 fils au nord du Chemin du Roi dans une concession qu'il acquiert de Conrad Guky et qu'on appellera le village des Caron.                |
| 1784  | Départ des Loyalistes qui sont déportés dans la Baie des Chaleurs et en Ontario.                                                                                                                                                                                                    |
| 1789  | C'est la grande chicane pour la relocalisation de l'église. Les gens du Canton en                                                                                                                                                                                                   |

| ANNÉE | ÉVÉNEMENTS MARQUANTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       | construisirent une plus au nord à l'intersection de la Bezotte et de la route 153. Les gens de l'actuel centre urbain réussissent à la faire implanter à son emplacement actuel. La nouvelle église du Canton doit être démolie.                                                                                         |
| 1791  | C'est la création du Bas et du Haut Canada. Augustin Rivard Dufresne devient le premier député de Saint-Maurice et ses descendants, en diverses lignes de parenté, ont presque constamment représenté le Comté de Saint-Maurice pendant un siècle. 25 personnages politiques d'Yamachiche occuperont un siège de député. |
| 1794  | Construction d'une église en pierre au centre urbain actuel, le presbytère était déjà construit.                                                                                                                                                                                                                         |
| 1795  | Translation des corps du cimetière du Canton au nouveau cimetière.                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1803  | Construction d'un nouveau presbytère près de l'église.<br>Le curé Charles Écuyer fonde un premier chœur de chant, débutant une longue tradition d'excellence à Yamachiche.                                                                                                                                               |
| 1820  | Construction du moulin des Delisle près de l'intersection de la Grande Rivière Yamachiche/Chemin de fer.                                                                                                                                                                                                                 |
| 1828  | Les rangs St-Joseph, Bellechasse, Pique-Dur sont détachés d'Yamachiche et une opposition crée non pas une seule paroisse mais deux: St-Barnabé et St-Sévère qui se doteront chacune de leur église.                                                                                                                      |
| 1831  | Restauration majeure de l'église d'Yamachiche par l'architecte Alexis Milette.<br>Construction du moulin Saint-Louis, premier moulin à scie à Yamachiche.                                                                                                                                                                |
| 1832  | Érection canonique de la paroisse Sainte-Anne-d'Yamachiche. Le sculpteur Thomas Baillargé termine la sculpture de la statue de Sainte-Anne                                                                                                                                                                               |
| 1835  | St-Barnabé devient une communauté indépendante.                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1836  | Construction du moulin de Stanton en haut du Chemin Rivière-du-Loup.                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1837  | La petite école du Canton est la première des 11 écoles de rangs où sera dispensée la formation académique pour les jeunes enfants d'Yamachiche jusqu'en 1958 où l'on centralisa tous les élèves au Collège et au Couvent.                                                                                               |
| 1839  | Jean-Baptiste Brière ouvre une poterie près de l'actuelle caserne incendie.                                                                                                                                                                                                                                              |
| 1840  | Gonzague Bellemare établit une briqueterie au Canton, les frères Zéphirin et Raphaël Gélinas en établiront une autre en 1875. Le curé Dorion écrit à son évêque que 25 belles maisons à deux étages ont été construites avec de la brique d'Yamachiche entre 1883 et 1886.                                               |
| 1841  | C'est l'Acte d'Union et les femmes perdent leur droit de vote en 1849 pour ne pouvoir l'exercer à nouveau qu'en 1929.                                                                                                                                                                                                    |
| 1842  | Antoine Gérin-Lajoie compose les paroles de la chanson <i>Un Canadien errant</i> en hommage aux patriotes qui sont déportés en Australie.<br>L'ancien manoir de Conrad Gugy est relocalisé à l'emplacement actuel du bureau de poste où il deviendra une auberge/hôtel pendant plus de 100 ans.                          |
| 1847  | Construction du presbytère actuel par l'architecte Alexis Milette.                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1850  | Création de la fanfare d'Yamachiche. St-Sévère devient officiellement une communauté indépendante. Une tannerie s'établit au village jusqu'en 1896, une autre tannerie s'établira au Canton de 1857 à 1907.                                                                                                              |
| 1852  | Le curé Dumoulin construit le couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame pour l'instruction des jeunes filles.                                                                                                                                                                                                      |
| 1853  | Le curé Dumoulin fait aménager l'ancien presbytère pour l'instruction des jeunes garçons qui sera dispensée par les Frères des Écoles Chrétiennes.                                                                                                                                                                       |

| ANNÉE | ÉVÉNEMENTS MARQUANTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1855  | La paroisse Sainte-Anne d'Yamachiche est érigée en municipalité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1862  | Antoine Gérin-Lajoie publie <i>Jean Rivard Le Défricheur</i> . Ce roman est le plus ancien écrit au Québec puisque <i>Les Anciens Canadiens</i> ne parût qu'en 1867.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 1865  | Fondation du Petit village près de la Rivière-du-Loup. La grande inondation amène 14 familles à se relocaliser plus au nord.<br>Les architectes Héroux établissent leur boutique et construiront 117 églises tant au Canada qu'aux États-Unis ainsi que les imposantes maisons patrimoniales, toutes en dentelle, dont l'alignement et la conservation symbolisent aujourd'hui la prospérité et la fierté des gens d'Yamachiche.                                                                                          |
| 1866  | Construction du moulin à scie Lemyre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1867  | On compte 87 maisons au centre urbain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1868  | La statue de Sainte-Anne est descendue du toit de l'église et localisée au cimetière d'Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 1870  | Début des opérations de la briqueterie des frères Gélinas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 1871  | Fondation de l'Hospice Sainte-Anne par les Sœurs de la Providence dans l'ancienne église.<br>On compte 143 emplacements au centre urbain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 1873  | Le premier collège est détruit par le feu. Construction d'un second collège mais surtout, construction d'une église exceptionnelle par le curé Dorion.<br>Barthélémy Caron construit un réseau d'aqueduc tout en bois pour alimenter le village d'Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1874  | Un important moulin, portant le nom de Taylor, s'établit au Canton, un canal spectaculaire le relie à la Grande Rivière Yamachiche pour le transport du bois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1875  | Le curé Dorion termine la construction de l'Hospice qui deviendra le Foyer Ernest-Jacob et entreprend les travaux de remplissage de la rivière qui encercle l'Hospice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1878  | Construction de la salle publique où se dérouleront les assemblées des conseils municipaux.<br>Un premier train s'arrête à Yamachiche suite à la construction de la voie ferrée entraînant la fin du transport par bateaux de la Compagnie Richelieu et des activités au quai du Canton.<br>Fermeture du Chemin Rivière-aux-Glaises, ce qui détourne la circulation et enlève à l'ancien village du Canton son titre de centre urbain d'Yamachiche.<br>Une première exposition agricole régionale est tenue à Yamachiche. |
| 1879  | Louis Dussault et associés construisent l'une des plus importantes fromageries au pays fabriquant 12 000 livres de fromage par jour dans un édifice à 2 étages de 80 pieds de long.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1880  | La télégraphie est implantée à Yamachiche.<br>Toutes les fermes élèvent des moutons pour la production de la laine et de la viande.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1883  | Fondation à Yamachiche de la Société d'Agriculture du Comté de Saint-Maurice qui tiendra ses expositions agricoles à Saint-Barnabé pendant plus de 100 ans.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 1885  | Antoine-François Desaulniers aménage la première piste de course de chevaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 1887  | Les gens du village créent leur propre municipalité en séparant ce territoire de la Paroisse.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1888  | Le village construit un marché public qui sera opérationnel pendant 10 ans.<br>Léonard Milot construit sa beurrerie-fromagerie qui sera en opération jusqu'en 1936.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

| ANNÉE | ÉVÉNEMENTS MARQUANTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1889  | Le Ruisseau Langevin est municipalisé et sera couvert en 1949, permettant ainsi la construction au centre urbain et une disposition sommaire des eaux usées.<br>Les agriculteurs des 2 rangs de la Petite Rivière se groupent en association et exploitent une fromagerie qui deviendra jusqu'en 1936 la Beurrerie Milot. |
| 1891  | Agrandissement du couvent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 1892  | Monseigneur Napoléon Caron publie <i>L'histoire de la Paroisse d'Yamachiche</i> . C'est sous son impulsion que Nérée Beauchemin, Raphaël Bellemare et François Sévère-Desaulniers se mirent à écrire.                                                                                                                     |
| 1895  | La Compagnie Bell installe le téléphone à Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1897  | Nérée Beauchemin publie son premier recueil de poésies.                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 1898  | François Sévère-Desaulniers entreprend la publication de 7 volumes généalogiques et de précis historiques sur Yamachiche.                                                                                                                                                                                                 |
| 1900  | Dionis Girardin réaménage la piste de courses de chevaux au Canton sur un circuit oblongue d'un mille de périphérie.                                                                                                                                                                                                      |
| 1901  | Le centre urbain compte 172 unités d'occupation.<br>Yamachiche fonde son premier club de baseball.                                                                                                                                                                                                                        |
| 1902  | Raphaël Bellemare célèbre à sa façon le bicentenaire de la fondation d'Yamachiche en dévoilant le monument commémoratif à l'intersection Gérin-Lajoie/Bellemare et en publiant <i>Les bases de l'histoire d'Yamachiche</i> .<br>Construction du moulin Antoine Desaulniers mû par un moteur à essence.                    |
| 1903  | Une première messe est célébrée à St-Thomas-de-Caxton, devenu secteur autonome.<br>Un premier syndicat d'éleveurs de chevaux est formé, un second le sera en 1934.                                                                                                                                                        |
| 1904  | The Canadian Gas and Oil Co. reçoit le contrat de l'éclairage public du centre urbain.                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1905  | Ouverture de la Banque Nationale à Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 1907  | Le couvent est démoli et on en construit un nouveau en brique à trois étages.                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1910  | Construction d'une école au Petit Village qui ne deviendra une chapelle qu'en 1964.                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1911  | Nérée Bellemare transporte des bâtisses, son fils Thomas, puis Raymond, puis François feront de Thomas Bellemare Ltée un important entrepreneur de machineries lourdes.                                                                                                                                                   |
| 1913  | Première implantation d'une Caisse Populaire à Yamachiche qui fermera en 1917 pour repartir sur des bases solides en 1944.<br>Arthur Héroux transforme l'ancienne boutique familiale en une manufacture de fournaise qu'il exploitera jusqu'en 1936.                                                                      |
| 1915  | Le Syndicat Coopératif Agricole, aujourd'hui Agrivert, s'établit à Yamachiche.<br>La Shawinigan Water and Power établit son réseau d'électricité au centre urbain.                                                                                                                                                        |
| 1917  | Le Frère Léon écrit la chanson d'Yamachiche sur une musique de Albert Larrieu.<br>Un syndicat agricole de production de foin est formé, il sera très important sur le marché public de Trois-Rivières.                                                                                                                    |
| 1920  | Établissement d'une Caisse Populaire dans le secteur Saint-Thomas-de-Caxton.                                                                                                                                                                                                                                              |
| 1922  | L'électricité dessert le secteur des Petite et Grande Rivières d'Yamachiche, Yamachiche ne sera entièrement desservi qu'en 1944.                                                                                                                                                                                          |
| 1924  | La Canadian Marconi s'implante à Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 1926  | Le Syndicat local de l'Union Catholique des cultivateurs est formé et sa première                                                                                                                                                                                                                                         |

| ANNÉE | ÉVÉNEMENTS MARQUANTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       | action est d'importer d'Angleterre la race porcine Yorkshire.<br>Construction du kiosque de la fanfare en face de l'église.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 1927  | Raoul Duchesne ouvre un commerce de meubles et d'instruments aratoires qui sera converti en épicerie en 1936 et deviendra le très important Duchesne & Fils Ltée que Marcel Duchesne fera prospérer à compter de 1940.                                                                                                                                                                                                              |
| 1928  | Nérée Beauchemin publie un deuxième et dernier recueil de poésies <i>Patrie intime</i> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 1931  | Un calvaire est placé au cimetière et un chemin de croix sera aménagé dès 1932. Il sera restauré en 1994.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 1932  | Construction d'un " <i>incubateur industriel</i> " sur la rue Nérée-Beauchemin par la municipalité qui servira à des ateliers de couture.                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 1935  | Le Syndicat Coopératif de lait s'associe à la Coopérative Fédérée pour une beurrerie, ce qui amènera la fermeture de 7 petites fabriques locales de beurre.                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 1939  | Le secteur Saint-Thomas-de-Caxton se dote d'une salle communautaire.<br>Conflagration importante ravageant six immeubles du centre urbain.                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1940  | Yamachiche participe à l'effort de guerre en produisant du lin qui servira à confectionner des toiles de toutes sortes, son huile entrain également dans la fabrication d'explosifs.<br>Fondation du Cercle des Fermières d'Yamachiche qui deviendra le principal mouvement féminin: l'AFEAS.                                                                                                                                       |
| 1944  | Yamachiche gagne le championnat de la Ligue Rurale de baseball.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1945  | Construction de l'actuel Foyer Ernest-Jacob suite à l'incendie de 1922, l'édifice sera considérablement agrandi en 1971.                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 1946  | Fondation du Conseil 2998 des Chevaliers de Colomb d'Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1949  | Marcel Bérard débute les activités de Marcel Bérard Ltée, autre entreprise prospère malgré les incendies de 1966 et 1974.                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 1952  | Thomas Bellemare Ltée déneige pour la première fois une rue. Ce sera le début des contrats d'entretien d'hiver.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1956  | Achille Trahan débute dans un hangar de 15 pieds par 20 pieds ce qui est aujourd'hui Atrahan Transformation, un important abattoir de viande porcine.<br>Un autre abattoir d'importance sera construit en novembre 1962 au Canton Sud et traitera de la viande chevaline et désormais de la viande porcine.<br>On évalue l'élevage avicole à 75 000 oiseaux, ce qui deviendra l'une des grandes productions agricoles d'Yamachiche. |
| 1957  | Incendie de l'église et construction de l'église actuelle.<br>Yamachiche construit un nouveau réseau d'aqueduc et annexe une partie de la Paroisse.                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 1962  | Construction de la caserne incendie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 1966  | Le village d'Yamachiche implante son parc industriel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 1967  | Départ des Frères des Écoles Chrétiennes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 1968  | Abolition de la Commission Scolaire Sainte-Anne d'Yamachiche, ce sera le début des grandes centralisations scolaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 1970  | C'est désormais la Loi de la Régie des Alcools du Québec qui est reconnue par les électeurs d'Yamachiche mettant fin à 55 ans d'emportements sur la prohibition.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1971  | Fondation du Service Récréatif & Sportif d'Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

| ANNÉE | ÉVÉNEMENTS MARQUANTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|       | Le gouvernement du Québec pense fermer le Foyer Ernest-Jacob. Les citoyens contribuent financièrement et l'édifice passe de 21 à 56 lits.                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 1973  | La gare est définitivement fermée, relocalisée et transformée en restaurant. Important déraillement à Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1975  | L'autoroute 40 est ouverte avec trois sorties d'autoroute.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 1977  | Construction du Pavillon des Loisirs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 1978  | J. Alide Pellerin publie <i>Yamachiche et son histoire</i> .<br>Conception des armoiries d'Yamachiche.<br>Fermeture du couvent d'Yamachiche et ouverture de l'école primaire actuelle.<br>Construction du complexe/hôtelier La Porte de la Mauricie.                                                                                                                                                                                    |
| 1980  | Aménagement du Parc Marguerite-Bourgeoys en face du presbytère, en 1999, on y aménagera un terrain de jeux pour les jeunes enfants.<br>Fondation du Club Optimiste d'Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 1981  | Le Groupe RCM, une entreprise de récupération, fait figure de pionnier en implantant son centre de tri à Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1982  | Création de Résidence Girardin offrant d'abord 10 logements puis désormais 21 H.L.M. depuis 1989.<br>Démolition du manoir Dumontier dont le terrain sera aménagé en parc municipal en 1987 pour commémorer le centième anniversaire du village d'Yamachiche.<br>Le centre urbain est doté de trottoirs de béton, mettant fin à l'époque des trottoirs de bois mais surtout à l'un des problèmes majeurs de l'administration municipale. |
| 1987  | Regroupement de la Paroisse et du village formant à nouveau une seule municipalité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1988  | Début des travaux d'assainissement des eaux usées à Yamachiche.<br>Une tornade frappe la communauté d'Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1989  | 32 propriétaires de chalet le long du Lac Saint-Pierre se regroupent en une coopérative d'aqueduc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 1992  | Mise en service de l'usine de traitement des eaux usées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 1995  | Construction du nouvel hôtel de ville d'Yamachiche, son emplacement est l'ancienne ligne séparatrice des fiefs Grosbois Est et Grosbois Ouest.                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1997  | Relocalisation de la bibliothèque au Pavillon des Loisirs avec une collection de 10 000 volumes mettant fin à l'ère des petits locaux et des bibliobus.                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 1998  | Création du site internet < <b>municipalite.yamachiche.qc.ca</b> ><br>Un incendie majeur détruit l'une des usines de Duchesne & Fils Ltée. La brigade incendie se sera montrée très efficace.<br>La famille Duchesne consolide sa présence à Yamachiche en annonçant la reconstruction.                                                                                                                                                 |
| 2000  | Fermeture du Foyer Ernest-Jacob. Les personnes âgées sont déportées à Louiseville malgré la volonté des gens d'Yamachiche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 2002  | Fêtes du tricentenaire sous la présidence de Louise A. Bellemare. Gaétan Blais personnifiera Nérée Beauchemin et les activités seront un succès de participation et d'animation.                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 2003  | Implantation d'un circuit patrimonial pédestre au centre urbain comprenant 11 panneaux d'interprétation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 2004  | Tout Yamachiche a accès à Internet haute vitesse. Yamachiche possède sa propre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

| ANNÉE | ÉVÉNEMENTS MARQUANTS                  |
|-------|---------------------------------------|
|       | organisation de soccer : les Rafales. |

## 5.2 Profil démographique

### Évolution de la population

Yamachiche comptait 2 616 habitants en 1976. De cette date à 1981, la population a augmenté passablement pour atteindre 2 751 personnes (+ 5,2%). Par contre, entre 1981 et 1996, on a assisté à une certaine stabilité alors que le nombre d'habitants est passé à 2 740 personnes en 1986 (- 0,4%), 2 784 en 1991 (+ 1,6%), 2 776 en 1996 (- 0,3%). Or la diminution s'est accentuée entre 1996 à 2001 avec une chute à 2 631 personnes (-5,5%).

Toutefois, on dénote beaucoup de chefs de familles, plus de 800, qui travaillent à Yamachiche mais qui n'y résident pas.

### Composition et répartition

Certaines caractéristiques reliées à la composition de la population peuvent montrer des indices révélateurs. En analysant l'évolution démographique récente par groupe d'âge au tableau suivant, il devient possible de préciser le profil social de la municipalité.

Ce tableau représente la pyramide des âges d'Yamachiche. Il met en lumière plusieurs éléments révélateurs tels une population relativement jeune; en effet, on y compte une proportion de 26,2% de personnes de moins de 20 ans comparativement à 21,2% dans l'ensemble de la MRC. À l'opposé, les personnes âgées de plus de 65 ans comptent pour 12,5% de la population municipale alors qu'elle s'élève à 17,1% dans la MRC.

### RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE (1996-2001)

| GROUPE<br>D'ÂGE | 2001   |     | DIFFÉRENCE<br>DE % | 1996   |     |
|-----------------|--------|-----|--------------------|--------|-----|
|                 | Nombre | %   |                    | Nombre | %   |
| 0 - 4 ans       | 115    | 4,4 | - 1,3              | 160    | 5,7 |
| 5 - 9 ans       | 155    | 5,9 | -1,3               | 200    | 7,2 |
| 10 - 14 ans     | 210    | 8,0 | + 0,5              | 210    | 7,5 |
| 15 - 19 ans     | 210    | 8,0 | + 0,7              | 205    | 7,3 |
| 20 - 24 ans     | 165    | 6,3 | + 1,1              | 145    | 5,2 |
| 25 - 29 ans     | 125    | 4,8 | - 0,4              | 145    | 5,2 |
| 30 - 34 ans     | 135    | 5,1 | - 3,3              | 235    | 8,4 |
| 35 - 39 ans     | 225    | 8,6 | - 0,3              | 250    | 8,9 |
| 40 - 44 ans     | 240    | 9,1 | + 0,3              | 245    | 8,8 |
| 45 - 49 ans     | 240    | 9,1 | + 1,8              | 205    | 7,3 |
| 50 - 54 ans     | 180    | 6,8 | + 0,2              | 185    | 6,6 |
| 55 - 59 ans     | 180    | 6,8 | + 2,5              | 120    | 4,3 |
| 60 - 64 ans     | 120    | 4,6 | + 1,6              | 85     | 3,0 |
| 65 - 74 ans     | 145    | 5,5 | - 2,0              | 210    | 7,5 |

|             |      |     |   |       |     |
|-------------|------|-----|---|-------|-----|
| 75 ans et + | 185  | 7,0 | - | 195   | 7,0 |
| TOTAL       | 2630 | 100 |   | 2 795 | 100 |

En 2001, 855 enfants demeuraient à la maison familiale pour une moyenne de 1,1 enfant par famille. Ces enfants sont répartis de façon inégale entre toutes les classes d'âge. Depuis 1996, on constate une légère diminution du nombre d'enfants (- 85) dans l'ensemble des 0 - 20 ans mais les divers groupes d'âge sont affectés différemment, soit: - 35 chez les 0 - 4 ans, - 45 chez les 5 - 9 ans, 0 chez les 10 - 14 ans et + 5 chez les 15 - 19 ans.

D'autre part, les tranches d'âge de 20 à 64 ans qui représentent la population active sont comparables dans la municipalité (61,3%) par rapport à la MRC (61,7%). Le nombre et la proportion des 30-34 ans ont diminué de façon appréciable (- 3,3%). Mais globalement, il y a peu de modifications importantes entre 1996 et 2001 quant à la répartition des classes d'âge.

La proportion des personnes âgées de plus de 65 ans a évolué à l'inverse de la tendance nationale alors qu'on en compte 75 de moins en 2001, soit 405 individus ou 14,5% du total en 1996 et, cinq ans plus tard, 330 individus ou 12,5% de la population.

Enfin, le nombre d'hommes (1 335 individus ou 50,5 %) est supérieur à celui des femmes (1 300 ou 49,3%) à Yamachiche. C'est l'inverse de la situation d'il y a cinq ans.

La concentration de la majorité des résidants dans les classes d'âge intermédiaires laisse envisager un vieillissement important de la population au cours des prochaines années.

Le tableau suivant est probablement plus significatif sur l'évolution démographique et les migrations constatées à Yamachiche de 1996 à 2001. Il met en parallèle les mêmes individus cinq ans plus tard. Autrement dit, il permet de voir les segments de population qui sont partis ou arrivés à Yamachiche pendant cette période.

#### ÉVOLUTION DES GROUPES D'ÂGE (1996 - 2001)

| Groupe d'âge en 1996 | Groupe d'âge en 2001 | Différence en nombre d'individus | Variation en % |
|----------------------|----------------------|----------------------------------|----------------|
| 0 - 4 ans            | 5 - 9 ans            | - 5                              | - 3,1          |
| 5 - 9 ans            | 10 - 14 ans          | + 10                             | + 5,0          |
| 10 - 14 ans          | 15 - 19 ans          | 0                                | 0              |
| 15 - 19 ans          | 20 - 24 ans          | - 40                             | - 19,5         |
| 20 - 24 ans          | 25 - 29 ans          | - 20                             | - 13,8         |
| 25 - 29 ans          | 30 - 34 ans          | - 10                             | - 6,9          |
| 30 - 34 ans          | 35 - 39 ans          | - 10                             | - 4,3          |
| 35 - 39 ans          | 40 - 44 ans          | - 10                             | - 4,0          |
| 40 - 44 ans          | 45 - 49 ans          | - 5                              | - 2,0          |
| 45 - 49 ans          | 50 - 54 ans          | - 25                             | - 12,2         |
| 50 - 54 ans          | 55 - 59 ans          | - 5                              | - 2,7          |
| 55 - 59 ans          | 60 - 64 ans          | 0                                | 0              |
| 60 - 64 ans          | 65 - 69 ans          | - 10                             | - 12,0         |

|             |             |       |        |
|-------------|-------------|-------|--------|
| 65 - 74 ans | 70 - 79 ans | - 45  | - 24,8 |
| 75 ans et + | 80 ans et + | - 105 | - 53,8 |

À la lecture de ce tableau, trois constats peuvent être établis pour la période 1996 à 2001:

- une émigration importante des adolescents et des jeunes adultes;
- les pertes dans les classes de 65 ans et plus qui représentent plus que l'effet de la mortalité : La fermeture du Foyer Ernest-Jacob, avec ses 56 pensionnaires, est marquante lors de cette période.

### Mobilité et migrations

Au chapitre des mouvements migratoires, Statistique Canada souligne, qu'entre 1996 et 2001, 1 935 citoyens ( 78,0%) n'ont pas déménagé, 220 (8,9%) l'ont fait à l'intérieur des limites d'Yamachiche et 320 (12,9%) ont quitté ou sont arrivés dans la municipalité. Comparativement à bien d'autres localités, particulièrement en milieu urbain, la population d'Yamachiche est plutôt stable quant à son lieu de résidence. À titre d'exemple, au Québec, 39% de la population a déménagé durant la période 1996-2001 comparativement à 22,0% à Yamachiche.

### Taux de natalité

Les données disponibles auprès de Statistique Canada pour 1991 (non disponibles depuis) démontrent que les enfants mis au monde par femme déjà mariée de 15 ans et plus étaient de 2,3 pour Yamachiche, 2,6 pour la MRC de Maskinongé et de 2,3 pour le Québec. Pour chaque femme déjà mariée de 15 à 44 ans, les données sont respectivement les suivantes: 1,5, 1,4 et 1,5.

En définitive, ces différences démontrent que le taux de natalité, autrefois largement supérieur à Yamachiche, a pratiquement rejoint celui des populations considérées. C'est davantage le nombre relatif des jeunes couples de 25 à 34 ans, tranche d'âge concentrant les femmes donnant effectivement naissance à des enfants, qui a un impact sur l'importance qu'auront les jeunes dans la population de la municipalité durant les prochaines années. Cette proportion est de 9,9% (13,6% en 1996) à Yamachiche avec 260 individus (380 en 1996), 23,1% dans la MRC et 26,9% au Québec. Comme le démontre le tableau précédent intitulé « Évolution des groupes d'âge 1996- 2001 », ces classes d'âge sont en régression à Yamachiche, autre indice d'un vieillissement accéléré à venir dans les prochaines années.

### Composition des ménages

Entre 1996 et 2001, pendant que la population diminuait de façon appréciable (- 165 personnes ou – 5,5%), le nombre de ménages dans la municipalité passait de 1 030 à 1 015. On constate d'autre part que le nombre moyen de personnes par ménage diminuait à 2,6 personnes. Mais la réduction de la taille des ménages est encore supérieure dans l'ensemble du Québec puisque le nombre moyen de personnes par ménage y est de 2,4 personnes en 2001.

La liste suivante montre que la catégorie la plus importante en ce qui concerne le nombre de personnes par ménage est celle comprenant 2 personnes:

- Nombre de ménages de 1 personne: 240 (23,5%)
- Nombre de ménages de 2 personnes: 325 (31,9%)
- Nombre de ménages de 3 personnes: 220 (21,6%)
- Nombre de ménages de 4 ou 5 personnes: 210 (20,6%)
- Nombre de ménages de 6 personnes et + : 25 (2,5%)

Les ménages de 2 personnes comprennent des couples retraités ou dont les enfants ont constitué un nouveau ménage, de même que les couples sans enfant qui incluent ceux qui en auront dans les prochaines années. Les ménages de 3 personnes s'apparentent fortement à la tendance nationale actuelle des familles moins nombreuses. Bien que les ménages de 4 et 5 personnes comptent encore pour le cinquième du total, ceux de 6 personnes et plus sont presque absents et sont à la veille de ne constituer qu'un souvenir du passé. Enfin, il y a lieu de mentionner qu'on retrouve 105 familles monoparentales à Yamachiche.

### 5.3 Caractéristiques socio-économiques

Il s'agit ici de relever les principales caractéristiques socio-économiques d'Yamachiche soit: la scolarité, l'emploi, le revenu et la propriété.

#### Scolarité

Le tableau suivant, basé sur le recensement de 2001 de Statistique Canada, résume le niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus de la municipalité en comparaison de l'ensemble de la MRC et du Québec.

#### NIVEAU DE SCOLARITÉ (2001)

| ÉTUDES                                           | Municipalité | MRC   | Québec |
|--------------------------------------------------|--------------|-------|--------|
| Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires | 37,0%        | 39,1% | 24,6%  |
| Diplôme d'études secondaires                     | 27,5%        | 27,2% | 24,6%  |
| Diplôme d'une école de métier                    | 11,3%        | 13,2% | 15,0%  |
| Certificat ou diplôme d'études collégiales       | 16,2%        | 12,4% | 15,6%  |
| Certificat ou diplôme d'études universitaires    | 7,9%         | 8,3%  | 20,1%  |

#### Population active et chômage

En 2001, la population active totale se chiffrait à 1 310 personnes soit 61,9% de l'ensemble des résidents de la municipalité ayant 15 ans et plus. Au niveau du taux d'activité, mentionnons que, pour la même année, il était de 61,9% (59,5% pour la MRC et 64,2% pour le Québec). Le taux de chômage s'élevait quant à lui à 3,1% (9,7% pour la MRC et 8,2% pour le Québec). Le taux d'emploi était respectivement de 60,0%, 53,7% et 58,9%.

#### Lieu de travail

Toujours selon la même source, 19,3% des résidents d'Yamachiche travaillent à leur domicile, 3,5% n'ont pas de lieu de travail précis et 77,1% ont un lieu habituel de travail. La localisation de ces emplois se répartit entre la municipalité, la MRC et les agglomérations voisines.

### Secteurs d'emplois

Les statistiques suivantes tiennent compte, non pas de la localisation des emplois, mais plutôt de lieu de résidence des travailleurs. Leur répartition s'établit selon les secteurs d'emploi suivants: primaire (230 emplois tous en agriculture ou 17,6%), industrie de la transformation et de la construction (445 emplois ou 34,1%), tertiaire (635 emplois ou 48,7%).

L'agriculture est prépondérante à Yamachiche; on y retrouve d'ailleurs plus de 16,5% de la main d'oeuvre agricole de toute la MRC. Quand on sait qu'on retrouve environ 1 000 emplois dans le secteur secondaire dans la municipalité, on peut affirmer que les industries d'Yamachiche offrent bon nombre d'emplois aux résidents des municipalités environnantes.

Bien que le secteur tertiaire domine moins à Yamachiche que dans l'ensemble du Québec, on y retrouve cependant 635 emplois (en excluant la construction) qui s'y répartissent ainsi: Commerce de gros et de détail (25,2%), finances et services immobiliers (7,1%), santé et enseignement (26,3%), services commerciaux (17,3%) et autres services ((22,0%).

### Revenu

Le revenu constitue sans doute une caractéristique économique fondamentale très significative. Pour l'année 2001, le revenu annuel médian des ménages de la municipalité était d'environ 40 130\$, soit un revenu largement supérieur à celui de 34 517\$ de la MRC mais relativement équivalent à celui de 40 468\$ pour l'ensemble du Québec. Les sources de revenus sont les suivantes: revenus d'emploi (72,4%), transferts gouvernementaux (17,9%) et autres revenus (9,7%).

### Propriété

Autre témoin du mode de vie des résidents d'Yamachiche, 77,8% d'entre eux sont propriétaires de leur résidence alors que 22,2% en sont locataires. Pour la MRC, ces pourcentages sont de 71,1% et 28,9% respectivement.

## **5.4 Perspectives de croissance**

Entre 1976 et 2001, la municipalité connaissait une légère augmentation de ses effectifs démographiques, soit 15 citoyens ce qui se traduit par une hausse de 0,6%. La population d'Yamachiche est donc relativement stable ce qui la démarque de la décroissance connue à la même période dans l'ensemble du monde rural non limitrophe au milieu urbain.

## ÉVOLUTION DE LA POPULATION

| ANNÉE | POPULATION | VARIATION EN % |
|-------|------------|----------------|
| 1976  | 2 616      | -              |
| 1981  | 2 751      | + 5,2          |
| 1986  | 2 740      | - 0,2          |
| 1991  | 2 784      | + 1,6          |
| 1996  | 2 776      | - 0,3          |
| 2001  | 2 631      | - 5,5          |

Une hypothèse plutôt conservatrice voudrait que la stabilité observée lors des 25 dernières années soit reconduite dans les années futures. Nous considérerons subséquemment de façon plus détaillée les effets de cette extrapolation en termes de demande potentielle d'espaces résidentiels en tenant compte particulièrement du nombre de nouveaux ménages, du remplacement du parc immobilier et d'une demande soutenue en espaces pour les autres usages présents dans le périmètre d'urbanisation.

Statistique Canada a également établi des projections de population de 1996 à 2016 pour la municipalité. À la fin de cette période (2016), Yamachiche devrait compter 2 791 habitants, soit une population décroissante à partir de 1999, ce qui s'est révélé exact jusqu'à présent.

## 6.0 UTILISATION DU SOL

### 6.1 Agriculture et foresterie

#### Fermes

Entre 1986 et 2001, le nombre de fermes est passé de 112 à 87 à Yamachiche, soit une baisse de 22,3%. Bien que cette baisse soit moindre que dans la MRC et dans l'ensemble du Québec, elle n'en est pas moins présente. Par contre, en 2001, on comptait 87 fermes à Yamachiche et 454 sur le territoire de la MRC de Maskinongé ce qui représente une proportion de 19,2%. Il s'agit du plus fort pourcentage de la MRC (à titre indicatif, Yamachiche comptait 82 fermes ou 15,6% des fermes de la MRC en 1996).

La superficie totale des terres à Yamachiche est de 8 613 hectares, soit 95,7% de la superficie de la municipalité. Si on considère seulement les terres en culture, soit 7 024 hectares (82,6 ha par ferme), on obtient un ratio de 81,6% des terres de la municipalité qui est effectivement utilisé à des fins agricoles. Yamachiche possède 21,6% des terres en culture de la MRC.

Les superficies suivantes des terres en culture et en jachère par catégorie proviennent de Statistique Canada 2001. On peut constater dans ce tableau que de 15 à 20 propriétaires possèdent près de la moitié des terres agricoles.

#### **SUPERFICIES DES TERRES EN CULTURE ET EN JACHÈRE**

| <b>Superficies en culture et jachère</b> | <b>Nombre de fermes</b> |
|------------------------------------------|-------------------------|
| Moins de 10 acres                        | 4                       |
| 10 à 69 acres                            | 17                      |
| 70 à 129 acres                           | 10                      |
| 130 à 179 acres                          | 10                      |
| 180 à 239 acres                          | 14                      |
| 240 à 399 acres                          | 18                      |
| 400 à 559 acres                          | 6                       |
| 560 à 759 acres                          | 4                       |
| 760 à 1 119 acres                        | 3                       |
| 1 120 à 1 599 acres                      | 1                       |

#### Utilisation du sol

Une carte thématique de l'utilisation du sol a été réalisée par le MAPAQ en mars 2000. On y observe différents types d'occupation des terres qui correspondent au milieu humide, au milieu boisé et au milieu agricole, de loin le plus important en superficie. Cette carte est présentée à la page suivante. En outre des milieux humides et boisés, elle indique les principales productions agricoles pratiquées à Yamachiche. Les symboles utilisés sont inscrits au centre des terres agricoles concernées. Les productions animales les plus importantes sont celles de la vache laitière, du porc et du poulet à griller.

Les milieux humides sont presque exclusivement localisés en bordure du lac Saint-Pierre, entre l'autoroute 40 et ce plan d'eau. Ils débordent légèrement jusqu'à la route 138 dans le secteur ouest près de la limite de Louiseville. On retrouve également des terres marécageuses au nord-est de la municipalité.

Le milieu boisé couvre de 10 à 15% du territoire d'Yamachiche. On le retrouve principalement dans le secteur nord-est de la municipalité et, dans une moindre mesure, à l'ouest à l'arrière du secteur de Petit village (Rivière-du-Loup). De façon générale, des boisés correspondent aux sols qui disposent d'un potentiel agricole inférieur.

### Problématiques particulières

L'industrie agroalimentaire doit être perçue compatible avec le milieu agricole pour en assurer la vitalité. On retrouve plusieurs entreprises manufacturières importantes reliées au secteur agroalimentaire à Yamachiche, particulièrement dans l'abattage et le dépeçage du porc (abattoirs Trahan, Guy Marcoux, Québec Inc. 9078-7623) sans oublier la meunerie Marcel Bérard Ltée. Ces entreprises sont souvent incompatibles avec le milieu urbain, il faut donc leur assurer une place en milieu rural.

De plus, dans les secteurs agroforestiers et déstructurés, il y a lieu de permettre, en sus des usages autorisés en zone agricole, d'autres activités compatibles avec le milieu, notamment les activités récréotouristiques et l'industrie de transformation du bois. Les activités de plein-air, par exemple, s'exercent dans le milieu naturel près de sites d'intérêt comme les cours d'eau et la forêt. Pour leur part, les petites industries artisanales et celles reliées à la transformation forestière sont elles aussi souvent incompatibles avec les secteurs urbains (zone blanche) et beaucoup d'entre elles ne verront pas le jour si elles doivent s'installer dans un parc industriel urbain où les frais d'implantation sont élevés.

Les secteurs déstructurés sont des endroits de superficie limitée où l'on retrouve une concentration d'usages autres qu'agricoles. Ils sont généralement isolés des périmètres d'urbanisation. La MRC a identifié deux sites répondant à ces critères, soit :

- la Place Marconi
- une partie du chemin de la Petite rivière Nord, du chemin de la Petite rivière Sud et du chemin Desaulniers (le tout à proximité de la route 138)

D'autre part, la MRC a identifié comme affectation agroforestière le secteur nord-est de la municipalité de part et d'autre du chemin Grande rivière Sud. Cette affectation exclut cependant une bande d'environ 300 m le long de ce chemin.

La politique d'aménagement de ce plan d'urbanisme (partie III) devra statuer sur ces questions (secteurs mixtes et affectation agroforestière).







### Emplois et revenus

L'activité agricole fournit 230 emplois ou 17,6% du total à Yamachiche, sans compter les emplois générés par celle-ci dans l'ensemble de la filière agroalimentaire.

En 2001, les revenus bruts provenant de l'agriculture ont été de 50 836 075\$ à Yamachiche soit 584 323\$ par ferme. Les dépenses se sont chiffrées, quant à elles, à 45 427 284\$ et à 522 153\$ respectivement.

### Caractéristiques des producteurs

Les 87 fermes d'Yamachiche occupent 130 producteurs. Vingt (20) d'entre eux ont moins de 35 ans (14%), 90 entre 35 et 54 ans (72%) et 20 ont 55 ans et plus (14%). La moyenne s'établit à 45,6 ans (47,6 ans dans la MRC).

### Valeur des fermes

Le rôle d'évaluation de la municipalité établit à 412 le nombre d'unités agricoles (24,1% du total). Pour expliquer l'écart avec le nombre officiel de 87 fermes, il faut considérer que plusieurs exploitations sont subdivisées en plus d'une unité agricole, d'une part, et que plusieurs terres sont en location, d'autre part.

Les terrains sont évalués à 36 023 500\$ (73,8% du total de la municipalité) et les bâtiments à 15 211 400\$ (16,2%) pour une évaluation globale des immeubles agricoles de 51 234 900\$ (35,9% de l'évaluation foncière d'Yamachiche). En seulement cinq ans, la valeur des terres a quintuplé à Yamachiche. Il y a là matière à questionnement. La Loi sur la fiscalité municipale devrait faire l'objet d'une révision à ce chapitre.

Statistique Canada a évalué en 2001 le capital agricole total d'Yamachiche à 72 632 183\$ soit 834 853\$ par ferme. Ceci représente 20,2% du capital agricole de la MRC de Maskinongé. Le capital comprend les terres et bâtiments (54 673 071\$), la machinerie et les équipements (12 026 894\$) et les animaux (5 932 218\$).

## **STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR LA VALEUR DES FERMES - 2001**

|                                     | YAMACHICHE |           |       | MRC MASKINONGÉ |           |
|-------------------------------------|------------|-----------|-------|----------------|-----------|
|                                     | Total      | Par ferme | % MRC | Total          | Par ferme |
| Nombre de fermes                    | 87         | -         | 19,3  | 450            | -         |
| Superficie totale des fermes (ha)   | 8 613      | 99        | 20,4  | 42 154         | 93,7      |
| Terres en culture (ha)              | 7 024      | 80,7      | 21,6  | 32 510         | 72,2      |
| Total du capital agricole (\$)      | 72 632 183 | 834 852   | 20,2  | 360 273 511    | 800 607   |
| Terrains et bâtiments               | 54 673 071 | 638 426   | 20,3  | 269 735 547    | 599 411   |
| Machinerie, matériel et équipem.    | 12 026 894 | 138 240   | 21,6  | 55 752 409     | 123 894   |
| Bétail et volaille                  | 5 932 218  | 68 186    | 17,0  | 34 785 495     | 77 301    |
| Revenus agricoles totaux bruts (\$) | 50 836 075 | 584 322   | 39,2  | 129 452 636    | 287 671   |

|                         |            |         |      |             |         |
|-------------------------|------------|---------|------|-------------|---------|
| Total des dépenses (\$) | 45 427 284 | 522 153 | 41,2 | 110 186 313 | 244 858 |
|-------------------------|------------|---------|------|-------------|---------|

Types de production

Le tableau suivant donne un aperçu des productions agricoles dans la MRC de Maskinongé et dans la municipalité d'Yamachiche.

**PRINCIPALES SOURCES DE REVENUS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2001**

| PRODUCTIONS VÉGÉTALES        |             |                  | PRODUCTIONS ANIMALES |             |                  |
|------------------------------|-------------|------------------|----------------------|-------------|------------------|
| Productions                  | Producteurs | Caractéristiques | Productions          | Producteurs | Caractéristiques |
| FOIN ET GRANDES CULTURES     |             |                  | Bovins et veaux      | 46          | 2 926 unités     |
| Maïs-grain                   | 49          | 2 840 ha         |                      |             |                  |
| Luzerne                      | 33          | 164 ha           |                      |             |                  |
| Soja                         | 37          | 1 431 ha         | Vaches laitières     | 32          | 1 408 unités     |
| Orge                         | 46          | 837 ha           |                      |             |                  |
| Maïs-ensilage                | 18          | 116 ha           | Porcs                | 13          | 17 409 unités    |
| Avoine                       | 15          | 220 ha           |                      |             |                  |
| Autres gr. cult.             | 32          | 615 ha           | Moutons et agneaux   | 2           | N/D              |
| AUTRES PRODUCTIONS VÉGÉTALES |             |                  |                      |             |                  |
| Légumes, fruits              | 10          | 231 ha           | Volaille             | 8           | 275 532          |
| Érablières                   | 7           | 3 800 entailles  |                      |             |                  |

Pourtant, plusieurs fermes sont considérées comme mixtes. La production agricole de la MRC de Maskinongé représente 45% de celle de toute la Mauricie. En ce qui concerne le cheptel porcin, la proportion est de 71% pour la seule MRC de Maskinongé

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

L'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles représente un impact très important sur le développement de la municipalité. En effet, le territoire agricole protégé occupe tout le territoire municipal à l'exception des périmètres d'urbanisation et de la bande riveraine du lac Saint-Pierre.

De 1981 à 1999, 137 demandes d'autorisation ont été acheminées à la CPTAQ par des citoyens d'Yamachiche. Soixante-trois (63) de ces demandes ont été acceptées. Cinquante-cinq (55) autres demandes ont été refusées et 19 demandes n'ont pas fait l'objet d'une décision de la part de la Commission.

### Environnement

Le drainage souterrain, largement pratiqué à Yamachiche, augmente le débit instantané des différents cours d'eau de la municipalité. Cette pratique accentue l'érosion au pied des talus et augmente le ravinement. Le déboisement des rives a également un effet majeur sur la fréquence et l'importance des glissements de terrain.

En ce qui concerne la gestion des fumiers, différentes études démontrent que les apports en azote et en phosphore ont une incidence sur l'environnement. Divers règlements adoptés ces dernières années par le ministère de l'Environnement ont pour objectif de remédier au problème.

Les différents types de production agricole ont des impacts variables sur l'environnement. La production porcine, par exemple, présente davantage de contraintes par rapport aux odeurs qu'elle provoque et le fumier liquide qu'elle produit qui peut contaminer les eaux souterraines et de surface. La protection des cours d'eau et du périmètre d'urbanisation doivent faire l'objet d'une attention particulière.

### Autres éléments

Enfin soulignons qu'il existe un bureau du Centre de recherche porcine de Lanaudière à Yamachiche qui est situé sur le chemin Charles-Lesieur.

## 6.2 Le secteur résidentiel

### Type d'immeubles résidentiels

Les rôles d'évaluation de la municipalité sont moins détaillés quant au type de résidences. Nous avons donc joint aux données de 2005 celles de 2000 dans le tableau suivant. La répartition des logements selon leur type ne varie pas rapidement.

En 1999, la maison unifamiliale domine largement l'éventail du type de résidences présent sur le territoire avec 658 unités ou 73,1% des immeubles répertoriés. Mais Yamachiche compte également environ 250 autres logements répartis dans 60 immeubles à 2 logements, 13 à 3 logements, 3 à 4 logements, 3 à 5 logements, 4 de 6 à 9 logements et 2 de 10 à 19 logements. Cinquante-cinq (55) chalets, 50 maisons mobiles et roulottes, 4 habitations communautaires et 48 autres immeubles résidentiels complètent le parc immobilier résidentiel de la municipalité.

On peut présumer qu'en 2000, aucun changement majeur n'a été apporté à ce portrait. Les unifamiliales isolées et les immeubles de 2 à 19 logements sont passés de 743 à 790 unités. Certains chalets ont été transformés en résidences alors qu'on en retrouve 10 de moins que 5 ans auparavant. Même phénomène pour les maisons mobiles et roulottes (de 50 à 46). Il y a une habitation en commun et 6 autres immeubles résidentiels de moins en 2005. Somme toute, la progression de l'ensemble des immeubles résidentiels a été de 26 unités entre 2000 et 2005.

#### TYPE DE RÉSIDENCES

| TYPE OU NOMBRE DE LOGEMENTS        | NOMBRE EN 2000 | NOMBRE EN 2005 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Unifamiliale isolée                | 658            | 790            |
| Deux (2) logements                 | 60             |                |
| Trois (3) logements                | 13             |                |
| Quatre (4) logements               | 3              |                |
| Cinq (5) logements                 | 3              |                |
| Six (6) à neuf (9) logements       | 4              |                |
| Dix (10) à dix-neuf (19) logements | 2              |                |
| Chalets                            | 55             | 45             |
| Maisons mobiles et roulottes       | 50             | 46             |
| Habitation en commun               | 4              | 3              |
| Autres immeubles résidentiels      | 48             | 42             |
| Total des immeubles résidentiels   | 900            | 926            |

### Âge et état des logements

La répartition des logements de la municipalité selon leur âge est particulier alors qu'un peu moins du tiers des résidences (32,0%) ont été construites avant 1946, 22,7% entre 1946 et 1970 et 45,8% depuis 1971. On retrouve donc beaucoup de résidences anciennes (avant 1946) et plusieurs nouvelles (depuis 1971) à Yamachiche mais peu ont été construites entre ces deux périodes.

### ÂGE DES LOGEMENTS

| GROUPE D'ÂGE | NBRE | %    |
|--------------|------|------|
| Avant 1946   | 325  | 32,0 |
| 1946 - 1960  | 110  | 10,8 |
| 1961 - 1970  | 115  | 11,3 |
| 1971 - 1980  | 190  | 18,7 |
| 1981 - 1990  | 180  | 17,8 |
| 1991 - 2001  | 95   | 9,3  |

### ÉTAT DES LOGEMENTS

| TRAVAUX À RÉALISER           | NBRE | %    |
|------------------------------|------|------|
| Entretien régulier seulement | 680  | 66,7 |
| Réparations mineures         | 285  | 27,9 |
| Réparations majeures         | 15   | 15,4 |

D'autre part, l'état des logements est relativement en bonne condition à Yamachiche alors qu'un peu plus de 5% seulement d'entre eux nécessiteraient des réparations majeures.

#### Répartition des résidences sur le territoire

À cause du caractère agricole relativement homogène d'Yamachiche, le développement résidentiel s'est effectué de façon linéaire le long de tous les rangs. Mais le secteur du village constitue une agglomération importante où est concentrée la plupart des commerces et services de la municipalité. Le principal périmètre d'urbanisation l'encercle alors qu'un autre, plus restreint et essentiellement résidentiel, a été délimité autour du secteur de la Rivière du Loup.

#### Permis de construction

En excluant les roulottes et en ne comptabilisant les immeubles à logements multiples que pour une unité puisqu'ils occupent généralement une superficie comparable à celle des unifamiliales isolées, le nombre de permis émis pour les nouvelles constructions résidentielles s'est établi selon les proportions suivantes au cours des 22 dernières années:

#### PERMIS DE CONSTRUCTION 1980 – 2005

| Année  | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre | 21   | 15   | 23   | 15   | 8    | 7    | 12   | 7    | 21   | 10   |
| Année  | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 |
| Nombre | 12   | 12   | 7    | 10   | 6    | 6    | 3    | 9    | 4    | 11   |
| Année  | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |      |      |      |      |      |
| Nombre | 3    | 7    | 4    | 7    | 4    |      |      |      |      |      |

C'est donc 244 résidences nouvelles totalisant plus ou moins 300 logements qui se sont implantées à Yamachiche sur une période de 25 ans, soit une moyenne de 10 par an. En ce qui concerne la localisation de ces résidences, les tableaux suivants en donnent un aperçu.

#### LOCALISATION APPROXIMATIVE DES NOUVELLES RÉSIDENCES (1980-2004)

| SECTEURS                  | NOMBRE DE CONSTRUCTIONS |
|---------------------------|-------------------------|
| Village                   | 105                     |
| Paroisse                  | 110                     |
| Rivière du Loup           | 28                      |
| Localisation indéterminée | 1                       |
| TOTAL                     | 244                     |

## LOCALISATION DÉTAILLÉE DES NOUVELLES RÉSIDENCES (1990-2004)

| RUES                                           | CONSTRUCTIONS |
|------------------------------------------------|---------------|
| PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DU VILLAGE            |               |
| Place Pellerin                                 | 7             |
| Rue Sainte-Anne                                | 6             |
| Rue Lacerte                                    | 5             |
| Rue Milot                                      | 5             |
| Rue Héroux                                     | 4             |
| Rue Gérin-Lajoie                               | 2             |
| Rue Jean-Baptiste Gélineault                   | 2             |
| Rue Girardin                                   | 2             |
| Rue Saint-Jacques                              | 2             |
| Rue Désaulniers                                | 2             |
| Rue Monseigneur Napoléon-Caron                 | 1             |
| Rue Bellemare                                  | 1             |
| Rue Pierre-Boucher                             | 1             |
| Rue Saint-Jean                                 | 1             |
| Rue Conrad Gury                                | 1             |
| SOUS-TOTAL VILLAGE                             | 42            |
| PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA RIVIÈRE DU LOUP |               |
| Chemin de la Rivière du Loup                   | 7             |
| Rue Blanchette                                 | 5             |
| Rue Marguerite-Bourgeoys                       | 5             |
| SOUS-TOTAL RIVIÈRE DU LOUP                     | 17            |
| SOUS-TOTAL TOUS LES PÉRIMÈTRES                 | 59            |
| HORS PÉRIMÈTRES D'URBANISATION                 |               |
| Chemin Grande rivière Sud                      | 8             |
| Chemin Desaulniers                             | 7             |
| Chemin des Acadiens                            | 6             |
| Boulevard Trudel                               | 3             |
| Chemin des Petites Terres                      | 3             |
| Chemin de la Concession                        | 3             |
| Place Marconi                                  | 3             |
| Chemin Canton Nord                             | 2             |
| Chemin Petite rivière Nord                     | 2             |
| Chemin Petite rivière Nord                     | 2             |
| Route Sainte-Anne Est                          | 2             |
| Tranchée d'Isaïe                               | 1             |
| Chemin des Caron                               | 1             |
| Chemin Canton Sud                              | 1             |
| Rue Gélinas                                    | 1             |
| Boulevard Duchesne                             | 1             |
| SOUS-TOTAL PAROISSE                            | 46            |
| <b>TOTAL MUNICIPALITÉ</b>                      | <b>105</b>    |

### Prévisions des besoins pour les prochaines années

Comme le secteur de la construction connaît des cycles et est relié de près aux soubresauts de l'économie, le nombre de permis de construction est difficile à prévoir pour les années futures, surtout sur de courtes périodes. Sur la base d'un nombre de ménages relativement stagnant dans les années futures, soit la tendance observée lors des dernières années et à partir des statistiques de la construction durant les 10 dernières années, une estimation d'une moyenne de 7,5 logements par an en moyenne pour l'ensemble du territoire municipal semble réaliste pour la prochaine décennie dont la majorité dans le périmètre d'urbanisation.

Trois facteurs sont à considérer dans cette estimation. L'évolution de la population, l'évolution du nombre de ménages et le potentiel de développement de la municipalité. Alors que les deux premiers facteurs n'ont plus la même influence que par le passé, le troisième nous incite à prévoir une augmentation des besoins en espaces de construction pour les prochaines années. Yamachiche est une communauté accueillante et prospère. L'un des créneaux à exploiter doit viser à établir une stratégie et mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour que les personnes travaillant à Yamachiche en deviennent des résidents. Les travailleurs de transition qui occupent de nombreux emplois peu rémunérés dans les deux abattoirs devraient être ciblés.

Les besoins en espaces pour accueillir ces 75 nouveaux immeubles résidentiels dans le périmètre d'urbanisation peuvent donc être estimés à 168 750 mètres carrés ou 17,0 hectares ce qui est comparable aux 17,5 ha d'espaces disponibles en zone blanche selon la MRC. Dans cette prévision des besoins en espaces, il est tenu compte du fait qu'une partie des constructions se fera en milieu desservi par l'aqueduc et l'égout alors qu'une autre se fera en milieu partiellement desservi (réseau d'aqueduc seulement). Il faut également réserver les superficies nécessaires à l'implantation des rues, des espaces verts, institutions, commerces et industries.

En effet, si les terrains à bâtir doivent avoir une superficie minimales de 750 à 1 500 m<sup>2</sup>, 75 terrains nécessiteront 84 375m<sup>2</sup>. En prévoyant également une superficie équivalente pour les infrastructures publiques et les autres fonctions urbaines, les besoins s'élèvent effectivement à 168 750 m<sup>2</sup> ou 16,9 hectares.

La municipalité compte établir une banque de terrains résidentiels pour mettre à la disposition des nouveaux arrivants. À cette fin, elle a acquis les terrains résiduels du secteur Terrasses Gélinault qu'elle gérera à titre de promoteur afin de pallier à la rareté des terrains à bâtir.

### **6.3 Secteur institutionnel**

Il existe plusieurs institutions à Yamachiche, la plupart sur la rue Sainte-Anne, mais certaines d'entre elles ont déjà été sacrifiées à la modernité telles le Couvent de la Congrégation Notre-Dame (1852) et le Collège des Frères des Écoles Chrétiennes (1853). La municipalité compte non seulement des équipements communautaires desservant sa population, mais également certains services plus diversifiés dont le rayonnement déborde le cadre local.

## INSTITUTIONS D'YAMACHICHE

| INSTITUTION                                                                          | ADRESSE              | NOTES                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| Hôtel de ville et garage municipal                                                   | 366, rue Sainte-Anne |                                    |
| Pavillon des loisirs, bibliothèque J.Alide-Pellerin et Local Informatique Desjardins | 440, rue Sainte-Anne |                                    |
| Caserne incendie                                                                     | 501, boul. Duchesne  |                                    |
| École Omer-Jules-Desaulniers                                                         | 450, rue Sainte-Anne |                                    |
| Église Sainte-Anne et presbytère                                                     | 530, rue Sainte-Anne |                                    |
| Centre paroissial et Âge d'Or                                                        | 570, rue Sainte-Anne |                                    |
| Résidence Yamachiche (avant Foyer Ernest-Jacob)                                      | 610, rue Sainte-Anne | Personnes âgées autonomes (30 ch.) |
| Bureau de poste                                                                      | 641, rue Sainte-Anne |                                    |
| Banque Nationale                                                                     | 680, rue Sainte-Anne |                                    |
| Caisse populaire Nérée-Beauchemin                                                    | 580, rue Sainte-Anne |                                    |
| Résidence Girardin (HLM)                                                             | 500, rue Saint-Louis | 21 logements                       |
| Maison Barthélémy-Caron                                                              | 531, rue Sainte-Anne | Personnes âgées autonomes (21 ch.) |
| Maison Louise Côté                                                                   | 390, rue Sainte-Anne | Personnes âgées autonomes (9 ch.)  |

### Foyer Ernest-Jacob

Dans un monde gouverné par la rationalisation des services, essentiellement synonyme de coupures budgétaires selon plusieurs observateurs, le Regroupement de la Santé et des Services Sociaux de la MRC de Maskinongé a mis fin aux opérations du Foyer Ernest-Jacob en septembre 2000.

Ce foyer d'accueil du réseau public de la Santé et des Services Sociaux du Québec (auparavant l'Hospice Sainte-Anne dirigé par les Sœurs de la Providence de 1871 à 1970) desservait non seulement Yamachiche, mais également les populations des municipalités environnantes, et plus particulièrement celles de Saint-Barnabé Nord, de Saint-Sévère et de la communauté de Saint-Thomas-de-Caxton. Le bâtiment reconstruit en 1945-46 pouvait accueillir 56 personnes âgées nécessitant des soins prolongés.

Jusqu'au bout, la municipalité d'Yamachiche, forte de l'appui écrit de la presque totalité de sa population et d'organismes locaux, régionaux et provinciaux, s'est objecté fortement à cette fermeture. Une fois expulsé du réseau public, l'immeuble rebaptisé « Résidence Yamachiche », accueille maintenant des personnes âgées autonomes et semi-autonomes et dispose de 30 chambres. L'historique du Foyer Ernest-Jacob est présenté dans le tableau suivant.

### HISTORIQUE DU FOYER ERNEST-JACOB

| ANNÉE | ÉLÉMENTS HISTORIQUES                                                                                                                                                                                            |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1871  | Arrivée des Sœurs de la Providence sous l'impulsion du curé Dorion. Une nouvelle église a été bâtie et une maison est convertie en Hospice.                                                                     |
| 1875  | Agrandissement de l'Hospice dont la réalisation a été possible grâce à l'implication du curé Dorion qui fit remplir la rivière à ses frais et fit une contribution de 12000,00\$ pour la réalisation du projet. |
| 1905  | Nouvel agrandissement de l'Hospice par la construction d'un bâtiment de 2 étages de 30 pieds par 100 pieds rendu possible par une collecte de 15 jours                                                          |

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      | des paroissiens.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1922 | Incendie de l'Hospice. Les Sœurs de la Providence demeurent dans la communauté en intervenant dans les familles qui prennent en charge les personnes âgées. Des montants de 11 500,00\$ provenant des municipalités et de 8 500,00\$ des citoyens sont recueillis mais le projet de construction ne put se réaliser.                                                                                                                                                                                                                                |
| 1945 | Construction de l'édifice actuel, neuf et à l'épreuve du feu, suite à la mise sur pied d'une fondation par le curé De Carufel et le maire Omer Milot qui recueillent 85% des argents nécessaires.<br>Les Sœurs seront appuyées par des tombolas, des bazars, des quêtes, des dons et des octrois pour entretenir, réparer, chauffer, éclairer l'édifice jusqu'à sa prise en charge par une corporation locale.                                                                                                                                      |
| 1970 | L'Hospice est cédé à une corporation locale et est nommé Foyer Ernest-Jacob. Les 21 lits étant insuffisants, il a fallu solliciter l'autorisation du ministère de la Famille et succéder aux Sœurs de la Providence qui n'avaient plus les effectifs nécessaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 1971 | Agrandissement du Foyer. Il fallait une contribution financière locale et un comité présidé par M. Marcel Duchesne répondit aux exigences du gouvernement. Le Foyer Ernest-Jacob compte 56 lits.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 1993 | Regroupement du Foyer Ernest-Jacob avec la Résidence Avellin-Dalcourt sous un même conseil d'administration. Le pouvoir décisionnel ne relève plus de la communauté. Le Foyer Ernest-Jacob n'aura connu qu'une seule année de déficit (fort modeste d'ailleurs) avant ce regroupement.                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 1995 | Perte du secrétariat et d'une partie de la cuisine. Les craintes de fermeture parviennent au conseil municipal d'Yamachiche mais les réponses se font rassurantes du côté des décideurs du réseau de la santé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 1997 | Regroupement du Foyer Ernest-Jacob avec la Résidence Avellin-Dalcourt, le Centre Hospitalier Comtois et le CLSC.<br>Le regroupement de la Santé et des Services sociaux de la MRC-Maskinongé (RSSSMM) est mis sur pied et le Foyer Ernest-Jacob est administré par des personnes de l'ensemble de la MRC. Malgré la volonté exprimée massivement par les citoyens à l'effet de s'impliquer à conserver les personnes âgées en perte d'autonomie au Foyer Ernest-Jacob, les nouveaux administrateurs annoncent quelques mois plus tard sa fermeture. |

### HISTORIQUE DU FOYER ERNEST-JACOB / suite

| ANNEÉ | ÉLÉMENTS HISTORIQUES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1998  | 17 février : Soirée de « consultation » où sont présents le président et le directeur général du regroupement régional et à laquelle assiste la presque totalité de la population d'Yamachiche.<br>Nombre de bénévoles sont à l'œuvre et sont appuyés par les communautés de Saint-Barnabé, Saint-Sévère, Saint-Thomas-de-Caxton et d'Yamachiche. Une importante couverture de presse suit l'affaire.<br>Le Comité de Sauvegarde Ernest-Jacob inc., un organisme sans but lucratif, vend 3 618 cartes de membres, les entreprises locales affichent des pancartes de solidarité, une Fondation est mise sur pied.<br>Mais les décideurs resteront impassibles dans la décision prise malgré l'appui de Solidarité rurale, de la Fédération des Clubs de l'âge d'Or, du témoignage des |

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      | personnes âgées, du Comité Provincial des malades et de l'UPA-Mauricie.<br>Le député Désilets présente un projet ne correspondant pas à la volonté du milieu de maintenir le Foyer dans le réseau public québécois.                                                                                                         |
| 2001 | Fermeture du Foyer Ernest-Jacob en novembre. Les personnes âgées sont exilées à Louiseville.                                                                                                                                                                                                                                |
| 2003 | Le 30 mars, la municipalité d'Yamachiche fait l'acquisition du Foyer Ernest-Jacob et s'est occupé de son entretien (assurances, chauffage, surveillance, etc.).<br>Le 31 octobre, la famille Pronovost acquiert le Foyer pour le transformer en résidence privée d'accueil des personnes âgées autonomes et semi-autonomes. |

## 6.4 L'industrie

On dénombre plusieurs industries sur le territoire de la municipalité ce qui témoigne de la diversité de sa base économique. Aux fins du présent exercice, nous avons inclus les principales industries œuvrant dans le secteur agro-alimentaire. Il est à noter que le rôle d'évaluation municipal relève 16 industries à Yamachiche pour une valeur de 20 858 300\$, soit 14,0% de l'ensemble des valeurs inscrites au rôle. Le tableau suivant présente une compilation de différentes sources de données à savoir la Liste des industries et commerces de Yamachiche, 2005 ; le Répertoire des entreprises industrielles de la MRC de Maskinongé, 1999-2000 et l'Annuaire téléphonique 2005. On y compte près de 1 000 emplois.

Selon des statistiques qui proviennent du CLD (Répertoire des entreprises industrielles de la MRC de Maskinongé (1999-2000), Yamachiche occupe le deuxième rang dans la MRC après Louiseville avec ses 20 entreprises industrielles et ses 691 emplois répertoriés. La municipalité compte environ 11% des industries de la MRC et plus de 18% des emplois manufacturiers. C'est à Yamachiche qu'on retrouve la moyenne la plus élevée d'emplois par entreprise (43,8).

Si on excepte les entreprises du secteur agroalimentaire, ces industries sont localisées principalement dans deux noyaux principaux, soit à l'est de la route 153 au nord de la voie ferrée (Duchesne et Shurgain Yamachiche) ainsi qu'à l'ouest de la rue Sainte-Anne au nord de celle-ci (RCM, Thomas Bellemare, etc.).

### LES INDUSTRIES D'YAMACHICHE

| ENTREPRISE                       | LOCALISATION              | PRODUITS                                            | EMPLOIS |
|----------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------|---------|
| A. Trahan Transformation         | 860, ch. des Acadiens     | Abattage de porc, coupe et transformation, saindoux | 244     |
| Abattoir Guy Marcoux             | 210, chemin du Canton Sud | Coupe de porc                                       | 20      |
| Abattoir Québec Inc<br>9078-7623 | 212, chemin du Canton Sud | Abattage de porc (marché japonais)                  | 200     |
| Boiseries J.L.D.L Enr.           | 881, Grande Rivière Nord  | Armoires de cuisine, boiseries diverses.            | 2       |
| Claude Gélinas,<br>entrepreneur  | 223, rue St-Joseph        | Armoires                                            | 2       |
| Confection Diane Trahan          | 272, Gélinas              | Couture                                             | 1       |
| Normande Desaulniers             | 100, Duplessis            | Couture                                             | 1       |
| Duchesne et Fils                 | 871, boul Duchesne        | Clous, treillis métalliques,                        | 250     |

|                                     |                          |                                            |     |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------|-----|
|                                     |                          | etc.                                       |     |
| Groupe RCM                          | 247, rue Sainte-Anne     | Recyclage de papiers, cartons, etc.        | 103 |
| Gilles Lemyre                       | 680, Grande Rivière Sud  | Moulin à scie, moulée, farine de sarrasin  | 2   |
| Shurgain Yamachiche                 | 361, boul. Duchesne      | Meunerie, aliments pour volaille et bétail | 55  |
| Meubles Usi-Bois                    | 1570, Ste-Anne Est       | Meubles de cuisine et chambre              | 13  |
| Structures d'acier Désilets Inc.    | 251, rue Bellemare       | Charpentes d'acier                         | 6   |
| Portes et Fenêtres Jean-Marc Ferron | 1158, Ste-Anne Est       | Portes d'acier                             | 10  |
| Rosaire Saint-Yves                  | 160, Place Marconi       | Chaises berçantes, tabourets               | 10  |
| Thomas Bellemare Ltée               | 171, Sainte-Anne         | Béton, sablière, location d'équipement     | 48  |
| Vitrierie Ferron                    | 480, chemin des Caron    | Produits verriers                          | 8   |
| Ébénisterie d'Alain                 | 1154, Sainte-Anne Est    | Ébéniste                                   | 2   |
| Nutrition Auger                     | 850, chemin des Acadiens | Aliments pour animaux                      | 3   |

### *Facteurs de localisation industrielle d'Yamachiche*

La municipalité d'Yamachiche dispose d'avantages comparatifs indéniables en matière de localisation industrielle. Parmi ceux-ci, on peut noter sa position charnière entre la MRC de Maskinongé et la ville de Trois-Rivières, sa desserte routière de premier ordre (autoroute 40 et ses 3 accès, proximité de l'autoroute 55 et du pont Laviolette, routes 138 et 153), la présence de la voie ferrée et du réseau de gaz, l'industrie déjà en place, la disponibilité de terrains et à long terme l'expansion potentielle en zone agricole, Internet haute vitesse, les services municipaux d'aqueduc, d'égout, d'éclairage, de rues, des espaces résidentiels disponibles de qualité, etc.

La municipalité d'Yamachiche n'a pas adhéré au concept de parc industriel régional à Louiseville.

La section 6.8 dresse la liste des espaces industriels disponibles dans le périmètre urbain principal de la municipalité. Le parc industriel d'Yamachiche est localisé à l'ouest du périmètre d'urbanisation, au nord de la rue Sainte-Anne. Il est desservi par une rue interne et la rue Bellemare. L'aqueduc et l'égout y sont implantés.

## **6.5 Commerce et services**

Malgré les fuites commerciales inévitables vers Trois-Rivières et Montréal, la municipalité d'Yamachiche possède 87 commerces et services. De petite taille en général, ils sont néanmoins diversifiés. Les principaux axes de circulation où on les observe sont la rue Sainte-Anne (35), le boulevard Duchesne (7), les chemins Grande-Rivière Nord (5) et Sud (4) et la rue Notre-Dame (4). Les 26 autres commerces et services sont dispersés sur 19 autres rues et chemins. Selon le CLD (1999), Yamachiche compte 73 commerces (9,1% de la MRC)

totalisant 443 emplois(12,4% de la MRC). Encore une fois, la moyenne d'emplois (6,1) par entreprise est la plus élevée de la MRC.

On retrouve quelques bâtiments mixtes à Yamachiche qui cumulent les fonctions résidentielles et commerciales ou résidentielles et services. La plupart du temps, ils sont constitués par des usages domestiques à même les résidences privées et sont répartis sur l'ensemble du territoire municipal.

Certains commerces de la municipalité attirent une clientèle non seulement locale, mais qui provient également des municipalités environnantes et même de l'extérieur de la région. Le complexe hôtelier La Porte de la Mauricie en constitue l'exemple le plus frappant.

Le secteur du village conserve une fonction institutionnelle avec la présence de l'église, du presbytère et du cimetière, de l'école, de la caisse populaire et de la banque, de l'hôtel de ville, du bureau de poste, de la bibliothèque, du Centre des loisirs et de résidences pour les personnes âgées.

Le rôle d'évaluation municipal ne compile qu'une partie des commerces (18) et des services (34) en comparaison du tableau précédent où l'on en retrouve 8. Ils comptent pour 5 512 000\$ (valeur imposable) et 11 104 100\$ (valeur totale) ce qui représente 3,7% et 7,4% du total de l'évaluation foncière.

## ENTREPRISES COMMERCIALES À YAMACHICHE

| CATÉGORIE                | NOM                              | ADRESSE                   | TYPE                               |
|--------------------------|----------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Institutions financières | Banque Nationale du Canada       | 680, Sainte Anne          | Institution financière             |
|                          | Caisse Populaire d'Yamachiche    | 580, Sainte-Anne          | Institution financière             |
| Agricoles et Forestières | Agrivert Coop agricole           | 1051, Boul. Duchesne      | Coopérative agricole               |
|                          | Ferme Crépuscule                 | 1321, Grande-Rivière-Nord | Ferme biologique                   |
|                          | William Houde Inc.               | 100, Parc Industriel      | Séchage de maïs                    |
|                          | Serres Jeean-Paul Ferron         | 320. Gérin-Lajoie         | Serres                             |
|                          | Groupe Envir-Eau-Sol             | 631, Sainte-Anne          | Consultant agricole                |
|                          | Bleuétière Gilles Garceau        | 1101, Grande-Rivière-Sud  | Producteur fruits                  |
|                          | La Frambroisière Daniel Lavallée | 1091, Grande-Rivière-Sud  | Producteur fruits                  |
|                          | Nicolas Gauthier Rieur Marcassin | 671, Grande-Rivière-Nord  | Commerçant Animaux(sanglier)       |
|                          | Jean-Marie Gélinas               | 221, Petites-Terres       | Farine sarrasin                    |
| Récréo-Touristiques      | Marchand d'Art                   | 171, Notre-Dame           | Antiquités                         |
|                          | Ginette Fréchette                | 471, Canton-Nord          | Atelier de Peinture                |
|                          | Nicole Saint-Yves                | 3990, Boul Duchesne       | Atelier de Peinture                |
|                          | Voyages Belle-Mer Enr.           | 220, Pierre Boucher       | Agence de voyages                  |
| Bars et Restaurants      | Bar 138                          | 941, Sainte-Anne          | Bar                                |
|                          | Casse-Croute Chez Archie         | 821, Sainte-Anne          | Casse-croûte                       |
|                          | Restaurant Chez Maurice          | 204, Sainte-anne          | Casse-croûte                       |
|                          | Restaurant A&W                   | 1456, Sainte-Anne-Ouest   | Restaurant                         |
| Hébergement              | La Bonne Étoile                  | 191, Sainte-Anne          | Motel                              |
|                          | La Porte de la Mauricie          | 1440, Sainte-Anne-Ouest   | Motel, restaurant, station service |
| Hébergement long terme   | Résidence Barthélémy-Caron       | 531, Sainte-Anne          | Résidence personnes âgées          |
|                          | Résidence Côté                   | 390, Sainte-Anne          | Résidence personnes âgées          |
|                          | Résidence Yamachiche             | 610, Sainte-Anne          | Résidence personnes âgées          |
| Alimentation             | Dépanneur Vic                    | 631, Boul. Duchesne       | Dépanneur                          |
|                          | Denis Lampron                    | 900, Sainte-Anne          | Traiteur                           |
|                          | Dépanneur Clair de Lune          | 871, Sainte-Anne          | Dépanneur, station service         |
|                          | Dépanneur 24 heures              | 4, Sainte-Anne            | Dépanneur, station service         |
| Produits divers          | Produits d'Entretien YI Enr.     | 404, Petite-Rivière-Nord  | Produits entretien ménager         |
|                          | Laminage D.G.                    | 322, Gélinas              | Encadrements                       |
|                          | Conception Graphiteck            | 280, Desaulniers          | Imprimerie                         |

## ENTREPRISES COMMERCIALES À YAMACHICHE / suite

| CATÉGORIE               | NOM                            | ADRESSE                      | TYPE                         |
|-------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Services professionnels | Gilles Bazinet                 | 355, Sainte-Anne             | Assurances                   |
|                         | Jean villemure                 | 671, Sainte-Anne             | Assurances                   |
|                         | Alain Grenier comptable        | 673, Sainte-Anne             | Comptables                   |
|                         | Me Claudelle Lacerte           | 673, Sainte-Anne             | Notaire                      |
|                         | Me Renée Leboeuf               | 140, Notre-Dame              | Notaire                      |
|                         | René Marineau                  | 1370, Grande-Rivière-Nord    | Psychotérapeute              |
|                         | Saint Louis & fils Ltée        | 160, De Carufel              | Salon Funéraire              |
|                         | FGI Technologie                | 261, Sainte Anne             | Informatique                 |
|                         | Pharmacie Biron et Charlebois  | 683, Sainte-Anne             | Pharmacie                    |
| Coiffure et esthétique  | Salon Coiffure le Futuriste    | 210, Place Pellerin          | Salon de coiffure            |
|                         | Belle Tête Enr.                | 200, Desaulniers             | Salon de coiffure            |
|                         | Paule Arseneault               | 138, Notre Dame              | Salon d'esthétique           |
|                         | Salon Denis Guimond            | 171, Nérée-Beauchemin        | Salon de coiffure            |
|                         | Salon Gilles                   | 230, De Carufel              | Salon de coiffure            |
|                         | Salon L'Ami enr.               | 860, Sainte-Anne             | Salon de coiffure            |
|                         | Salon Nathalie Saint-Pierre    | 140, Notre-Dame              | Salon de coiffure            |
|                         | Salon Esthétique Virginie      | 411, Sainte Anne             | Salon d'esthétique           |
|                         | Sciage de Béton RN Inc.        | 511,Boul. Duchesne           | Sciage de béton              |
|                         | Bellemare Thomas               | 171, Sainte Anne             | Excavation                   |
|                         | André Grenier Excavation       | 1491, Sainte Anne            | Excavation                   |
|                         | Construction Claude Ferron     | 80, Jean-Baptiste-Gélineault | Construction                 |
|                         | Construction Bruno Gauthier    | 700, Grande-Rivière-Nord     | Construction                 |
|                         | Construction GM                | 581, Grande-Rivière-Sud      | Construction                 |
|                         | Construction Serge Lamy        | 1751, Boul. Duchesne         | Construction                 |
| Construction            | Jacques Lamy                   | 850, Sainte Anne             | Construction                 |
|                         | Excavation Yvon Bergeron       | 296, Gérin-Lajoie            | Excavation                   |
|                         | Excavation Yvan Plante et Fils | 511, Canton Nord             | Excavation                   |
|                         | Henri Bellemare & Fils Enr.    | 331, Sainte Anne             | Machinerie lourde            |
|                         | Héroux Électrique              | 1150, Boul Duchesne          | Maître électricien           |
|                         | Claude Denis                   | 1181, Boul Duchesne          | Installations électriques    |
|                         | Portes et fenêtres Jean Noël   | 511, Sainte Anne             | Installations et réparations |
|                         | Plomberie Mario Lavaute        | 820, Grande-Rivière-Sud      | Plombier                     |
|                         | Plomberie Guillemette          | 830, Sainte Anne             | Plombier                     |

## ENTREPRISES COMMERCIALES À YAMACHICHE / suite

| CATÉGORIE  | NOM                                   | ADRESSE                  | TYPE                   |
|------------|---------------------------------------|--------------------------|------------------------|
|            | Autobus Pellerin Inc.                 | 1130, Sainte Anne-est    | Transport personnes    |
| Transports | Transport Martin Bellemare            | 145, Dumoulin            | Transport              |
|            | Transport Christian Bergeron          | 101, Parc Industriel     | Transport de lait      |
|            | Jocelyn Trahan                        | 961, Ch. Des Acadiens    | Transport de ripe      |
|            | Entreprise Denis Gélinas              | 1265, Sainte Anne Est    | Antirouille            |
|            | Garage André Gélinas                  | 89, Sainte Anne Ouest    | Peinture et remorquage |
|            | Garage Claude Labonne                 | 1090, Rivière du Loup    | Entreposage            |
| Garages    | Garage Marcel Gauthier                | 262, Sainte Anne         | Antirouille            |
|            | Garage Raymond Haché                  | 514, Sainte Victoire     | Petits moteurs         |
|            | Garage Yvon Ferron                    | 211, Sainte Anne         | Véhicules lourds       |
|            | Lave-Auto Richard Noël                | 320, Sainte Anne         | Lave-auto              |
| Garderies  | Atelier Bou-t-chou                    | 271, Sainte-Anne         | Garderie               |
|            | Mado Beauclair                        | 120, Duplessis           | Garderie               |
|            | Louise Dupont                         | 120, Place Pellerin      | Garderie               |
|            | Gélinas, Isabelle                     | 451, boul. Duchesne      | Garderie               |
|            | Martin Lamy, France Milette           | 120, Desaulniers         | Garderie               |
|            | Noëlla Pratte (affiliée à Gribouilli) | 840, boul. Duchesne      | Garderie               |
| Services   | Alarme Diamond Protection             | 342, Gélinas             | Alarme                 |
| divers     | Acessoires DND                        | 751, Sainte Anne         | Motos et VTT           |
|            | Centre Canin Pension V.I.P. inc.      | 741, Grande-Rivière-Nord | Centre canin           |

### 6.6 Tourisme et récréation

Les activités reliées au secteur récréotouristique, bien que présentes à Yamachiche, sont limitées. La municipalité n'en possède pas moins un potentiel à développer à ce niveau, notamment la mise en valeur du potentiel architectural (voir section 6.10), du lac Saint-Pierre, de l'agrotourisme et des érablières.

Comme en témoigne la liste des entreprises commerciales présentée à la section précédente, peu de ces dernières peuvent être associées directement au secteur récréotouristique. En fait, on retrouve seulement à Yamachiche 1 marchand d'art et d'antiquités, 2 ateliers de peinture, 2 motels, 2 bars, 2 restaurants et 2 casse-croûtes. De ce nombre, la Porte de la Mauricie constitue l'infrastructure récréotouristique majeure qui a su profiter d'une localisation privilégiée en bordure de l'autoroute 40. Cet établissement est reconnu pour l'excellence continue de son accueil, de son service et de ses mets.

Il n'y a pas d'accès public direct au lac Saint-Pierre, ni rampe de mise à l'eau, ni marina. Seul un terrain de camping, le Parc des Plaines y a déjà été aménagé. Mais on retrouve par contre la majorité des 45 chalets et des 46 maisons mobiles et roulottes situés sur le territoire de la municipalité. Le plan d'urbanisme précédent estimait à 225 personnes la population de villégiateurs à Yamachiche dont la majorité en bordure du lac Saint-Pierre et avec une concentration moins importante dans les boisés du nord-est de la municipalité.

Enfin, d'importants rassemblements, reconnus pour l'excellence de leur organisation, sont tenus annuellement à Yamachiche, soit : la course Milot Marcel-Jobin (demi-marathon de course à pied, le motocross d'Yamachiche (compétition du circuit provincial mettant en présence le champion international Benoit Milot), le festival country d'Yamachiche et la vente de garage sur des emplacements répartis dans tout le village.

## **6.7 Extraction et enfouissement**

Il existe sur le territoire municipal quelques dépôts de sable et de gravier qui ont été exploités à des fins commerciales. Ces activités peuvent constituer une source de pollution visuelle (en particulier lorsqu'elles ne sont pas restaurées après leur exploitation) et de dégradation de l'environnement (notamment par rapport à la nappe phréatique). De plus, elles peuvent causer des nuisances importantes à la qualité de vie (bruit, poussière, circulation) lorsqu'elles se situent près d'un milieu résidentiel.

À l'échelle de l'ensemble de la municipalité cependant, les activités d'extraction ne constituent pas une contrainte majeure et leur potentiel d'exploitation demeure très limité. La seule sablière qui semble active est le site autorisé aux fins d'enfouissement de matériaux secs sur les lots 399 à 423 inclusivement de la 11<sup>e</sup> concession sud de la Grande rivière Yamachiche. Ce site a fait l'objet d'une modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage, par l'adoption des règlements numéros 162 et 166 respectivement, en date du 19 février 1996. Ces règlements faisaient suite à une modification du schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé. Le site de dépôt de matériaux secs n'est toujours pas en opération.

D'autre part, un site de disposition des neiges usées a été implanté en 2001 sur le boulevard Duchesne. Situé en partie dans le périmètre d'urbanisation et en partie en zone verte, il couvre une superficie de 13 328 mètres carrés. Son coût de réalisation a été de l'ordre de 80 000\$ en excluant l'acquisition des terrains.

## **6.8 Terrains vacants**

On retrouve quelques espaces vacants aptes pour la construction dans le périmètre urbain du village d'Yamachiche. Comme il apparaît au tableau suivant, les espaces disponibles pour la construction résidentielle ont été subdivisés en deux catégories, soit ceux où les rues sont existantes et ceux où elles sont à implanter.

Parmi les rues existantes où l'aqueduc et l'égout sont déjà implantés, c'est la rue Sainte-Anne qui offre le plus grand nombre d'emplacements résidentiels disponibles, soit 11. Au total, le périmètre urbain du village d'Yamachiche compte approximativement 67 emplacements potentiels pour les besoins résidentiels des années à venir.

### TERRAINS VACANTS RÉSIDENTIELS avec services

| RUES                        | AQUEDUC | ÉGOUT DOMESTIQUE | EGOUT PLUVIAL | TERRAINS POTENTIELS |
|-----------------------------|---------|------------------|---------------|---------------------|
| Jean-Baptiste-Gélineault    | 3       | 3                | -             | 3                   |
| Girardin                    | 3       | 3                | -             | 3                   |
| Milot                       | 3       | 3                | -             | 3                   |
| Coin St-Joseph/Ste-Victoire | 1       | 1                | -             | 1                   |
| Milette                     | 2       | 2                | -             | 2                   |
| Saint-Georges               | 1       | 1                | 2             | 1                   |
| Sainte-Victoire             | 1       | 1                | -             | 1                   |
| Sainte-Anne                 | 11      | 9                | -             | 11                  |
| Desaulniers                 | 1       | 1                | -             | 1                   |
| Place Pellerin              | 4       | -                | -             | 4                   |
| SOUS-TOTAL                  | 30      | 24               | 2             | 30                  |

### TERRAINS VACANTS RÉSIDENTIELS sans services

| LOTS                | ACCÈS                    | SUPERFICIE            | TERRAINS POTENTIELS * |
|---------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Lot 837-P (1175229) | Rues Milette et St-Louis | 48 400 m <sup>2</sup> | 21                    |
| Lot 844-P (1774744) | Rue Bellemare            | 16 812 m <sup>2</sup> | 7                     |
| Lot 582-P (3173271) | Place Pellerin           | 18 543 m <sup>2</sup> | 8                     |
| SOUS-TOTAL          |                          | 83 755 m <sup>2</sup> | 37                    |
| <b>TOTAL</b>        |                          |                       | <b>67</b>             |

\* en tenant compte des rues, espaces verts et autres fonctions urbaines

Quant aux espaces industriels vacants, ils totalisent 203 702 m<sup>2</sup>. À titre comparatif, le rôle d'évaluation foncière de 1999 établissait à 422 531 m<sup>2</sup> la superficie déjà occupée par les industries à Yamachiche. Le tableau qui suit présente ces espaces vacants selon qu'ils sont desservis ou non par les services municipaux.

## ESPACES INDUSTRIELS DISPONIBLES À YAMACHICHE

| RUE                          | ANCIEN                        | NOUVEAU | AQU EDUC    |     | ÉGOUT DOMESTIQUE |     | ÉGOUT PLUVIAL |     | ZONE | SUPERFICIE     |
|------------------------------|-------------------------------|---------|-------------|-----|------------------|-----|---------------|-----|------|----------------|
|                              | NO LOT                        | NO LOT  | OUI         | NON | OUI              | NON | OUI           | NON |      | M <sup>2</sup> |
| Parc Industriel et Bellemare | 844-6P<br>844-16-1<br>844-1-2 | 1775243 | X (1)       |     | X (1)            |     |               | X   | 202  | 10196          |
| Parc Industriel et Bellemare | 844-6-1-3<br>884-16-11        | 1775245 | X (1)       |     | X (1)            |     |               | X   | 202  | 3632           |
| Bellemare                    | 844-16-10                     | 1775246 | X (2)       |     |                  | X   |               | X   | 202  | 3059           |
| Bellemare                    | 844-6-2<br>844-1-1            | 1775241 | X (2)       |     |                  | X   |               | X   | 202  | 1734,1         |
| Bellemare                    | 846P                          | 1776237 | X (2)       |     |                  | X   |               | X   | 203  | 35915          |
| Bellemare                    | 846P                          | 1776296 |             | X   |                  | X   |               | X   | 203  | 8703           |
| Bellemare                    | 846P                          | 1776306 |             | X   |                  | X   |               | X   | 203  | 7380           |
| Bellemare                    | 846P                          | 1776307 |             | X   |                  | X   |               | X   | 203  | 6036           |
| Bellemare et Parc Industriel | 844-16-13P                    | 2776554 | Voir note 3 |     | Voir note 3      |     |               | X   | 202  | 35716          |
| Sainte-Anne et Bellemare     | 841P                          | 1776305 | X (2)       |     | X (2)            |     |               | X   | 208  | 44190          |
| Sainte-Anne et Bellemare     | 841P                          | 1775234 | X (2)       |     | X (2)            |     |               | X   | 208  | 47141          |

NOTES : 1-(1) Services rendus sur le terrain  
 2-(2) Services sur la voie publique  
 3- Sur ce lot il y a 2 sorties d'aqueduc et d'égout

### 6.9 Services, équipements et infrastructures

Dans cette partie du document, nous relèverons de façon descriptive les différents services, équipements et infrastructures municipaux de même que les réseaux d'utilité publique présents dans la municipalité. Cette description soulignera leur localisation et, lorsque disponibles, leurs caractéristiques quantitatives et qualitatives.

#### Bâtiments institutionnels

La municipalité d'Yamachiche possède plusieurs bâtiments pour abriter ses différents services et on les retrouve concentrés le long de la rue Sainte-Anne. En effet, l'édifice comprenant l'hôtel de ville et le garage municipal et celui occupé par le Pavillon des loisirs, la bibliothèque et le local informatique Desjardins sont localisés sur cette artère. La caserne incendie constitue l'exception à la règle en étant située sur le boulevard Duchesne.

La rue Sainte-Anne regroupe également les autres bâtiments institutionnels de la collectivité, à savoir: l'église, son presbytère et l'école primaire Omer-Jules Desaulniers (qui répartit ses classes avec l'école de Saint-Léon), le Centre paroissial et l'Âge d'Or, le bureau de poste, la Banque Nationale. et la Caisse Populaire Nérée-Beauchemin.

La renommée de l'école primaire d'Yamachiche et sa spécialisation en apprentissage de l'anglais comme langue seconde, l'environnement de l'école dédié aux enfants et le voisinage immédiat de la bibliothèque sont des éléments qui doivent être privilégiés, davantage publicisés et enrichis car ils devraient constituer des incitatifs pour l'établissement de jeunes familles.

À l'exception de la Résidence Girardin (HLM de 21 logements) située sur la rue Saint-Louis, la résidence Yamachiche (ancien Foyer Ernest-Jacob) avec ses 30 chambres, La Maison Barthélémy Caron (21 chambres) et la maison Louise Côté (9 chambres) sont également localisées sur la rue Sainte-Anne.

### Parcs et terrains de jeux

Les aménagements récréatifs (Parc Marguerite-Bourgeoys et Parc des Jeunes) sont concentrés autour du Pavillon des loisirs et de l'école sur la rue Sainte-Anne. La municipalité a également aménagé un parc pour la détente de l'ensemble des citoyens en bordure de la rue Sainte-Anne à proximité de le boulevard Duchesne (route 153). Il existe également un Parc des Jeunes dans le secteur chemin Rivière-du-Loup.

### Services policiers et protection-incendie

La municipalité d'Yamachiche est desservie par la Sûreté du Québec et fait maintenant partie de l'entente régionale regroupant les différentes municipalités de la MRC et le service policier provincial.

Plusieurs ententes de services existent également avec les municipalités voisines en ce qui concerne la protection-incendie. Une entente régionale regroupant 10 municipalités de la MRC (à l'exclusion de Saint-Paulin, Saint-Sévère et Maskinongé) est effective depuis la fin de 1998. La municipalité dispose de son propre service de pompiers volontaires et d'une caserne d'incendie comprenant un camion auto-pompe, une citerne et une unité d'urgence.

### Application des règlements de la municipalité

L'application des règlements de la municipalité d'Yamachiche demeure problématique en soirée et pendant les fins de semaine.

La double tâche du coordonnateur aux travaux extérieurs, soit celle d'inspecteur en bâtiments et d'inspecteur municipal rend difficilement applicables certaines politiques gouvernementales ou municipales.

### Cour municipale

Sur le plan légal, la municipalité d'Yamachiche est desservie par la Cour municipale de la MRC de Maskinongé depuis 2004.

### Réseau routier

Le territoire municipal est bien desservi tant au niveau de l'accès routier avec la région avoisinante qu'au niveau des chemins de desserte locale. La classification fonctionnelle du ministère des Transports intègre au réseau supérieur les voies de circulation suivantes :

- Réseau autoroutier : Autoroute 40 (3 accès vers Yamachiche)
- Réseau national : Route 138
- Réseau régional : Route 153
- Réseau collecteur : Chemin de Saint-Sévère

L'autoroute 40 et la route 138 sont orientées Est-Ouest alors que la route 153 et le chemin de Saint-Sévère sont axés du Sud vers le Nord. La présence de l'autoroute 40 est problématique pour la municipalité d'Yamachiche car les nombreux appels de soutien obligent la brigade incendie à assister la Sûreté du Québec. Il en résulte de nombreuses interruptions de travail pour les pompiers et leurs employeurs, ce qui engendre des coûts et des pertes d'énergie. Voici la liste des débits journaliers comptabilisés par le MTQ pour les principales routes d'Yamachiche :

| <b>Voies de circulation</b> | <b>Moyenne véhicules / jour<br/>(1996)</b> | <b>Moyenne camions / jour<br/>(1992)</b> |
|-----------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| Autoroute 40 – Partie ouest | 23 200                                     | 3 628                                    |
| Autoroute 40 – Partie est   | 22 300                                     | 3 818                                    |
| Route 138 – Partie ouest    | 4 000                                      | 580                                      |
| Route 138 – Partie est      | 2 430                                      | N/D                                      |
| Route 153 – Partie sud      | 1 930                                      | 216                                      |
| Route 153 – Partie nord     | 1 340                                      | 189                                      |

Le ministère des Transports ne prévoit aucuns travaux majeurs à Yamachiche dans les années à venir selon le schéma d'aménagement de la MRC. Par contre, ce dernier mentionne deux projets déjà réalisés, soit le réaménagement de la géométrie de l'intersection de la route 138 et de l'autoroute 40 (2001) et la reconstruction du pont de la route 138 sur la rivière Yamachiche (2001). D'autre part, le MTQ prévoit 3 000 000\$ pour effectuer des travaux de conservation des chaussées et des structures pour l'ensemble de la MRC entre 2001 et 2006. Enfin, le schéma soulève également la problématique des angles aigus des carrefours en X qui posent un problème de visibilité et peuvent être générateurs d'accidents. À cet égard, il cite notamment l'intersection de la route 138 et du chemin Desaulniers.

Les autres infrastructures importantes du réseau routier sont les chemins de la Rivière-du-Loup, des Petites-Terres, des Caron, des Acadiens, de la Grande Rivière Nord et Sud et de la Petite Rivière Nord et Sud. Toutes les grandes artères ainsi que la quasi-totalité des rues locales sont pavées et drainées à l'aide de fossés adjacents.

En ce qui concerne l'aménagement de nouvelles rues, leur implantation de même que celle des réseaux d'aqueduc et d'égout est sous la responsabilité du promoteur à 90%. Une fois les travaux terminés, le promoteur cède l'ensemble de ces infrastructures à la municipalité pour une somme nominale. Le coût d'implantation des services n'est jamais défrayé par une taxe de secteur à Yamachiche.

Les chemins privés sont peu nombreux à Yamachiche et ne semblent pas constituer un problème majeur. En effet, seules les Tranchées d'Isaïe / de l'Orme, Libertine, Pelletier et une partie de la rue Saint-Joseph (en bas de la rue Sainte-Victoire) appartiennent à d'autres intérêts que la municipalité ou le ministère des Transports.

Soulignons également que le réseau supérieur demeure sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et que tous les autres chemins ont été transférés à la municipalité et relèvent de sa juridiction. La liste des principales voies de circulation et des ponts de la municipalité est présentée dans les tableaux des pages suivantes. Les points et multiples ponceaux s'avèrent d'ailleurs problématiques en raison des coûts élevés de restauration qui sont nécessaires.

Pour faire l'entretien usuel des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égout, la municipalité d'Yamachiche dispose d'un camion, d'un tracteur, d'une camionnette de service et de deux camions légers (« pick-ups ») et est appuyée d'opérateurs et entrepreneurs locaux très compétents.

Le réseau de camionnage est maintenant encadré par une réglementation municipale. L'autoroute 40 constitue la principale route de transit et les routes 138 et 153 y sont identifiées comme restreintes. Toutes les autres voies ne peuvent être empruntées par un camion lourd que pour rejoindre son port d'attache ou son point de livraison.

Le déneigement et la collecte des déchets solides sont octroyés à contrat.

| INVENTAIRE RÉSEAU ROUTIER  |             |         |        |         |                                                  |
|----------------------------|-------------|---------|--------|---------|--------------------------------------------------|
| DESCRIPTION                | LONGUEUR    | LARGEUR | PAVAGE | GRAVIER | REMARQUE                                         |
| Avenue St-Thomas-de-Caxton | 150 m.l.    | 6,0 m.  | X      |         |                                                  |
| Boulevard Duchesne         | 10 250 m.l. | 6,5 m.  | X      |         |                                                  |
| Chemin Canton Nord         | 2 300 m.l.  | 6,0 m   | X      |         |                                                  |
| Chemin Canton Sud          | 500 m.l.    | 6,0 m   | X      |         |                                                  |
|                            | 825 m.l.    | 6,0 m   |        | X       |                                                  |
|                            | 825 m.l.    | 6,0 m   |        |         | Pulvérisation                                    |
| Chemin Charles-Lesieur     | 1700 m.l.   | 6,0 m   |        | X       |                                                  |
|                            | 600 m. l.   | 6,0 m.  | X      |         |                                                  |
| Chemin de la Concession    | 1 900 m.l.  | 6,5 m   | X      |         |                                                  |
| Chemin des Acadiens        | 5 150 m.l.  | 6,5 m   | X      |         | Intersection route 153                           |
| Chemin des Caron           | 2 400 m.l.  | 6,0 m   | X      |         |                                                  |
| Chemin des Petites Terres  | 3 600 m.l.  | 6,0 m   | X      |         |                                                  |
| (Réal Desaulniers)         | 575 m.l.    | 5,0m    | X      |         |                                                  |
| Chemin Desaulniers         | 1 550 m.l.  | 6,0 m   | X      |         |                                                  |
| Chemin Grande Rivière Nord | 10 000m.l   | 6,5 m   | X      |         |                                                  |
| Chemin Grande Rivière Sud  | 8 300 m.l.  | 6.5 m   | X      |         |                                                  |
| Chemin Lamy                | 2 000 m.l.  |         |        | X       |                                                  |
| Chemin Louis-Gatineau      | 4 900 m.l.  | 6,5 m   | X      |         | À partir de l'autoroute 40 jusqu'à son extrémité |
| Chemin Petite Rivière Nord | 3 300 m.l.  | 6,0 m   | X      |         |                                                  |
| Chemin Petite Rivière Sud  | 1 900 m.l.  | 6,0 m   | X      |         |                                                  |
| Chemin Rivière-aux-Glaises | 900 m.l.    | 5,0 m   | X      |         |                                                  |
| Chemin Rivière-du-Loup     | 5 700 m.l.  | 6,5 m   | X      |         |                                                  |
| Chemin Tranchée des Sables | 200 m.l.    | 5,0 m   |        | X       |                                                  |
| Route Bournival            | 900 m.l.    | 6,5 m   | X      |         |                                                  |
| Route de la Bezotte        | 1 100 m.l.  | 7,0 m   |        | X       |                                                  |
| Route du Pays Brûlé        | 1 400 m.l.  | 6,5 m   | X      |         |                                                  |
| Route du Pont Godin        | 350 m.l.    | 6,5 m   | X      |         |                                                  |
| Route du Pont Masson       | 400 m.l.    | 6,5 m   | X      |         |                                                  |
| Route Saint-Sévère         | 4 000 m.l.  | 6,5 m   | X      |         |                                                  |

| INVENTAIRE RÉSEAU ROUTIER / SUITE |            |       |   |   |            |
|-----------------------------------|------------|-------|---|---|------------|
| Route Sainte-Anne Est             | 5 100 m.l. | 7,0 m | X |   |            |
| Route Sainte-Anne Ouest           | 2 650 m.l. | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Bellemare                     | 1 125 m.l. | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Blanchette                    | 600 m.l.   | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Bourassa                      | 150 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Conrad-Gugy                   | 275 m.l.   | 6,0 m | X |   |            |
| Rue De Carufel                    | 595 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue De la Gare                    | 175 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Desaulniers                   | 1 200 m.l. | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Dorion                        | 125 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Du Parc industriel            | 150 m.l.   | 7,0 m | X |   | Future rue |
| Rue Du Parc industriel            | 300 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Duplessis                     | 190 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Dumoulin                      | 190 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Emmanuel                      | 125 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
|                                   | 200 m.l.   | 7,0 m |   | X |            |
| Rue Gélinas                       | 400 m.l.   | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Gérin-Lajoie                  | 1 350 m.l. | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Girardin                      | 130 m.l.   | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Héroux                        | 190 m.l.   | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Jean-Baptiste-Gélineault      | 425 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Lacerte                       | 222 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Marguerite-Bourgeois          | 600 m.l.   | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Milette                       | 130 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Milot                         | 233 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Mgr Napoléon-Caron            | 180 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Nérée-Beauchemin              | 240 m.l.   | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Notre-Dame                    | 270 m.l.   | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Pierre-Boucher                | 275 m.l.   | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Place Marconi                 | 900 m.l.   | 5,0 m | X |   |            |
| Rue Place Pellerin                | 250 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
|                                   | 160 m.l.   | 7,0 m |   | X |            |
| Rue Saint-Georges                 | 206 m.l.   | 6,0 m | X |   |            |
| Rue Saint-Joseph                  | 102 m.l.   | 5,0 m | X |   |            |
| Rue Saint-Louis                   | 500 m.l.   | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Sainte-Anne                   | 2 950 m.l. | 7,0 m | X |   |            |
| Rue Sainte-Victoire               | 500 m.l.   | 6,0 m | X |   |            |
| Route de la Chicane               | 2 400 m.l. | 6,0 m |   | X |            |
| Chemin Terres de Travers          | 4 400 m.l. | 5,0 m |   | X |            |
| Chemin des cabanes                | 1 700 m.l. | 5,0 m |   | X |            |
| Chemin Rivière-aux-Glaises        | 800 m.l.   | 5,0 m | X |   |            |
|                                   | 885 m.l.   | 5,0 m |   | X |            |

La présence de nombreux cours d'eau, la longueur des routes et les faibles dénivellations ont amené la municipalité à ériger de nombreux pontceaux, l'inventaire en compte 248. La municipalité doit en réparer plusieurs par année puisque leur durée de vie est d'environ 30 à 40 ans. Voici la liste des ponts d'Yamachiche selon le ministère des Transports.

| LES PONTS D'YAMACHICHE |                            |                            |               |
|------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------|
| DOSSIER                | ROUTE                      | OBSTACLE                   | JURIDICTION * |
| 4351                   | Route du Pont Masson       | Rivière du Loup            | Municipalité  |
| 7348                   | Chemin Desaulniers         | Petite rivière Yamachiche  | Municipalité  |
| 7349                   | Chemin du lac              | Rivière Yamachiche         | Municipalité  |
| 7350                   | Chemin Desaulniers         | Rivière Yamachiche         | Municipalité  |
| 7353                   | Boulevard Duchesne         | Petite rivière Yamachiche  | MTQ           |
| 7414                   | Route de la Bezotte        | Petite rivière Yamachiche  | Municipalité  |
| 7416                   | Rue Saint-Georges          | Petite rivière Yamachiche  | Municipalité  |
| 7419A                  | Route 138                  | Ruisseau Langevin          | MTQ           |
| 13255                  | Boulevard Duchesne         |                            | MTQ           |
| 13361                  | Route 138                  | Petite rivière Yamachiche  | MTQ           |
| 13362                  | Route 138                  | Grande Rivière Yamachiche  | MTQ           |
| 14579N                 | Auroroute 40               | Petite rivière Yamachiche  | MTQ           |
| 14579S                 | Auroroute 40               | Petite rivière Yamachiche  | MTQ           |
| 14580N                 | Auroroute 40               | Grande Rivière Yamachiche  | MTQ           |
| 14580S                 | Auroroute 40               | Grande Rivière Yamachiche  | MTQ           |
| 14754                  | Boulevard Duchesne         | Autoroute 40 direction Est | MTQ           |
| 14826                  | Chemin Desserte Petit Bois | Grande Rivière Yamachiche  | Municipalité  |
| 15382                  | Boulevard Duchesne         | Petite rivière Yamachiche  | MTQ           |
| Source:                | MTQ, 31 mai 2000           |                            |               |
| * selon le MTQ         |                            |                            |               |

#### Autres réseaux de transport

- Réseau ferroviaire : Voie du chemin de fer Gatineau-Québec d'est en ouest de la municipalité à la hauteur du village (le service de voyageurs est annulé depuis 1971).
- Réseau aérien : Piste d'atterrissage de Louiseville
- Réseau VTT : D'est en ouest au sud de la municipalité avec embranchement à l'ouest vers Saint-Léon-le-Grand
- Réseau de motoneige : D'est en ouest au sud de la municipalité.
- Autobus : Compagnie d'autobus Orléans-Express avec 5 autocars aller retour entre Montréal et Trois-Rivières
- Autres transports: Scolaire (Commission scolaire de Grandpré)  
Transport adapté  
Transport collectif de la MRC de Maskinongé

- Réseau cyclable : Voie cyclable d'intérêt national le long de la route 138 et du chemin du Roy (route verte)

Le schéma propose également un réseau non-balisé :

- Chemin de la Grande rivière Sud
- Chemin de la rivière du Loup
- Chemin des Acadiens
- Route de Saint-Sévère.

### Réseau d'aqueduc

Tous les usagers d'Yamachiche bénéficient d'une eau de belle qualité et en quantité abondante. C'est en 1873 que le 1<sup>er</sup> réseau d'aqueduc était implanté à Yamachiche. Plusieurs autres ont été construits depuis dont celui du village en 1957 et ceux de la Paroisse à partir de 1969. L'aqueduc dessert maintenant tout le territoire municipal. Depuis 1995, Yamachiche a adhéré à la Régie d'aqueduc de Grand-Pré avec 7 autres municipalités de la MRC. Dans l'entente signée en 1995, la capacité maximale de consommation d'Yamachiche a été évaluée à 500 000 gallons impériaux par jour ce qui représente 12,4% de celle de l'ensemble du territoire desservi par la Régie. En fait, la consommation de pointe journalière d'Yamachiche varie de 300 000 à 400 000 gallons impériaux par jour.

Mais la Régie régionale ne dessert pas toute la municipalité. En effet, une partie des chemins Grande Rivière Nord et Sud et Petite Rivière Nord et Sud de même que les chemins de la Concession et Lamy sont alimentés par Saint-Barnabé-Nord. D'autre part, la municipalité vend également de l'eau aux coopératives de L'Orme / d'Isaïe, de Place Marconi et Lambert.

Le réseau d'aqueduc opère entièrement par gravité. Tous les usagers desservis par l'aqueduc sont dotés d'un compteur d'eau. Il existe deux réservoirs d'eau potable, soit le bassin Sainte-Victoire (250 000 gallons) et le bassin Canton Sud (65 000 gallons) qui servent également de bassin d'incendie. Une entente est d'autre part conclue avec l'abattoir Trahan pour que son réservoir serve à la protection incendie. Enfin, Duchesne et Fils possède un lac et un réservoir pour la protection incendie.

## INVENTAIRE RÉSEAU D'AQUEDUC

| DESCRIPTION               | LONG<br>M.L. | DIAM<br>M.M. | MAT    | RÉSEAU       | REMARQUES                                                                                                                | DATE |
|---------------------------|--------------|--------------|--------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Chemin Canton Sud         | 2 150        | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection Route 138 jusqu'au Chemin Charles-Lesieur                                                     | 1974 |
| Chemin de la Concession   | 1 000        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé   | À partir de l'intersection Grande Rivière Sud jusqu'au 1423 Chemin de la Concession                                      | 1987 |
| Chemin des Acadiens       | 2 300        | 100          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir de l'intersection route 153 ( Boul. Duchesne) jusqu'à l'intersection route St-Sévère                            |      |
|                           | 2 850        | 250          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection route St-Sévère jusqu'à l'intersection Chemin Rivière-du-Loup                                 | 1996 |
|                           | 650          | 150          | POLY   | RégieAqueduc | A partir intersection Route St Sévère jusqu'au 870 ch. Des Acadiens                                                      | 2001 |
| Chemin des Caron          | 2 300        | 75           | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir du Boul. Duchesne jusqu'au 461 Chemin des Caron                                                                 | 1972 |
| Chemin des Petites Terres | 2 400        | 75           | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir du 281 Chemin des Petites-Terres jusqu'à 50 mètres linéaires à l'ouest de l'intersection Chemin Rivière-du-Loup |      |
| Chemin Desaulniers        | 1 050        | 150          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir du pont de la Petite Rivière Yamachiche jusqu'au 1261 Chemin Desaulniers                                        | 1940 |
|                           | 100          | 50           | Poly   | RégieAqueduc | À partir du 1261 Chemin Desaulniers jusqu'au 1300 Chemin Desaulniers (Comprend 25m.l. acier)                             |      |
|                           | 400          | 75           | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir du 1300 Chemin Desaulniers jusqu'au 1365 Chemin Desaulniers                                                     | 1976 |
| TOTAL                     | 15200        |              |        |              |                                                                                                                          |      |

| DESCRIPTION                   | LONG<br>M.L. | DIAM<br>M.M. | MAT    | RÉSEAU       | REMARQUES                                                                                   | DATE |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Chemin Grande<br>Rivière Nord | 100          | 50           | Acier  | RégieAqueduc | À partir de l'intersection Chemin<br>Desaulniers jusqu'au 300 Chemin Grande<br>Rivière Nord |      |
|                               | 1200         | 75           | P.V.C. | St-Barnabé   | À partir du 380 jusqu'au 600 Chemin<br>Grande Rivière Nord                                  | 1974 |
|                               | 6 950        | 100          | P.V.C. | St-Barnabé   | À partir du 600 jusqu'au 1240 Chemin<br>Grande Rivière Nord                                 | 1972 |
| Chemin Grande<br>Rivière Sud  | 500          | 75           | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection route 138 jusqu'au<br>511 Chemin Grande Rivière Sud              | 1976 |
|                               | 1 250        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé   | À partir du 541 jusqu'au 671 Chemin<br>Grande Rivière Sud                                   | 1976 |
|                               | 1 300        | 100          | P.V.C  | St-Barnabé   | À partir du 671 jusqu'au 841 Chemin<br>Grande Rivière Sud                                   | 1976 |
|                               | 2 700        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé   | À partir du 841 jusqu'à l'intersection Chemin<br>Lamy                                       | 1980 |
| Chemin Lamy                   | 1 200        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé   | À partir de l'intersection Chemin Grande<br>Rivière Sud jusqu'au 1121 Chemin Lamy           | 1980 |
| Chemin Petite<br>Rivière Nord | 2 995        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé   | À partir du 396 jusqu'à limite du Chemin<br>Petite Rivière Nord                             | 1974 |
| Chemin Petite<br>Rivière Sud  | 1 375        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé   | À partir du 450 jusqu'au 625 Chemin Petite<br>Rivière Sud                                   | 1974 |
| TOTAL                         | 19570        |              |        |              |                                                                                             |      |

| DESCRIPTION                | LONG<br>M.L. | DIAM<br>M.M. | MAT    | RÉSEAU       | REMARQUES                                                                                                                         | DATE |
|----------------------------|--------------|--------------|--------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Chemin Rivière-<br>du-Loup | 1 700        | 250          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection Chemin des<br>Acadiens jusqu'à l'intersection Route du<br>Pont Masson                                  | 1996 |
|                            | 1 700        | 150          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection Chemin des<br>Acadiens jusqu'à l'intersection Route du<br>Pont Masson                                  | 1987 |
|                            | 2 150        | 100          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir de l'intersection Route du Pont<br>Masson jusqu'au 600 Chemin Rivière-du-<br>Loup                                        | 1969 |
|                            | 850          | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir du 600 Chemin Rivière-du-Loup<br>jusqu'à l'intersection Chemin Petites-Terres                                            |      |
| Chemin<br>Charles-Lesieur  | 600          | 75           | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection du chemin Canton<br>Nord sur une distance de 600ml sur le<br>Chemin Charles-Lesieur en direction Est   | 1974 |
| Chemin Canton-<br>Nord     | 550          | 75           | P.V.C. | RégieAqueduc | A partir de l'intersection du Boul. Duchesne<br>sur une distance de 550 ml jusqu'au<br>réseau d'aqueduc privé Canton Nord         |      |
| Boul Duchesne              | 225          | 37           | Poly   | RégieAqueduc | À partir de la fin du réseau 150mm sur le<br>Boul Duchesne sur une distance de 225ml<br>direction Sud jusqu'au 251, Boul Duchesne | 1972 |
|                            | 407          | 150          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Ste-Victoire<br>direction Sud sur 407ml sur le Boul.<br>Duchesne                                   | 1990 |
|                            | 285          | 250          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Ste-Anne<br>jusqu'à l'intersection rue Ste-Victoire                                                | 1990 |
|                            | 285          | 300          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Ste-Anne<br>jusqu'à l'intersection rue Ste-Victoire                                                | 1990 |
|                            | 400          | 300          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection route 138 jusqu'au<br>871 Boul. Duchesne                                                               | 1990 |
|                            | 2 900        | 200          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir du 871 Boul. Duchesne jusqu'à<br>l'intersection Route St-Sévère                                                          | 1996 |
|                            | 2 103        | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir du 3101 jusqu'au 3650 Boul.<br>Duchesne                                                                                  | 1993 |
|                            | 1 597        | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir du 3650 jusqu'au 4610 Boul.<br>Duchesne                                                                                  | 1976 |
| TOTAL                      | 15 752       |              |        |              |                                                                                                                                   |      |

| DESCRIPTION                      | LONG<br>M.L. | DIAM<br>M.M. | MAT    | RÉSEAU        | REMARQUES                                                                                               | DATE |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Chemin<br>Tranchée des<br>Sables | 200          | 75           | P.V.C. | RégieAqueduc  | À partir du Chemin Louis-Gatineau jusqu'au<br>1090 Tranchée des Sables                                  | 1976 |
| Chemin Louis-<br>Gatineau        | 650          | 75           | P.V.C. | RégieAqueduc  | À partir de l'intersection Chemin Tranchée<br>des Sables jusqu'à l'intersection Tranchée<br>de l'Orme   | 1989 |
| Route du Pont<br>Masson          | 400          | 250          | P.V.C. | RégieAqueduc  | À partir de l'intersection Chemin Rivière-du-<br>Loup jusqu'au Pont Masson                              | 1996 |
| Route Saint-<br>Sévère           | 1 700        | 200          | P.V.C. | RégieAqueduc  | À partir de l'intersection Boul. Duchesne<br>jusqu'à l'intersection Chemin des Acadiens                 | 1996 |
| Route Sainte-<br>Anne Est        | 1 350        | 150          | Poly.  | RégieAqueduc  | À partir du 1130 Ste-Anne Est jusqu'à<br>l'intersection Chemin Canton Sud                               | 1998 |
|                                  | 1 550        | 200          | F.D.   | RégieAqueduc  | À partir de l'intersection Chemin Canton<br>Sud jusqu'au 1320 Ste-Anne Est                              | 1957 |
|                                  | 450          | 150          | POLY   | Régie Aqueduc | À partir Du 1320, Ste Anne-Est sur Ste<br>Anne-Est direction Est sur 450 ml                             |      |
|                                  | 1250         | 50           | POLY   | Régie Aqueduc | À partir de l'intersection du Ch. Rivière aux<br>Glaises et Ste Anne-Est jusqu'au 1591, Ste<br>Anne-Est |      |
|                                  | 400          | 75           | POLY   | Régie Aqueduc | À partir du 1591, Ste Anne-Est jusqu'à<br>l'intersection de l'Acadie et Ste Anne-Est                    |      |
| Route Sainte-<br>Anne Ouest      | 2 550        | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc  | À partir du 111 Ste-Anne Ouest jusqu'au 14<br>Ste-Anne Ouest                                            | 1976 |
| TOTAL                            | 10500        |              |        |               |                                                                                                         |      |

| DESCRIPTION         | LONG<br>M.L. | DIAM<br>M.M. | MAT    | RÉSEAU       | REMARQUES                                                                               | DATE |
|---------------------|--------------|--------------|--------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Rue Bellemare       | 450          | 150          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Du Parc<br>Industriel jusqu'au 137 Bellemare             | 1999 |
|                     | 200          | 150          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir du 137 Bellemare jusqu'à<br>intersection Gérin-Lajoie                          | 1968 |
|                     | 100          | 150          | Poly   | RégieAqueduc | À partir de l'intersection .Gérin-Lajoie<br>jusqu'au 109 Bellemare                      |      |
|                     | 50           | 100          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir du 109 Bellemare jusqu'au 101<br>Bellemare                                     | 1957 |
| Rue Blanchette      | 300          | 50           | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection Chemin Rivière-du-<br>Loup jusqu'au 140 rue Blanchette       | 1985 |
|                     | 250          | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir du 140 rue Blanchette jusqu'au 220<br>rue Blanchette                           | 1991 |
| Rue Conrad-<br>Gugy | 275          | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Gérin-Lajoie<br>jusqu'à l'intersection rue Gérin-Lajoie  | 1983 |
| Rue De Carufel      | 450          | 150          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de la rue Ste-Anne jusqu'à<br>l'intersection rue Saint-Louis en face du<br>HLM | 1989 |
|                     | 150          | 150          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Ste-Anne<br>jusqu'au pont St-Georges                     | 1957 |
| TOTAL               | 2225         |              |        |              |                                                                                         |      |

| DESCRIPTION            | LONG<br>M.L. | DIAM<br>M.M. | MAT    | RÉSEAU       | REMARQUES                                                                             | DATE |
|------------------------|--------------|--------------|--------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Rue De la Gare         | 175          | 150          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Notre-Dame jusqu'à l'intersection Boul. Duchesne       | 1959 |
| Rue Desaulniers        | 400          | 150          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir de la route 138 jusqu'à l'intersection Chemin Petite Rivière Nord            | 1940 |
|                        | 129          | 150          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Ste-Anne jusqu'au 120 rue Desaulniers                  | 1957 |
|                        | 371          | 100          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir du 120 jusqu'au 241 rue Desaulniers                                          | 1957 |
| Rue Dorion             | 125          | 100          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir de la rue Ste-Anne jusqu'à l'intersection rue St-Louis                       | 1959 |
| Rue Du Parc industriel | 205          | 250          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Ste-Anne jusqu'à l'intersection rue du Parc Industriel | 1990 |
|                        | 100          | 150          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Parc Industriel jusqu'à l'intersection rue Bellemare   | 1999 |
|                        | 150          | 250          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Parc Industriel jusqu'à la limite de ladite rue        | 1995 |
| Rue Duplessis          | 187          | 75           | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Ste-Anne jusqu'à l'intersection rue Desaulniers        |      |
| TOTAL                  | 1842         |              |        |              |                                                                                       |      |

| DESCRIPTION                  | LONG<br>M.L. | DIAM<br>M.M. | MAT    | RÉSEAU       | REMARQUES                                                                       | DATE |
|------------------------------|--------------|--------------|--------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------|------|
| Rue Dumoulin                 | 190          | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de la rue Ste-Anne jusqu'à l'intersection rue Desaulniers              |      |
| Rue Emmanuel                 | 325          | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Gélinas jusqu'à la limite de ladite rue          |      |
| Rue Gélinas                  | 200          | 100          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir du 101 rue Bellemare jusqu'à l'intersection rue Emmanuel               |      |
|                              | 200          | 75           | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Emmanuel jusqu'à la jonction route de la Bezotte |      |
| Rue Gérin-Lajoie             | 400          | 100          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Bellemare jusqu'au 300 Gérin-Lajoie              |      |
|                              | 375          | 50           | Poly   | RégieAqueduc | À partir du 300 Gérin-Lajoie jusqu'au 400 Gérin-Lajoie                          | 1970 |
| Rue Girardin                 | 130          | 150          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue J.B.-Gélineault jusqu'à l'intersection rue Milot | 1990 |
| Rue Héroux                   | 183          | 200          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Lacerte jusqu'à l'intersection rue Milette       | 1987 |
| Rue Jean-Baptiste-Gélineault | 425          | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Ste-Anne jusqu'à l'intersection rue Gérin-Lajoie | 1983 |
| TOTAL                        | 2428         |              |        |              |                                                                                 |      |

| DESCRIPTION              | LONG<br>M.L. | DIAM<br>M.M. | MAT    | RÉSEAU       | REMARQUES                                                                           | DATE |
|--------------------------|--------------|--------------|--------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Rue Lacerte              | 222          | 200          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue St-Louis jusqu'à l'intersection de la rue Milette    | 1987 |
| Rue Marguerite-Bourgeoys | 550          | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection Chemin Rivière-du-Loup jusqu'au 137 Marguerite-Bourgeoys | 1983 |
| Rue Milette              | 130          | 200          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Héroux jusqu'à la limite de la rue Milette           | 1987 |
| Rue Milot                | 233          | 150          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Girardin jusqu'à l'intersection rue Gérin-Lajoie     | 1990 |
| Rue Mgr Napoléon-Caron   | 180          | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Ste-Anne jusqu'à l'intersection rue Desaulniers      |      |
| Rue Nérée-Beauchemin     | 240          | 150          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Ste-Anne jusqu'à rue de la Gare                      | 1989 |
| Rue Notre-Dame           | 270          | 150          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de l'intersection rue Ste-Anne jusqu'à rue de la Gare                      | 1989 |
| Rue Pierre-Boucher       | 275          | 100          | F.D.   | RégieAqueduc | À partir de la limite rue Pierre-Boucher jusqu'à l'intersection rue Héroux          | 1985 |
| Rue Place Pellerin       | 70           | 75           | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir de Ste-Anne Est jusqu'au 101 Place Pellerin                                | 1978 |
|                          | 280          | 100          | P.V.C. | RégieAqueduc | À partir du 101 jusqu'à la limite de la rue                                         |      |
| TOTAL                    | 2450         |              |        |              |                                                                                     |      |

| DESCRIPTION                | LONG<br>M.L. | DIAM<br>M.M. | MAT    | RÉSEAU        | REMARQUES                                                                                                                 | DATE |
|----------------------------|--------------|--------------|--------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| TOTAL                      | 808          |              |        |               |                                                                                                                           |      |
| Rue Sainte-Anne            | 650          | 150          | F.D.   | RégieAqueduc  | À partir du 111 Ste-Anne Ouest jusqu'à l'intersection rue du Parc Industriel                                              |      |
|                            | 1 300        | 250          | P.V.C. | RégieAqueduc  | À partir de l'intersection rue du Parc Industriel jusqu'à l'intersection Boul. Duchesne                                   | 1989 |
|                            | 50           | 100          | F.D.   | RégieAqueduc  | À partir de l'intersection Boul. Duchesne jusqu'au 771 Ste-Anne                                                           | 1957 |
|                            | 1 000        | 200          | F.D.   | RégieAqueduc  | À partir du 771 jusqu'à l'intersection de la rue Desaulniers                                                              | 1957 |
| Rue Ste-Victoire           | 75           | 250          | P.V.C. | RégieAqueduc  | À partir de l'intersection Boul. Duchesne jusqu'au bassin Ste-Victoire                                                    | 1990 |
|                            | 75           | 300          | P.V.C. | RégieAqueduc  | À partir de l'intersection Boul. Duchesne jusqu'au bassin Ste-Victoire                                                    | 1990 |
|                            | 200          | 150          | F.D.   | RégieAqueduc  | À partir du bassin Ste-Victoire jusqu'à l'intersection rue St-Joseph                                                      | 1957 |
|                            | 224          | 150          | P.V.C. | RégieAqueduc  | À partir de l'intersection rue St-Joseph jusqu'à l'extrémité                                                              | 1990 |
| Rang de l'Acadie           | 50           | 75           | POLY   | Régie Aqueduc | À partir de l'intersection de l'Acadie et Ste Anne-Est sur chemin de l'Acadie                                             |      |
| Chemin Rivière-aux-Glaises | 500          | 38           | POLY   | Régie Aqueduc | À partir de l'intersection Ste Anne-Est et Rivière Aux Glaises sur Rivière aux Glaises jusqu'au 1300, Rivière Aux Glaises |      |
| TOTAL                      | 4124         |              |        |               |                                                                                                                           |      |

| DESCRIPTION                       | LONG<br>M.L.  | DIAM.<br>M.M. | MAT | RÉSEAU                                 | REMARQUES                                                                                                  | DATE |
|-----------------------------------|---------------|---------------|-----|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Ave St-Thomas-de-Caxton           |               |               |     | Réseau privé                           | À partir du Ch. St-Thomas jusqu'à intersection Ch. Grande Rivière Sud                                      |      |
| Chemin Canton Nord                |               |               |     | Réseau privé                           | Intersection route 138 jusqu'à intersection Boul. Duchesne                                                 |      |
| Chemin Charles-Lesieur            |               |               |     | Réseau privé                           | Jonction Canton Nord jusqu'à extrémité du chemin                                                           |      |
| Rue Bourassa                      |               |               |     | Réseau privé                           | À partir de l'intersection Ave. St-Thomas jusqu'à extrémité                                                |      |
| Chemin Rivière-du-Loup            |               |               |     | Réseau privé                           | À partir de l'intersection Chemin des Acadiens jusqu'à l'extrémité du chemin                               |      |
| Rue Place Marconi                 |               |               |     | Réseau privé                           | À partir de l'intersection de la route 138 jusqu'à l'extrémité de la rue                                   |      |
| Tranchée De l'Orme/D'Isaïe        |               |               |     | Réseau privé                           | À partir de l'intersection du Chemin Louis-Gatineau jusqu'à l'extrémité de la rue                          |      |
| Route Bournival                   |               |               |     | Saint-Barnabé                          | À partir de l'intersection route 153 jusqu'à l'intersection Chemin Grande Rivière Nord et Avenue St-Thomas |      |
| TOTAL                             | 0             |               |     |                                        |                                                                                                            |      |
| <b>GRAND TOTAL M.L. DE RÉSEAU</b> | <b>74 899</b> |               |     | <b>GRAND TOTAL D'ENTRÉES D'AQUEDUC</b> | <b>1066</b>                                                                                                |      |

#### POURCENTAGE DE LONGUEUR SUR LE RÉSEAU GLOBAL

|  | DIAM.  | %      | MATÉRIEL | % |
|--|--------|--------|----------|---|
|  | 37 MM  | 0,30%  | P.V.C.   |   |
|  | 50 MM  | 2,84%  | POLY     |   |
|  | 75 MM  | 27,0%  | ACIER    |   |
|  | 100 MM | 35,24% |          |   |
|  | 150 MM | 13,37% |          |   |
|  | 200 MM | 10,26% |          |   |
|  | 250 MM | 9,30%  |          |   |
|  | 300 MM | 1,01%  |          |   |
|  | TOTAL  |        | 100,00%  |   |

Note : L'inventaire n'inclut pas les traverses entre les chemins Grande Rivière Nord et Grande Rivière Sud et les traverses entre les chemins Petite Rivière Nord et Petite Rivière Sud.



## INVENTAIRE RÉSEAU D'AQUEDUC (RÉSEAU SAINT-BARNABÉ)

| DESCRIPTION                   | LONG<br>M.L. | DIAM<br>M.M. | MAT    | RÉSEAU     | REMARQUES                                                                              | DATE |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Chemin Grande<br>Rivière Nord | 1200         | 75           | P.V.C. | St-Barnabé | À partir du 380 jusqu'au 600 Chemin Grande<br>Rivière Nord                             | 1974 |
|                               | 6 950        | 100          | P.V.C. | St-Barnabé | À partir du 600 jusqu'au 1240 Chemin Grande<br>Rivière Nord                            | 1972 |
| Chemin Grande<br>Rivière Sud  | 1 250        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé | À partir du 541 jusqu'au 671 Chemin Grande<br>Rivière Sud                              | 1976 |
|                               | 1 300        | 100          | P.V.C. | St-Barnabé | À partir du 671 jusqu'au 841 Chemin Grande<br>Rivière Sud                              | 1976 |
|                               | 2 700        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé | À partir du 841 jusqu'à l'intersection Chemin<br>Lamy                                  | 1980 |
| Chemin Lamy                   | 1 200        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé | À partir de l'intersection Chemin Grande<br>Rivière Sud jusqu'au 1121 Chemin Lamy      | 1980 |
| Chemin Petite<br>Rivière Nord | 2 995        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé | À partir du 396 jusqu'à limite du Chemin<br>Petite Rivière Nord                        | 1974 |
| Chemin Petite<br>Rivière Sud  | 1 375        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé | À partir du 450 jusqu'au 625 Chemin Petite<br>Rivière Sud                              | 1974 |
| Chemin de la<br>Concession    | 1 000        | 75           | P.V.C. | St-Barnabé | À partir de l'intersection Grande Rivière Sud<br>jusqu'au 1423 Chemin de la Concession | 1987 |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>19970</b> |              |        |            |                                                                                        |      |

### Réseau d'égout

En ce qui concerne le réseau d'égout, la municipalité est dotée de trois stations de pompage et d'une station de traitement de ses eaux usées depuis janvier 1994. La station de traitement est de type « étangs aérés » qui doivent être vidangés périodiquement.

Ces étangs aérés sont situés au 1192 de la rue Saint-Anne Ouest. Pratiquement tout le secteur du village est raccordé au réseau d'égout, soit 1 280 personnes, ainsi que le complexe La Porte de la Mauricie. Le reste des propriétés (comptant 1 745 personnes) est doté d'installations septiques individuelles dont une partie seulement est conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées pour les résidences isolées (L .R.Q., c. Q-2, r.8).

### La gestion des déchets

La municipalité d'Yamachiche fait partie de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie et, à ce titre, achemine ses déchets solides vers le site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès. La municipalité n'a pas adhéré au programme de gestion des boues de stations de traitement des eaux usées municipales et de fosses septiques mis de l'avant par la Régie intermunicipale.

D'autre part, la municipalité a procédé aux modifications nécessaires à sa réglementation d'urbanisme pour permettre un site d'enfouissement de matériaux sur son territoire (lots 399 à 423 inclusivement de la 11<sup>e</sup> concession sud de la Grande rivière Yamachiche – voir la section 6.7). Enfin, on retrouve dans le parc industriel d'Yamachiche un important centre de récupération et de tri opéré par le Groupe RCM Inc.; la municipalité a d'ailleurs délégué sa compétence en matière de collecte sélective à cet organisme.

#### Réseau électrique, éclairage et de gaz

Tous les secteurs de la municipalité sont desservis par le réseau de distribution d'Hydro-Québec. Le réseau d'éclairage, qui est la propriété de la municipalité, dessert le village et une partie du territoire développé aux endroits stratégiques, dont les intersections jugées dangereuses.

Trois lignes majeures de transport d'énergie électrique d'Hydro-Québec traversent le territoire de la municipalité d'est en ouest, soit deux qui empruntent le même corridor au nord du village (120 et 230 kV) et une autre au nord de la municipalité (315 kV). On retrouve également un poste de transformation sur le boulevard Duchesne (route 153).

La municipalité d'Yamachiche est également traversée par la conduite maîtresse de gaz naturel de 1 000 livres de pression de Trans-Québec et Maritimes. La compagnie Gaz Métropolitain assure la distribution locale à Yamachiche.

#### Réseau de télécommunication et de câblodistribution

Pratiquement tous les foyers sont reliés au service téléphonique. Des progrès marqués ont été réalisés dans ce service au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne l'abolition des frais interurbains et le nombre d'abonnés par ligne. La centrale téléphonique du boulevard Duchesne a fait l'objet d'un projet de modernisation en 1998.

Le réseau de câblodistribution de la compagnie Cogeco dessert maintenant tout le périmètre urbain, la rue Sainte-Anne et les rues limitrophes. Celui-ci permet à la population d'obtenir une meilleure réception auditive et visuelle.

Dans le domaine des télécommunications, il faut s'assurer que les compagnies ne passent pas à côté du territoire de la municipalité et qu'elles offrent aux citoyens et aux entreprises d'Yamachiche des liens de communications adéquats et d'une technologie d'avenir.

Depuis quelques années, des liens de communications performants sont nécessaires pour la clientèle des travailleurs autonomes, les télétravailleurs de même que pour les gens d'affaires. Plusieurs compagnies offrent le service Internet haute vitesse à Yamachiche, notamment Cogeco et Infoteck, ce qui devrait être un élément d'attrait supplémentaire pour d'éventuels résidents.

Enfin, il est à noter que les infrastructures de transport d'énergie, de télécommunication et de câblodistribution ont souvent des répercussions sur l'aménagement du territoire, notamment un impact visuel. La politique d'aménagement de la municipalité doit en tenir compte.

### Plan de mesures d'urgence

Pour clore cette section sur les services, équipements et infrastructures d'Yamachiche, soulignons que la municipalité s'est dotée d'un Plan de mesures d'urgence qui doit être tenu à jour. Les sites d'hébergement actuellement reconnus en cas de sinistre, sont le complexe hôtelier La Porte de la Mauricie, les Résidences Yamachiche et l'école primaire Omer-Jules-Desaulniers sont à maintenir d'autant plus que le Centre paroissial, situé au sous-sol de l'église paroissiale et l'hôtel de ville et ses installations, sont des équipements complémentaires de premier ordre.

### **6.10 Le patrimoine architectural**

C'est sans doute à cause de sa fondation pendant le régime français puis son développement pendant le régime anglais ainsi que la présence de deux grandes familles de constructeurs, les Milette et les Héroux, que Yamachiche possède patrimoine architectural important. Les maisons de couleur rouge concentrées le long de la rue Sainte-Anne en sont des exemples évidents. Ces résidences sont réputées être les premières construites en brique au Canada. À ce chapitre, la municipalité a réalisé certaines interventions récemment pour que soit déclaré « site historique » l'alignement de 13 maisons de brique rouge au centre du village et que les fils électriques y soient enfouis.

Mais on retrouve également à Yamachiche, dispersés sur le territoire, plusieurs bâtiments dignes d'intérêt sur le plan patrimonial bien que plusieurs vestiges du passé ont été sacrifiés à la modernité (démolitions et rénovations qui ont fait perdre aux bâtiments leurs principales caractéristiques architecturales). Plusieurs styles architecturaux sont représentés comme l'indique un inventaire réalisé par le ministère des Affaires culturelles en 1980 :

#### **TYPES ARCHITECTURAUX À YAMACHICHE**

| Type architectural    | Nombre | Type architectural    | Nombre |
|-----------------------|--------|-----------------------|--------|
| Franco-qubécois       | 3      | Esprit qubécois       | 37     |
| Vernaculaire amricain | 81     | Courant victorien     | 17     |
| Esprit mansart        | 8      | Cubique (ou boomtown) | 12     |
| Esprit Regency        | 1      | De colonisation       | 1      |
| TOTAL                 |        | 160                   |        |

Quarante-six (46) de ces 160 bâtiments possédant un intérêt architectural ont un revêtement en briques. En tout, 11 bâtiments présentent une valeur patrimoniale exceptionnelle et 68 une valeur patrimoniale supérieure.

Le patrimoine architectural d'Yamachiche est l'un des domaines les mieux documentés par les diverses études réalisées par le MAC ou pour son compte par des firmes spécialisées, parmi lesquelles :

- Relevé, histoire et analyse de la maison Gendron, Yamachiche, Pierre Landry architecte-urbaniste et Raymonde Gauthier, historien, MAC, mai 1978.
- Yamachiche, Étude en vue d'une intervention d'ensemble au niveau du patrimoine immobilier, MAC, novembre 1980
  - Tome I – Notes historiques concernant l'évolution du territoire
  - Tome II – Analyse architecturale et sitologique
  - Tome III – Documents annexes à l'analyse architecturale et sitologique
- Stratégies de conservation et de mise en valeur du patrimoine d'Yamachiche, Groupe de recherches en histoire du Québec, automne 1990.
- Yamachiche : des témoins de son histoire, Pochettes d'information sur les principaux bâtiments historiques d'Yamachiche, Groupe de recherches en histoire du Québec, 1991.

On consultera également l'ouvrage de l'historien J. Alide Pellerin intitulé « Yamachiche et son histoire, 1672-1978 (1980). Le tableau de la page suivante présente une liste partielle des principaux bâtiments à caractère patrimonial d'Yamachiche élaborée à partir d'une compilation des différents ouvrages consultés. Cette liste reste à compléter par un inventaire des bâtiments patrimoniaux à l'extérieur du village. La troisième partie de ce plan d'urbanisme (politique d'aménagement) mettra l'accent sur la nécessité de conserver et de mettre en valeur l'ensemble du patrimoine de la municipalité. Outre le patrimoine bâti « officiel », il serait important de sauvegarder les dépendances, en particulier celles de la rue Sainte-Anne, plus accessibles, que l'on retrouve à l'arrière des résidences.

Comme ailleurs, une partie du patrimoine d'Yamachiche a disparu au long des années et pas toujours à cause d'incendies. La maison Gendron, par exemple, a été démolie pour le réaligement de la route 153 à l'intersection de la route 138. L'enlèvement des anciennes pierres tombales dans le cimetière par la Fabrique Sainte-Anne d'Yamachiche en est un autre exemple.

La plus vieille maison d'Yamachiche serait située au 740 de la rue Sainte-Victoire. Il s'agit d'une maison déménagée de l'ancien village du Canton. Toutefois, elle a perdu beaucoup de ses caractéristiques architecturales patrimoniales au cours des années.

Enfin, soulignons que le patrimoine ne se limite pas aux vieux bâtiments à Yamachiche. Le chemin de croix du cimetière en fait également partie. Il a été mis en place par le curé Elzéar S. De Carufel le 22 juin 1932 après qu'eut été érigé le Calvaire en 1931. Les sculptures, sauf la croix du calvaire, portent l'inscription « Union artistique Vaucouleurs France », D. Cogne, Montréal. Chacune des stations et les statues du calvaire ont été restaurées au milieu des années 1990.

#### **BÂTIMENTS PATRIMONIAUX D'YAMACHICHE (liste partielle)**

| <b>Bâtiments</b>            | <b>Année</b> | <b>Localisation</b> | <b>Description</b>                    |
|-----------------------------|--------------|---------------------|---------------------------------------|
| Maison Thomas-Lamy          | 1859         | 421, Ste-Anne       | Maison en brique                      |
| Maison Majorique-Desrochers | 1843         | 441 à 445, Ste-Anne | Maison de courant cubique             |
| Maison                      |              | 471 Ste-Anne        | Maison avec étage et pignons latéraux |
| Maison Joseph-Lacerte       | 1850         | 521, Ste-Anne       | Maison rouge d'esprit québécois       |
| Église et Place de l'Église | 1960         | 530, Ste-Anne       |                                       |

|                                        |           |                                         |                                                          |
|----------------------------------------|-----------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Presbytère                             | 1847      | 530, Ste-Anne                           | Classée (min. Culture), franco-qubécois                  |
| Maison Barthélémy-Caron                | 1855      | 531, Ste-Anne                           | Maison rouge, esprit québécois                           |
| Maison François-Gérin-Lajoie           | 1850      | 541-543, Ste-Anne                       | Maison rouge, esprit québécois                           |
| Maison Claudemire-Gérin-Lajoie         | 1872      | 551, Ste-Anne                           | Maison rouge, esprit québécois                           |
| Maison Frédéric-Bellemare              | 1872      | 561, Ste-Anne                           | Maison rouge, esprit québécois                           |
| Maison Louis-Léon-Lesieur-Désaulniers  | 1860      | 571, Ste-Anne                           | Maison rouge, courant victorien                          |
| Maison Rivard-Désaulniers              | 1881      | 581, Ste-Anne                           | Maison rouge, courant victorien                          |
| Maison Maxime-Israël-Bellemare         | 1880      | 591, Ste-Anne                           | Maison rouge, courant victorien                          |
| Maison Louis-Octavien-Maxime Bellemare | 1890      | 601, Ste-Anne                           | Maison rouge, vernaculaire américaine                    |
| Résidences Yamachiche                  | 1945      | 610, Ste-Anne                           | Ancien Hospice Ste-Anne (Sœurs de la Providence)         |
| Maison Paul-Milot                      | 1883      | 611, Ste-Anne                           | Maison rouge, courant victorien                          |
| Maison Henri-Carbonneau                | 1905      | 621, Ste-Anne                           | Maison rouge, vernaculaire américaine                    |
| Maison Antoine-Élie-Gélinas            | 1873      | 630, Ste-Anne                           | Maison rouge, courant victorien                          |
| Immeuble Donat-L.-Désaulniers          | 1913      | 631, Ste-Anne                           | Brique rouge, cubique ou boomtown                        |
| Maison Georges-Félix-Héroux            | 1872      | 670, Ste-Anne                           | Maison rouge, courant victorien                          |
| Maison Louis-Adolphe-Lord              | 1875      | 671, Ste-Anne                           | Maison rouge, vernaculaire américaine                    |
| Maison Julia-Pellerin                  | 1840-1870 | 681, Ste-Anne                           | Maison rouge                                             |
| Maison Thomas-Eugène-Boivin            | 1944      | 700, Ste-Anne                           | Maison rouge, courant victorien                          |
| Maison Ernest-Lacerte                  | 1895      | 710, Ste-Anne                           | Maison rouge, courant victorien                          |
| Maison Nérée-Beauchemin                | 1870      | 711, Ste-Anne                           | Maison rouge, courant victorien, classée                 |
| Maison Antoine-Lamothe                 | 1883      | 731, Ste-Anne                           | Maison rouge, vernaculaire américaine                    |
| Maison Charles-Trahan                  | 1880      | 791, Ste-Anne                           | Courant victorien, brique bleue                          |
| Maison Joseph-Loranger                 | 1850      | 841-843, Ste-Anne                       | Maison d'inspiration Regency en brique                   |
| Cimetière d'Yamachiche                 |           | Ste-Anne et de Carufel                  | Calvaire (1930)                                          |
| Maison Thomas-Odilon-Bellemare         | 1885      | 150, Gérin-Lajoie                       | Courant victorien à pavillon bas                         |
| Place Marconi                          |           | Place Marconi                           | Intérêt historique                                       |
| Maison                                 |           | 150, Nérée-Beauchemin                   | Vernaculaire américaine sans étage et à pignons latéraux |
| Maison                                 |           | 170, Nérée-Beauchemin                   | Vernaculaire américaine avec étage et à pignon sur rue   |
| Maison                                 |           | 110, Notre-Dame                         | Esprit mansard américain à brisis sur 4 versants         |
| Maison                                 |           | Nord voie ferrée, à l'ouest rue St-Jean | Esprit mansard américain à brisis sur 4 versants         |
| Maison                                 |           | 620, St-Georges                         | Vernaculaire américaine sans étage et à pignon sur rue   |
| Maison                                 |           | 251, St-Jacques                         | Maison d'esprit québécois                                |
| Maison                                 |           | 271-273, St-Jacques                     | Esprit mansard américain; à brisis sur 2 versants        |

### 6.11 Contraintes et nuisances

Diverses sources de contraintes existantes ou potentielles peuvent avoir des répercussions négatives sur la qualité de l'environnement et conséquemment sur la qualité de vie des

citoyens d'Yamachiche. Des mesures de prévention ou d'atténuation des impacts peuvent être prises pour les éliminer ou pour en minimiser les effets. Parmi ces contraintes et nuisances, on peut souligner:

- Site d'un ancien dépotoir sur les lots 444 et 445 de la concession Nord de la Grande Rivière Yamachiche (fermé en août 1978)
- Lignes de transmission électrique d'Hydro-Québec (impact visuel et grand consommateur d'espace)
- Érosion des berges des cours d'eau (par l'augmentation du débit qui accentue l'érosion au pied des talus et augmente le ravinement et qui est causé, entre autres, par le déboisement et les travaux de drainage souterrain)
- Rejets d'égout agricoles et autres vers les cours d'eau qui en affectent la qualité
- Cours à rebuts, ferraille et cimetières automobiles
- Boues de la station d'épuration des eaux usées et de fosses septiques à éliminer
- Gravières et sablières en exploitation ou non restaurées
- Sites de dépôt de matériaux secs
- Circulation lourde (bruit, poussière)
- Établissements de production animale et plus particulièrement l'élevage du porc et de la volaille à l'intérieur ou à proximité du périmètre d'urbanisation (eau, odeurs)
- Entreposage extérieur en zone résidentielle ou le long des principaux axes de circulation
- Divers conflits d'utilisation entre les activités industrielles, commerciales et résidentielles (bruit, circulation, odeurs)
- Présence de l'autoroute 40 qui cause des rétentions d'eau au Nord et des détournements de circulation

## **6.12 Synthèse des potentiels et contraintes**

En résumé de ce chapitre de la problématique d'aménagement portant sur l'utilisation du sol, nous présentons une synthèse des principaux potentiels et contraintes d'Yamachiche en matière d'aménagement et de développement de son territoire. Ces potentiels et contraintes amènent la formulation des grands axes de développement de la municipalité qui seront à la base des grandes orientations d'aménagement du plan d'urbanisme (voir partie III - Politique d'aménagement).

## POTENTIELS ET CONTRAINTES À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

| POTENTIELS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                       | CONTRAINTES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Économie diversifiée : Agriculture, industrie, institutions, commerce et services, résidences</li> <li>• Traitement des eaux usées</li> <li>• Disponibilité de l'eau potable en quantité et en qualité</li> <li>• Très bon potentiel agricole</li> <li>• Localisation entre la MRC de Maskinongé et l'agglomération de Trois-Rivières</li> <li>• Autoroute 40 (3 accès), routes 138 et 153</li> <li>• Réseau routier donnant accès à l'ensemble du territoire municipal</li> <li>• Voie ferrée (industrie)</li> <li>• Disponibilité des terrains à bâtir (résidentiels, commerciaux et industriels)</li> <li>• Organisation et équipements de loisirs</li> <li>• Spécialisation de l'école primaire</li> <li>• Atmosphère calme, caractère paisible, grands espaces, qualité de vie, niveau de pollution limité</li> <li>• 4 rivières: du Loup, Grande et Petite Yamachiche, aux Glaises</li> <li>• Lac Saint-Pierre</li> <li>• Richesse des paysages agroforestiers</li> <li>• Secteur du village avec son patrimoine architectural, sites historiques et culturels à mettre en valeur (histoire, maisons rouges)</li> </ul> |                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zonage agricole sur la grande majorité du territoire</li> <li>• Odeurs liées à l'agriculture (épandage des déjections animales)</li> <li>• Voie ferrée (agriculture, bruit et vibrations)</li> <li>• Zone inondable</li> <li>• Zones à risque de glissement de terrain</li> <li>• Lacunes dans l'offre touristique (hébergement, activités, etc.)</li> <li>• Sols argileux contraignants pour les installations septiques</li> <li>• Proximité de Louiseville versus la politique de régionalisation des équipements et infrastructures</li> <li>• Absence de topographie versus les 35 cours d'eau municipaux</li> <li>• Ancien dépotoir (Grande Rivière Nord)</li> <li>• Autoroute agissant comme digue</li> </ul> |
| LES GRANDS AXES SOCIOÉCONOMIQUES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p style="text-align: center;">À IMPLANTER</p> <p style="text-align: center;">Secteur récréotouristique<br/>Secteur agrotouristique</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <p style="text-align: center;">À CONSOLIDER</p> <p style="text-align: center;">Secteur agricole<br/>Secteur commercial<br/>Secteur institutionnel</p> | <p style="text-align: center;">À DÉVELOPPER</p> <p style="text-align: center;">Secteur résidentiel<br/>Secteur industriel</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

Les cartes présentées aux pages suivantes résument les potentiels et contraintes de l'aménagement du territoire à Yamachiche.











## 7.0 ASPECTS FINANCIERS

Dans le présent chapitre, nous allons présenter certaines données foncières, financières et fiscales de la municipalité. Le but de cette présentation n'est pas d'analyser l'ensemble de toutes les données et statistiques municipales au point de vue comptable, mais bien d'en faire ressortir les principaux points qui pourraient faire l'objet d'orientations ou d'objectifs de ce plan d'urbanisme. Cette étude de la fiscalité municipale comprend un portrait de l'évaluation foncière, un aperçu des recettes et dépenses et les principaux indices financiers de la municipalité comparés avec ceux des autres municipalités de la MRC et ceux des municipalités du Québec de taille comparable (2 000 à 2 999 habitants).

Les données sont présentées sous forme de tableaux suivis des principaux faits saillants qu'on peut tirer de leur contenu.

### 7.1 Évaluation foncière

L'analyse du rôle d'évaluation de la municipalité permet de mieux connaître la situation foncière actuelle et de mettre en valeur les forces et faiblesses du champ foncier. La répartition en catégories des différents types d'usages permet de comparer leur contribution au budget municipal. Cet exercice pourrait amener à définir des objectifs particuliers dans la planification du type de développement souhaité.

Aux fins de l'interprétation des tableaux qui suivent, il faut tenir compte des notes mentionnées ci-après:

- les valeurs d'évaluation sont tirées du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2005 ;
- la valeur de tous les immeubles (imposables ou non) a été reportée à 100% de l'évaluation;
- les valeurs d'évaluation des différentes catégories incluent la valeur des terrains et des bâtiments situés sur ces terrains;
- les immeubles à usages mixtes sont classés dans la catégorie dominante, selon leur utilisation;
- la catégorie "commerces et industries" inclut les commerces, les industries, les services gouvernementaux, éducationnels, de transport et d'affaires, les activités culturelles et de loisir;
- la catégorie "agriculture, forêt, extraction" comprend les fermes au sens de la Loi sur la fiscalité municipale et les sablières;
- la catégorie "terrains vacants" inclut les terres non utilisées en culture, les grandes superficies boisées, les terrains vacants dans les secteurs résidentiels;
- la catégorie "autres résidences" inclut 45 chalets et maisons de villégiature, 46 maisons mobiles et roulottes, 3 habitations en commun et 42 autres bâtiments résidentiels.

### SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

| CATÉGORIE | VALEUR IMPOSABLE \$ | VALEUR NON IMPOSABLE \$ | VALEUR TOTALE \$ |
|-----------|---------------------|-------------------------|------------------|
| Terrains  | 48 795 000          | 503 000                 | 49 298 000       |
| Bâtiments | 93 824 000          | 6 214 200               | 100 038 800      |
| Immeubles | 142 619 200         | 6 717 200               | 149 338 800      |

### ÉVALUATION TOTALE

| CATÉGORIE                 | ÉVALUATION UNIFORMISÉE \$ | NOMBRE D'UNITÉS | VALEUR MOYENNE \$ | % DU TOTAL |
|---------------------------|---------------------------|-----------------|-------------------|------------|
| Résidences                | 58 422 300                | 927             | 63 023            | 39,1       |
| Commerces et industries   | 37 553 300                | 173             | 217 071           | 25,1       |
| Agric., forêt, extraction | 51 236 100                | 413             | 124 058           | 34,3       |
| Terrains vacants          | 2 125 100                 | 340             | 6 250             | 1,4        |
| TOTAL                     | 149 336 800               | 1 853           | 80 592            | 100        |

L'évaluation foncière est répartie entre plusieurs catégories à Yamachiche. Les résidences occupent moins de 40% du champ foncier. D'autre part, l'agriculture (34,3%) et les commerces et industries (25,1%) se partagent à peu près tout le reste. À titre indicatif, il y a 5 ans à peine, l'agriculture comptait pour 21,9% seulement du champ foncier ce qui témoigne à quel point l'augmentation de la valeur des terres a eu une influence marquante sur l'évaluation foncière à Yamachiche.

### ÉVALUATION DES LOGEMENTS

| CATÉGORIE                                   | ÉVALUATION UNIFORMISÉE \$ | NOMBRE D'UNITÉS | VALEUR MOYENNE | % DU TOTAL |
|---------------------------------------------|---------------------------|-----------------|----------------|------------|
| Résidences unifamiliales et multifamiliales | 54 293 500                | 790             | 68 726         | 92,9       |
| Autres résidences                           | 4 128 800                 | 137             | 30 137         | 7,1        |
| TOTAL                                       | 58 422 300                | 927             | 63 023         | 100        |

La dominance des résidences unifamiliales à Yamachiche a évidemment ses répercussions dans l'évaluation foncière alors qu'elles comptent pour plus de 80 % du champ foncier relié à l'habitation. On peut estimer à environ 12,5% l'apport des résidences multifamiliales. D'autre part, la valeur moyenne des autres résidences (chalets, roulottes, maisons mobiles, etc.) représente moins de 45% de celle des résidences unifamiliales alors qu'en 1999, la proportion se situait à près de 60%.

## 7.2 Recettes et dépenses

Voici les faits saillants du budget 2005 de la municipalité qui s'élève à 2 389 413 \$.

### Rôle d'évaluation

En 2005 le rôle d'évaluation sera de 141 282 000 \$, il était à 139 249 600 \$ en 2004.

### Taxation

La taxe foncière est à 85 ¢ du 100 \$ d'évaluation.

La taxe d'affaires est à 10 ¢ du 100 \$ d'évaluation selon les pourcentages applicables.

La municipalité d'Yamachiche maintient depuis plusieurs années la même taxation pour l'assainissement des eaux usées ce qui lui permettra de rembourser, tel que prévu, ses emprunts d'immobilisations qui se termineront en 2013.

Il n'y a pas de taxes de répartitions locales à Yamachiche pour les nouvelles résidences.

Il en coûte 222 021 \$ à la municipalité d'Yamachiche pour les services de la Sûreté du Québec.

### **EXEMPLE DE TAXATION POUR UNE PROPRIÉTÉ DE 70 000 \$ EN 2005**

| Description des taxes                | Avec assainissement | Sans assainissement |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Foncière générale 70 000\$ x .0085 ¢ | 595,00 \$           | 595,00 \$           |
| Déchet, collective                   | 108,10 \$           | 108,10 \$           |
| Assainissement fixe (entretien       | 204,94 \$           | Nil                 |
| Assainissement sur évaluation        | 77,00 \$            | Nil                 |
| Minimum d'eau                        | 120,00 \$           | 120,00 \$           |
| Gallonage d'eau (50 000 g.i.)        | 130,00 \$           | 130,00 \$           |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>1 235,04\$</b>   | <b>953,10 \$</b>    |

### Endettement

L'endettement de la municipalité d'Yamachiche n'est plus qu'à 918 209 \$ dont 391 509 \$ concerne l'assainissement des eaux usées.

### MRC de Maskinongé

Les quotes-parts payables à la MRC de Maskinongé sont les suivantes:

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| Activités courantes | 38 278 \$        |
| Régie des déchets   | 32 847 \$        |
| Évaluation          | <u>28 847 \$</u> |
| Totalisant          | 99 972 \$        |

Le pourcentage de la municipalité d'Yamachiche aux activités de la MRC de Maskinongé est de 9,02 % en 2005.

### Plan triennal

Le plan triennal d'immobilisations est à 50 000\$ par année.

Au chapitre des dépenses, 20,3 % vont à l'administration générale, 23,0 % à l'aqueduc, 13,9 % à la voirie, 14,4 % à la sécurité publique, 8,0% à l'assainissement des eaux usées et 20,4 % aux autres dépenses.

## **7.3 Indices financiers**

Les données qui suivent sont tirées du Profil financier (édition 2004) préparé par la Direction générale des infrastructures et du financement municipal du ministère des Affaires municipales.

### **INDICES FINANCIERS COMPARÉS AVEC DIFFÉRENTS GROUPES**

| INDICES                                        | Municipalité | Municipalité<br>2000 à 2999 h. | MRC    |
|------------------------------------------------|--------------|--------------------------------|--------|
| POURCENTAGES                                   |              |                                |        |
| Dette long terme/Richesse foncière uniformisée | 2,87%        | 1,38%                          | 3,22%  |
| Service dette/Dépenses                         | 15,11%       | 10,42%                         | 11,34% |
| Dépenses/Richesse foncière uniformisée         | 1,61%        | 1,58%                          | 1,88%  |
| Débiteurs taxes/Recettes taxes                 | 12,50%       | 6,63%                          | 6,13%  |
| Résidentielle uniformisée/Richesse fonc. unif. | 37,48%       | 53,09%                         | 52,78% |

|                                                  |          |          |          |
|--------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Industrie et commerce unif./Richesse fonc. unif. | 20,48%   | 13,46%   | 13,06%   |
| Agriculture uniformisée/Richesse foncière unif.  | 34,8%    | 13,17%   | 16,80%   |
| PER CAPITA                                       |          |          |          |
| Endettement total net long terme                 | 1 352\$  | 656\$    | 1 296\$  |
| Dépenses                                         | 757\$    | 752\$    | 756\$    |
| Recettes de taxes                                | 771\$    | 676      | 588\$    |
| Débiteurs de taxes municipales                   | 96\$     | 44\$     | 41\$     |
| Richesse foncière uniformisée                    | 52 948\$ | 52 098\$ | 40 565\$ |
| AUTRES DONNÉES                                   |          |          |          |
| Taux global de taxation uniformisé               | 1,4494   | 1,4002   | 1,6657   |
| Charge fiscale moyenne                           | 948\$    | 1 174\$  | 1 107\$  |

Du tableau précédent, il ressort principalement que la situation financière d'Yamachiche est comparable à tous les niveaux à celle des autres municipalités de la MRC de Maskinongé et des municipalités de même catégorie de population (2 000 à 2999 habitants) et ce, en dépit des nombreux services qu'elle offre à sa population.

La municipalité d'Yamachiche se distingue seulement par les sommes dues par ses débiteurs de taxes municipales (près de 3 fois plus qu'ailleurs dans la MRC), par l'importance de son secteur industriel et commercial (21,88%) et de son secteur agricole (22,95%).

Les données de ce plan d'urbanisme indiquent également la qualité des infrastructures en place, leur bon état de conservation. La compétence des opérateurs ainsi que la pertinence des ententes intermunicipales et mutuelles, notamment avec la Commission scolaire Chemin du Roy et les régies de déchets et d'aqueduc.

## 8.0 ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

| ENJEUX D'AMÉNAGEMENT                                                       | DÉTAILS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'AUTONOMIE LOCALE                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Yamachiche a une identité propre par sa localisation entre deux noyaux urbains</li> <li>• L'attraction de Trois-Rivières s'exerce par une grande variété de services de nature régionale, celle de Louiseville par la proximité et la politique de régionalisation des structures gouvernementales</li> <li>• Yamachiche a sa propre zone d'influence qui inclut Saint-Sévère, Saint-Barnabé-Nord et Saint-Thomas-de-Caxton</li> <li>• Yamachiche est considérée comme une entité distincte et ses citoyens ont envers elle un fort sentiment d'appartenance</li> </ul> |
| LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les gens d'Yamachiche forment un ensemble homogène basé sur les relations familiales, de voisinage et à l'échelle de la communauté</li> <li>• L'implication des citoyens et le sentiment d'appartenance à un milieu ont beaucoup en commun</li> <li>• La population d'Yamachiche (plus de 2 500 habitants) justifie la présence d'institutions publiques de base (centre de soins prolongés pour personnes âgées, école, loisir, etc.)</li> <li>• Yamachiche dispose des ressources humaines en bénévolat pour supporter ses institutions publiques</li> </ul>          |
| UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'agriculture est traditionnellement à la base de l'économie d'Yamachiche</li> <li>• L'industrie (près de 1 000 emplois) et les quelque 81 commerces et services contribuent à élargir cette base économique</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| LE RÔLE MULTIFONCTIONNEL DU VILLAGE                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• On retrouve toutes les fonctions dites urbaines au village : résidentielles, institutionnelles, industrielles, commerciales et services</li> <li>• La délimitation du périmètre d'urbanisation répond aux besoins d'Yamachiche</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMAIN                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'eau majeur à protéger : Lac Saint-Pierre</li> <li>• Autres plans d'eau : rivières du Loup, Petite Yamachiche, Grande Yamachiche et aux Glaises</li> <li>• Qualité de l'environnement dans les périmètres d'urbanisation et à proximité</li> <li>• Espace visuel, qualité des paysages</li> <li>• Sauvegarde du patrimoine architectural</li> </ul>                                                                                                                                                                                                               |
| DES SERVICES, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau routier, ferroviaire, aqueduc et égout, loisir et culture</li> <li>• Piste cyclable, sentiers de motoneige et de VTT</li> <li>• Espaces industriels, gaz naturel, Internet haute vitesse</li> <li>• Institutions publiques (Foyer Ernest-Jacob et autres)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

## **PARTIE III**

### **POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT**

## 9.0 L'AMÉNAGEMENT

Le plan d'urbanisme de la municipalité d'Yamachiche repose sur deux principes: le **respect de l'autonomie locale** et le **développement sur une base communautaire**. Diverses orientations d'aménagement découlent de ces principes de base, à savoir : la **consolidation et le développement optimal du milieu rural**, le **maintien d'une économie diversifiée**, le **renforcement du rôle multifonctionnel du village**, l'**intégrité du périmètre d'urbanisation**, la **protection de l'environnement naturel et humain** ainsi que des **services, équipements et infrastructures adaptés aux besoins et à la capacité financière des citoyens**.

Pour l'ensemble de son territoire, la municipalité vise la **consolidation et le développement optimal du milieu rural** axés sur la mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels et ressources. L'agriculture doit demeurer prépondérante mais les usages complémentaires contribuant à la viabilité de la collectivité doivent avoir leur place dans la mesure où ils sont compatibles avec l'affectation dominante. À ce titre, les industries reliées à la première transformation des produits agricoles (abattoirs, meuneries, etc.) ont leur place dans la zone verte et non seulement bénéficient de droits acquis, mais encore doivent pouvoir se développer. Les meilleurs sols agricoles seront donc réservés essentiellement à cette activité (**affectation agricole**). Les usages autorisés seront plus diversifiés dans le nord-est du territoire qui tient davantage de l'**affectation agroforestière** avec ses boisés importants et ses sols moins productifs. Les **secteurs déstructurés** formant des concentrations d'usages non agricoles feront l'objet de dispositions spécifiques pour limiter leur expansion tout en y autorisant des usages compatibles.

Bien que plus restreints en superficie, les périmètres d'urbanisation jouent également un rôle de premier plan dans la vie d'Yamachiche. Le reconduction des limites des périmètres devrait permettre à la municipalité d'y assurer la **concentration des fonctions dites "urbaines** (résidentielles, commerciales, industrielles et publiques), de **maintenir la diversité de son économie** et d'**offrir tous les services de base nécessaires à la collectivité**. En outre du village et du secteur de la Rivière du Loup qui sont identifiés comme périmètres urbains, le secteur Saint-Thomas-de-Caxton constitue une agglomération divisée entre les territoires d'Yamachiche, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Barnabé.

Le territoire d'Yamachiche constitue un cadre naturel et humain exceptionnel mais qui est soumis à diverses menaces. **La protection et la mise en valeur de l'environnement** est donc prioritaire pour minimiser les impacts négatifs reliés à ces pressions. Les zones à risque d'inondation ou de glissement de terrain, les bandes riveraines, les usages contraignants (sablères, dépôt de déchets et de matériaux secs, cour à ferraille) et l'espace visuel doivent faire l'objet de mesures de protection. Ce même environnement offre aussi des perspectives intéressantes du **développement récréotouristique**, notamment le secteur du lac Saint-Pierre et le secteur patrimonial du centre du village.

Pour mettre en oeuvre ses grandes orientations d'aménagement, la municipalité d'Yamachiche a procédé à la délimitation **de ses grandes affectations de son territoire** : milieu urbain (*résidentielle aménagement prioritaire et réserve*), *commerciale, industrielle, institutionnelle*), milieu rural (*agricole exclusive, agroforestière, secteurs mixtes ou déstructurés, utilités publiques*), milieu récréatif (*couloir récréotouristique, villégiature, récréoconservation*).

D'autre part, Yamachiche entend **offrir les services, équipements et infrastructures** que la communauté jugera nécessaires. Aux fusions ou regroupements « forcés », la municipalité privilégie les ententes de coopération intermunicipale dans le respect des entités locales existantes, le but étant de faire à plusieurs ce que l'on ne saurait supporter seul au sein de périmètres de solidarité. Les échanges intermunicipaux ne vont pas à l'encontre de l'autonomie locale puisque ces échanges de services sont conclus non pas de force, mais par des consentements volontaires.

Enfin, la municipalité a identifié les aires particulières qu'elle compte protéger et mettre en valeur en les assujettissant à la production d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à savoir : le secteur patrimonial du village, le secteur du lac Saint-Pierre et la rivière du Loup ainsi que le corridor récréotouristique de la route 138 et du chemin du Roy. D'autre part, la zone résidentielle de réserve du secteur de la Rivière-du-Loup est assujettie à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble pour obtenir le statut de zone prioritaire d'aménagement et y permettre la construction.

## 10.0 GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Les grandes orientations d'aménagement du territoire font partie du contenu obligatoire d'un plan d'urbanisme. Elles doivent être en mesure d'offrir une vision d'avenir de l'aménagement et du développement d'une municipalité. Ces grandes orientations établissent les objectifs poursuivis et les principes de base sur lesquels reposeront les autres composantes du plan d'urbanisme, à savoir: les grandes affectations du sol et les densités de son occupation, les services, équipements et infrastructures et autres éléments facultatifs prévus par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Elles ont également une incidence importante sur le contenu des règlements d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, etc.).

À l'image des diverses fonctions ou vocations actuelles et potentielles de la municipalité d'Yamachiche, les grandes orientations de l'aménagement de son territoire sont regroupées sous cinq grands thèmes: le territoire agricole, le développement urbain, l'environnement, le développement récréotouristique ainsi que les services, équipements et infrastructures. Chacun de ces thèmes est subdivisé en autant de sous-thèmes qu'il est nécessaire pour une bonne compréhension des particularités de la municipalité.

### 10.1 Territoire agricole

Si l'agriculture constitue le premier thème abordé dans les grandes orientations d'aménagement de la municipalité, ce n'est pas le fruit du hasard. En effet, l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie locale et en termes d'utilisation du sol. La zone permanente protégée par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec accapare presque tout le territoire municipal; en fait, seuls les périmètres d'urbanisation du village et de la rivière du Loup ainsi que la bande riveraine du lac Saint-Pierre en sont exclus. Cette situation implique que le plan d'urbanisme de la municipalité doit y accorder une attention particulière. Les grandes orientations d'aménagement de la municipalité concernant le territoire agricole sont les suivantes:

#### Milieu rural

*Planifier l'aménagement de la zone agricole en priorisant l'agriculture tout en conservant une vision globale du milieu rural (protection des terres et le développement de l'ensemble des ressources et des potentiels du territoire en compatibilité avec les activités agricoles).*

*Consolider le développement des activités agricoles à l'intérieur de la zone verte en fonction des particularités locales, de l'utilisation des terres en friche et de la diversité de la production.*

*Prévoir des usages compatibles avec l'agriculture selon le type de milieu: affectation agricole, affectation agroforestière, secteurs déstructurés.*

#### Affectation agricole

*Assurer la protection du territoire et des activités agricoles de la municipalité en minimisant les contraintes à l'agriculture.*

*Permettre, dans l'ensemble du territoire agricole:*

- *les usages autorisés par les droits acquis tels que prévus par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*
- *les industries reliées à la transformation des produits agricoles*
- *les usages agrotouristiques*
- *les usages récréotouristiques reliés à un potentiel à mettre en valeur et compatibles avec l'agriculture*

#### Affectation agroforestière

*Respecter les limites entre les affectations agricole et agroforestière du schéma d'aménagement en fonction du potentiel des sols, de leur utilisation effective à des fins agricoles et des autres utilisations potentielles et les intégrer au plan d'affectation des sols (plan d'urbanisme) et aux plans de zonage (règlement de zonage) de la municipalité.*

*Favoriser la diversification des activités dans les secteurs à faible potentiel agricole en s'assurant de leur compatibilité avec le milieu (secteur nord-est).*

*Autoriser, dans l'affectation agroforestière, les usages suivants:*

- *les usages permis dans l'affectation agricole*
- *les industries reliées à la transformation des produits forestiers*
- *les usages récréotouristiques et la villégiature sans contrainte supplémentaire sur l'agriculture*

#### Secteurs déstructurés

*Délimiter les secteurs agricoles déstructurés et y permettre les usages jugés compatibles dans le schéma d'aménagement de la MRC avec ceux existants en autant qu'ils n'opposent pas de contraintes supplémentaires à l'agriculture.*

#### Protection de l'environnement

*Développer une vision cohérente du développement de l'agriculture en concertation avec les producteurs agricoles et leur assurer le support nécessaire pour réaliser les objectifs fixés en commun.*

*Assujettir les usages agricoles contraignants à des normes de protection environnementale (épandage de lisier et de résidus de pâtes et papiers) en intégrant les orientations gouvernementales sur la cohabitation, la gestion des odeurs et la gestion des déjections animales contenues dans le document complémentaire du schéma d'aménagement.*

*Éviter l'implantation d'usages incompatibles avec les usages résidentiels à l'intérieur des secteurs agricoles limitrophes aux secteurs urbanisés (zones tampons) ou sensibles sur le plan environnemental (plans d'eau, sites récréotouristiques, etc.).*

*Reboiser les rives des cours d'eau afin d'en protéger l'environnement et de diminuer les risques de glissements de terrain ainsi que les terrains accidentés non accessibles à la machinerie agricole.*

*Reconduire la distribution de plants d'arbres par la MRC.*

#### Protection du couvert forestier

*Assurer la permanence du couvert forestier en intégrant les normes en cette matière contenues dans le document complémentaire du schéma d'aménagement.*

*Favoriser une utilisation polyvalente des ressources forestières en fonction du potentiel du milieu et la protection des érablières.*

*Protéger les zones sensibles à l'exploitation forestière (milieu riverain, périmètre d'urbanisation, zones de villégiature, sites et corridors récréotouristiques et paysages particuliers).*

*Interdire les coupes abusives en forêt privée et harmoniser le contenu et la réglementation de la réglementation municipale à celle des autres municipalités de la MRC.*

#### Comité consultatif agricole

*Travailler en concertation avec le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC dont une partie du mandat est de proposer une politique de cohabitation harmonieuse des activités agricoles et des autres usages.*

## **10.2 Développement urbain**

Le principe de base de la municipalité d'Yamachiche en matière de développement urbain est de maintenir l'intégrité de son périmètre d'urbanisation et de conserver tous les leviers d'autonomie locale nécessaires pour assurer son développement résidentiel, institutionnel, industriel et commercial et de services.

## Développement résidentiel

*Respecter les limites des périmètres d'urbanisation telles qu'établies dans le schéma d'aménagement de la MRC en interdisant les nouveaux développements résidentiels à l'extérieur du secteur urbain.*

*Privilégier la construction de résidences unifamiliales pour répondre d'ici 10 ans à un besoin d'environ 75 résidences de ce type dans l'ensemble des secteurs urbains de la municipalité. Localiser les logements regroupés dans des immeubles de deux logements et plus dans les secteurs desservis par l'aqueduc et l'égout.*

*Orienter le développement de manière à rentabiliser les infrastructures et services déjà existants en priorisant les secteurs où l'on retrouve des terrains vacants desservis (aqueduc, égout, rue asphaltée, etc.) et en consolidant les autres secteurs urbains de la municipalité.*

*Répartir la construction des nouvelles résidences en fonction des usages existants et du potentiel de chaque secteur et en prévoyant des zones où seront permis:*

- *Unifamiliales isolées: dans toutes les affectations résidentielles de la municipalité, dans les secteurs mixtes et sur les chemins existants en dehors des périmètres d'urbanisation (en zone agricole: autorisation du CCA et de la CPTAQ)*
- *Unifamiliales jumelées, bifamiliales et multifamiliales: dans le périmètre d'urbanisation sur les terrains conformes au règlement de lotissement dans les zones identifiées aux plans de zonage*
- *Maisons mobiles: En dehors du périmètre d'urbanisation du village, dans des zones spécifiques identifiées au plan de zonage et dans les grilles de spécifications*
- *Chalets: les chalets sont maintenant considérés comme des résidences unifamiliales isolées (suivant la tendance actuelle de les convertir en résidences permanentes)*
- *Abris forestiers: en zone agricole et agroforestière seront permis des abris rudimentaires aux conditions déterminées dans le règlement de zonage*

*Note : Les nouvelles résidences peuvent être localisées en zone agricole dans les limites des restrictions imposées en fonction de droits acquis et privilèges accordés par la LPTAA et en zone agroforestière sur une superficie minimale de 10 ha*

*Interdire l'ouverture de nouvelles rues à des fins résidentielles à l'extérieur du périmètre d'urbanisation sans une modification du plan d'urbanisme (cette orientation ne concerne pas les rues, routes et chemins vouées à la villégiature et à l'accès aux ressources);*

*Encourager la rénovation de bâtiments résidentiels et commerciaux dans les secteurs plus anciens.*

*Maintenir dans le secteur du village un nombre suffisant de petits logements s'adressant aux personnes âgées, aux personnes et aux jeunes travailleurs à faible revenu et aux ménages restreints.*

*Favoriser l'intégration harmonieuse des nouvelles résidences en assujettissant la construction à des normes de dimensions, d'implantation, d'architecture, d'aménagement des terrains, de délai pour terminer les travaux, etc.*

*Favoriser la mise en place d'un programme de quartier ou de protection du voisinage afin de restreindre le vol et le vandalisme.*

*Interdire le blindage des bâtiments à des fins résidentielles ou commerciales (sauf institutions).*

*Favoriser la conservation des arbres partout sur le territoire municipal.*

#### Développement institutionnel

*Regrouper les fonctions institutionnelles ou communautaires dans le périmètre du village.*

*Sauvegarder les institutions publiques existantes (municipales, école Omer-Jules Desaulniers, bureau de poste, institutions financières, etc.).*

*En relation avec la fermeture du Foyer Ernest-Jacob et le phénomène du vieillissement de la population, trouver à Yamachiche d'autres alternatives à l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie dans le réseau public en consensus avec les personnes et organismes concernés, en tout premier lieu la population locale.*

#### Développement industriel

*De façon générale, regrouper les activités industrielles dans le périmètre d'urbanisation du village mais permettre que certaines entreprises manufacturières qui ne sont pas compatibles avec le milieu urbain s'installent ailleurs sur le territoire de la municipalité.*

*Dans cette perspective, permettre que le milieu rural puisse accueillir des entreprises de transformation des produits agricoles ou forestiers n'offrant qu'une incidence limitée sur la vocation première du milieu, soit :*

- *Dans l'affectation agricole : Autoriser, dans l'ensemble de la zone agricole, les industries reliées à la transformation de produits provenant majoritairement de la ferme*
- *Dans l'affectation agroforestière : Autoriser les industries reliées à la transformation des produits de la ferme sans exigence à l'égard de leur origine, et les industries reliées à la transformation des produits forestiers.*

*Prévoir, à l'écart des secteurs résidentiels, l'implantation d'une zone industrielle pour les petites et moyennes entreprises.*

*Exiger des zones tampons entre les activités industrielles contraignantes et les autres fonctions urbaines.*

*Adopter une politique incitative pour la localisation ou la relocalisation des petites industries en croissance vers les zones industrielles existantes.*

*Établir des mesures incitatives favorisant l'implantation de nouvelles entreprises.*

*S'assurer que Yamachiche ait sa juste part des organismes de développement actifs sur le territoire.*

*Axer la vocation réservée au parc industriel régional sur les fonctions qui ne peuvent être remplies par les espaces industriels locaux existants.*

### Développement commercial

*Réserver dans le périmètre d'urbanisation les espaces nécessaires pour desservir adéquatement les besoins des citoyens en commerces et en services en tenant compte de leur compatibilité avec la fonction résidentielle.*

*Permettre, de façon ponctuelle le long de la route 138, les commerces et services qui ne sont pas compatibles avec le secteur urbain récréotouristique (ex. : La Porte de la Mauricie) ou qui sont incompatibles avec le milieu urbain, soit notamment les commerces routiers ainsi que la vente et les services directement reliés aux activités agricoles et forestières.*

*Permettre, sur un même emplacement dans certains secteurs résidentiels, la mixité des usages compatibles avec cette fonction (résidence et commerce).*

*Privilégier l'implantation de commerces, services et activités reliés au secteur récréotouristique et compatibles avec l'agriculture dans les sites offrant un potentiel en cette matière.*

*Encourager l'établissement de commerces locaux variés afin de desservir adéquatement la population.*

## **10.3 Environnement**

Les orientations d'aménagement concernant le domaine de l'environnement sont regroupées en contraintes naturelles (milieu riverain, zones inondables et zones de glissement de terrain). Elles comprennent également certains thèmes liés à des contraintes d'origine humaine tels les matériaux secs, cours à rebuts, carrières et sablières, ouvrages de captage d'eau et installations d'Hydro-Québec, disposition des déchets (solides et industriels), neiges usées, boues de fosses septiques et autres.

De façon générale, les grandes orientations d'aménagement du plan d'urbanisme en matière d'environnement cherchent à promouvoir l'amélioration de la qualité de l'environnement ainsi que la qualité de vie et la sécurité de la population.

### Contraintes naturelles

*Établir une bande de 30 mètres le long des rivières d'Yamachiche pour y contrôler les usages et la densité d'occupation et y appliquer des normes de lotissement en fonction de la capacité de support du milieu (soumis à une recommandation du CCA dans l'affectation agricole.*

*Les rives et le littoral, tout comme les plaines inondables, sont essentiels à la survie des composantes écologiques et biologiques des cours d'eau et des plans d'eau. Les cours d'eau et les lacs sont vivants et contribuent à la qualité de vie du milieu. Ils constituent un bien collectif par la richesse de la faune et de la flore qu'ils abritent et la beauté des paysages qu'ils procurent. Ces milieux subissent cependant de fortes pressions causées par le développement urbain, agricole, de villégiature ou autre. (Source: Les lacs et cours d'eau, des milieux vivants... Et protégés, Environnement et Faune Québec, 1998)*

*Le gouvernement a adopté, en 1987, une première Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, modifiée en 1991, 1996 et plus récemment, en 2005.*

*Les objectifs sont les suivants:*

*Assurer la pérennité des plans d'eau et des cours d'eau, maintenir et améliorer leur qualité en accordant une protection minimale adéquate aux rives, au littoral et aux plaines inondables.*

*Assurer la conservation, la qualité et la diversité biologique du milieu, en limitant les interventions pouvant permettre l'accessibilité et la mise en valeur des rives, du littoral et de plaines inondables.*

*Promouvoir la restauration des milieux riverains dégradés, en privilégiant l'usage de techniques les plus naturelles possibles.*

*Favoriser la dépollution des cours d'eau.*

*Interdire ou régir la construction dans les zones potentielles de glissements de terrain.*

*Reconduire les zones à risques de glissements de terrain identifiés dans le schéma d'aménagement de la MRC et y appliquer intégralement le cadre normatif proposé dans le document complémentaire.*

### Contraintes humaines

*Interdire tout lieu d'élimination des déchets domestiques ou de déchets industriels sur le territoire de la municipalité.*

*Prohiber toute construction sur le site de l'ancien dépotoir (lots 444 et 445 de la Concession Nord de la Grande rivière Yamachiche).*

*Améliorer la qualité et l'approvisionnement en eau potable en contrôlant les usages à proximité des ouvrages de captage des eaux de surface ou souterraines par des périmètres de protection de 30 m (protection immédiate), 200 m (périmètre rapproché) et 1000m (périmètre éloigné).*

*Diminuer la pollution causée par le rejet des eaux usées des résidences par l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, par l'évaluation des installations septiques et la mise en œuvre d'un plan correctif des installations déficientes en priorisant les zones adjacentes aux cours d'eau et les zones urbaines et par la mise en place d'un plan directeur de gestion des boues.*

*Identifier des solutions pratiques pour un meilleur contrôle des déversements dans les cours d'eau qui font partie des bassins versants des cours d'eau présents à Yamachiche.*

*Compléter l'acquisition des connaissances sur la gestion des fumiers et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour minimiser les répercussions sur l'environnement.*

*Régir l'implantation de certains usages dont les effets seraient néfastes pour l'environnement: cours à rebuts et cimetières automobiles, sites d'entreposage et de traitement de déchets dangereux.*

*Appliquer et procéder à la mise à jour du Règlement sur les nuisances pour éliminer, ou à tout le moins atténuer, les impacts négatifs (propreté des terrains, fumée, poussière, bruit, etc.) sur l'environnement naturel et humain.*

*Établir une politique locale pour la garde des petits animaux en milieu urbain.*

*Favoriser les produits naturels et non les pesticides pour l'entretien des pelouses des résidences (rôle du Comité d'embellissement).*

*Limiter l'implantation et l'exploitation des carrières et sablières (concassage et transport inclus) à des secteurs éloignés des résidences et assujettir ces exploitations à l'obtention d'un certificat du ministère de l'Environnement, à l'établissement de zones tampons et au suivi des conditions d'aménagement, d'opération, de fermeture et de restauration prévues par la loi.*

*Interdire l'utilisation de pesticides ainsi que l'épandage des boues et des résidus de production animale et de pâte et papier dans et à proximité des zones résidentielles (secteurs urbains) et des zones sensibles (plans d'eau, sources d'alimentation en eau potable, etc.).*

*Empêcher le déversement de neige usée dans tous les plans d'eau de la municipalité.*

*Établir des zones tampons près des installations d'Hydro-Québec en particulier près des zones de concentration résidentielle, récréative et des zones sensibles sur le plan environnemental.*

*Déterminer des zones de retrait pour la construction résidentielle en bordure de la voie ferrée et de l'autoroute 40 en fonction du bruit et des risques d'accidents.*

*Contrôler l'implantation et l'opération des chenils sur le territoire de la municipalité.*

*Mettre en œuvre une politique de gestion des arbres sur les terrains publics et privés.*

#### **10.4 Développement récréotouristique et patrimoine**

Le lac Saint-Pierre offre, dans son ensemble, un potentiel récréotouristique indéniable qui doit être protégé et développé. En outre de la rivière, on note également parmi ce potentiel exploité ou en voie de l'être, un patrimoine architectural d'intérêt majeur, un réseau cyclable, des sentiers de motoneige et de VTT, quelques attraits et activités offerts aux résidents et aux visiteurs, un paysage attrayant et des points de vue à mettre en valeur.

##### Généralités

*Réaliser l'inventaire des éléments à potentiel récréotouristique de la municipalité, les protéger et les mettre en valeur.*

*Favoriser l'exploitation et le développement d'un large éventail d'activités socioculturelles, familiales et sportives pour les citoyens de la municipalité et les visiteurs.*

##### Lac Saint-Pierre

*Donner une affectation de récréoconservation aux berges et au littoral du lac Saint-Pierre et favoriser la consolidation et la mise en valeur des secteurs à potentiel de villégiature.*

*Contrôler les usages et activités incompatibles avec la préservation de la qualité du milieu, notamment les travaux menaçant la stabilité des berges et les activités polluantes.*

*En faciliter l'accès en y aménageant des services, équipements et infrastructures (rampes de mise à l'eau, tours d'observation, etc.) en fonction de la capacité de support du milieu et en favorisant particulièrement le canotage, la baignade, la pêche, etc.*

*Contrôler les territoires d'occupation pour les commerces de pêche blanche au lac Saint-Pierre.*

##### Patrimoine architectural

*Compléter l'inventaire du patrimoine bâti (particulièrement à l'extérieur du village), protéger et mettre en valeur les sites et bâtiments patrimoniaux de la municipalité.*

*Accorder un traitement particulier au presbytère, au cimetière (statue de sainte Anne), aux maisons Nérée-Beauchemin et Louis-Léon-Lesieur-Désaulniers ainsi qu'à la concentration de maison de briques rouges du Village.*

*Sensibiliser les propriétaires de tels bâtiments à préserver les caractéristiques architecturales de leur immeuble, y compris la couleur rouge des bâtiments.*

*Créer un fonds d'aide pour sauvegarder les bâtiments et dépendances en péril de la rue Sainte-Anne.*

*Élaborer un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour, entre autres, protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural.*

*Poursuivre l'implantation de panneaux d'interprétation de la rue Sainte-Anne.*

#### Couloir 138 / chemin du Roy

*Favoriser la mise en valeur du potentiel récréotouristique du corridor de la route 138 et du chemin du Roy en compatibilité avec les activités agricoles et en mettant l'accent sur la protection du patrimoine.*

*Assujettir l'installation des nouvelles affiches, pancartes et panneaux-réclame à des normes d'esthétique, de dimension et de localisation visant la qualité visuelle du paysage.*

*Protéger l'environnement visuel (propreté, entreposage, entretien des propriétés, etc.) en priorisant les corridors routiers à vocation récréotouristique.*

#### Réseaux de pistes et de sentiers

*Planter un réseau cyclable régional intégré à la route verte et reconnaître certains tronçons non-balisés faisant le lien entre les principaux attraits récréotouristiques de la municipalité et de la région.*

*Identifier les sentiers de véhicules récréatifs tels que les pistes cyclables, sentiers de motoneige, sentiers de VTT, sentiers de ski de fond, etc.*

*Assurer la cohabitation de telles infrastructures avec les activités présentes sur le territoire, particulièrement à proximité des zones habitées.*

#### Territoire agricole et agroforestier

*Reconnaître le potentiel récréotouristique de certaines parties du territoire agricole peu propice à l'agriculture et y favoriser l'agrotourisme.*

*Favoriser une utilisation polyvalente de ce territoire par l'implantation d'activités et d'infrastructures récréotouristiques compatibles avec l'agriculture.*

*Protéger l'intégrité des paysages d'intérêt.*

#### Autres attraits et activités récréotouristiques

*Favoriser l'exploitation et le développement d'un large éventail d'activités socioculturelles, familiales et sportives pour les citoyens de la municipalité et les visiteurs.*

*Promouvoir l'établissement des services d'hébergement légers (chalets, gîtes, auberges, etc.) et de restauration en milieu rural et mettre en commun sur le plan régional les campagnes de promotion collectives et les forfaits incluant l'hébergement, la restauration et la visite des attraits touristiques.*

## **10.5 Services, équipements et infrastructures**

Les orientations d'aménagement dans ce domaine sont subdivisées en quatre rubriques, soit: l'administration des règlements, les voies de circulation (incluant le trafic lourd et la gestion des corridors routiers), l'aqueduc et l'égout ainsi que les autres services, équipements et infrastructures qui relèvent de l'autorité municipale ou régionale.

### Administration des règlements

*Assurer une bonne administration du service d'urbanisme et l'application uniforme des règlements par l'adoption d'un Règlement sur les permis et certificats prévoyant notamment la procédure, les tarifs exigibles et les sanctions et recours applicables.*

*Orienter le comité consultatif d'urbanisme vers un mandat d'application et de suivi du plan d'urbanisme et utiliser le plan d'urbanisme à des fins d'information et de promotion du territoire municipal.*

*Établir une réglementation conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au schéma d'aménagement de la MRC et aux besoins de la municipalité (zonage, lotissement, construction, dérogations mineures, plans d'implantation et d'intégration architecturale).*

*Diminuer les risques de perte de vie et de blessure et limiter les dégâts matériels dûs aux incendies en définissant les normes relatives aux détecteurs et avertisseurs de fumée pour les bâtiments existants et à venir et en étudiant la possibilité d'extensionner le réseau de bornes-fontaines.*

*Compléter la mise en œuvre des objectifs d'urbanisme par l'application du Règlement sur les nuisances, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et des autres règlements sous responsabilité de la municipalité.*

### Voies de circulation

*Identifier, dans un plan triennal, les priorités d'intervention de la municipalité sur le réseau des routes, rues et chemins locaux.*

*Maintenir tous les ponts du MTQ sous sa responsabilité.*

*Adopter un cadre réglementaire adéquat pour la gestion des corridors routiers de transit (routes 138 et 153) afin de diminuer les risques d'accident (entrées charretières, stationnement, circulation, obstructions visuelles, etc.).*

*Voir à l'application des règles concernant la circulation des véhicules lourds.*

*Veiller à ce que le pavage des rues municipales se fasse au rythme du développement de la municipalité.*

*Permettre l'extension ou la construction de nouveaux chemins exclusivement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation établis dans le schéma d'aménagement (sauf à des fins de villégiature et d'accès aux ressources).*

*Améliorer la qualité de construction et assurer un service efficace d'entretien des chemins.*

*Planifier le prolongement des chemins existants avec les services qui sont déjà en place et en fonction des critères éprouvés.*

*Régir le tracé des nouvelles rues en fonction de normes réglementaires sur la largeur de l'emprise, la disposition des intersections, les rayons de courbure, les pentes minimales et maximales et autres normes d'aménagement.*

*Permettre aux promoteurs de prolonger les chemins existants conditionnellement à la mise place de tous les services qui sont présents sur ces chemins (asphalte, aqueduc, éclairage).*

*Identifier de façon semblable les limites municipales sur les principales routes intermunicipales.*

*Établir les limitations de vitesse le long des routes du réseau supérieur non seulement en fonction du nombre d'accidents mais également selon la densité de population.*

#### Services, équipements et infrastructures municipaux

*S'assurer auprès de la Régie de Grand-Pré et de Saint-Barnabé d'un approvisionnement suffisant et de qualité en eau potable.*

*Établir la capacité résiduelle des infrastructures d'aqueduc et planifier le développement de la municipalité en conséquence.*

*Améliorer la qualité, la quantité disponible et la distribution de l'eau de consommation et assujettir les périmètres des sources d'alimentation en eau potable à des normes minimales de protection.*

*Extensionner éventuellement les réseaux d'aqueduc et d'égout lors de la construction de toute nouvelle rue dans le périmètre urbain.*

*Prévoir l'augmentation éventuelle de la capacité du système de traitement des eaux usées selon la planification des nouveaux secteurs à desservir.*

#### Réseaux majeurs de transport d'énergie et de télécommunication

*Favoriser l'implantation de nouvelles lignes électriques et d'antennes de télécommunication à des endroits de moindre impact sur la qualité des paysages*

*Favoriser l'utilisation des corridors déjà empruntés lors de l'implantation de nouveaux équipements de transport d'énergie à haute tension*

*Favoriser l'utilisation des postes de transformation actuellement implantés*

*Favoriser l'implantation des infrastructures électriques autant que possible hors des territoires d'intérêt esthétique ou historique identifiés dans le présent plan d'urbanisme et dans le schéma d'aménagement de la MRC*

#### Autres services, équipements et infrastructures

*Maintenir et améliorer les équipements et services collectifs en maximisant l'accessibilité pour les citoyens.*

*Participer aux ententes intermunicipales et régionales relativement aux services de police, à la protection-incendie, au développement économique et aux autres domaines de services dans la seule mesure où la municipalité peut tirer des avantages techniques et économiques en matière de desserte et d'emploi.*

*Établir le principe du maintien des brigades d'incendie locales, les ententes intermunicipales actuelles s'avérant efficaces et fiables.*

*Favoriser l'utilisation polyvalente des installations d'Hydro-Québec et s'assurer de retombées économiques positives et de moindres impacts environnementaux lors de l'implantation d'infrastructures nouvelles.*

*Advenant l'abandon de la voie ferrée de Québec-Gatineau, rétrocéder les terrains concernés aux producteurs agricoles en priorité là où des terres riveraines sont exploitées, une fois que le monde municipal y aura renoncé.*

*Faire respecter leurs obligations d'égouttement et d'entretien par les propriétaires des voies ferrées et que le gouvernement du Québec corrige le mauvais égouttement de l'autoroute 40 qui emprisonne, comme digue naturelle, les eaux qui sont en amont.*

*Favoriser la présence et/ou la permanence d'institutions d'enseignement, de santé, financières et de services gouvernementaux et autres en permettant les usages institutionnels dans le secteur du village.*

*Favoriser la desserte pour l'ensemble du territoire municipal du réseau de câblodistribution afin de permettre à la population d'obtenir une meilleure réception auditive et visuelle.*

*S'assurer que les compagnies de télécommunications offrent aux citoyens et aux entreprises d'Yamachiche des liens de communications adéquats basés sur des technologies d'avenir.*

*Tenir à jour le plan de mesures d'urgence de la municipalité pour en faire un outil d'intervention efficace en cas de sinistre.*

*Solutionner, avec la Commission scolaire Chemin du Roy, la problématique causée par la présence de jeunes délinquants à l'arrière de l'école Omer-Jules Desaulniers.*

## **11.0 GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET DENSITÉS D'OCCUPATION**

Le plan d'urbanisme de la municipalité comprend treize (13) affectations du sol couvrant l'ensemble de son territoire et qui sont regroupées en trois grandes catégories : milieu urbain, milieu rural et milieu récréatif. Elles sont basées sur la problématique d'aménagement et les grandes orientations présentées précédemment, sur les grandes affectations du territoire du schéma d'aménagement de la MRC et sur les plans d'affectations et de zonage précédents de la municipalité.

Une grande affectation du sol détermine les portions du territoire dans lesquelles les usages prévus seront compatibles. En général, on y retrouvera une utilisation dominante. Le but de cet exercice est donc d'optimiser et d'harmoniser l'utilisation du territoire en fonction des objectifs d'aménagement de la municipalité.

Ces grandes affectations et leurs divisions en sous-catégories sont illustrées sur la carte des grandes affectations du sol en annexe au présent document. En résumé, elles se présentent ainsi:

### **LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL**

- Affectation résidentielle prioritaire à forte densité (URB-1)
- Affectation résidentielle prioritaire à moyenne densité (URB-2)
- Affectation résidentielle de réserve (URB-3)
- Affectation commerciale (URB-4)
- Affectation industrielle (URB-5)
- Affectation institutionnelle (URB-6)

## MILIEU RURAL

- Affectation agricole exclusive (AGR - 1)
- Affectation agroforestière (AGR - 2)
- Affectation mixte - secteurs déstructurés (AGR - 3)
- Affectation utilités publiques (AGR - 4)

## MILIEU RÉCRÉATIF

- Affectation corridor récréotouristique (COR)
- Affectation villégiature (VIL)
- Affectation récréoconservation (RÉC)

Il est à noter que certaines parties du territoire sont affublées de 2 affectations, ce qui témoigne de leur double vocation, soit :

- Secteurs mixtes (Place Marconi et Petite rivière Sud) : AGR- 1 et AGR - 3
- Corridors récréotouristiques (route 138 / chemin du Roy et rivière du Loup : AGR-1 et RÉC- 3
- Utilités publiques (station de traitement des eaux usées, sites de dépôt de neiges usées, sites de dépôt de matériaux secs : AGR-1 ou AGR-2 (pour les matériaux secs) et AGR-5.

Comme elles sont toutes comprises à l'intérieur du territoire protégée par la LPTTA, l'utilisation dominante y demeure AGR-1 ou AGR-2 jusqu'à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires (CCA, MRC, CPTAAQ) Le règlement de zonage détermine de plus les restrictions particulières qui s'y appliquent.

Dans les pages qui suivent, on retrouve une présentation générale de chacune de ces grandes affectations du sol selon leur catégorie, leur localisation, les objectifs visés, leurs principales caractéristiques et leur densité d'occupation.

La densité d'occupation exprimée est une densité nette tenant compte non seulement de la superficie des terrains nécessaire pour la construction, mais également des espaces pour les rues, parcs et terrains de jeux, des autres usages que résidentiels et des pertes de terrain en

raison de contraintes naturelles ou humaines. Cette densité se mesure donc sur de vastes étendues à l'échelle des grandes affectations et non pas à l'échelle d'une rue locale, de quelques terrains et encore moins d'un seul lot résidentiel. Elle sert particulièrement à la planification du réseau des rues et à la détermination de la densité des usages par zone (ex.: bâtiment multifamilial versus bâtiment unifamilial isolé).

### DENSITÉ APPROXIMATIVE D'OCCUPATION DU SOL

| Densité occupation | Affectations         | Services disponibles | Zones résidentielles |                              | Autres usages ( COS ) |
|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------------|-----------------------|
|                    |                      |                      | Logem. / ha          | Superf. terr.                |                       |
| <b>FORTE</b>       | URB-1-4-5-6          | Aqueduc et égout     | + de 6               | 750 à 1500 m <sup>2</sup>    | 0,20 à 0,29           |
| <b>MOYENNE</b>     | URB-1-2-3-4<br>AGR-3 | Aqueduc              | 3 à 6                | 1 500 à 3 000 m <sup>2</sup> | 0,10 à 0,19           |
| <b>BASSE</b>       | AGR-4<br>RÉC-1-3     | Aucun service        | 2 à 3                | 3 000 à 4 000 m <sup>2</sup> | 0,01 à 0,09           |
| <b>TRÈS BASSE</b>  | AGR-1-2<br>RÉC-2     | Aucun service        | - de 2               | + de 4 000 m <sup>2</sup>    | - de 0,01             |

COS: Coefficient d'occupation du sol (% superficie des bâtiments sur la superficie du terrain)

#### La notion de conformité

Un tableau synthèse des usages compatibles par grande affectation est inséré à la fin de ce chapitre. Dans le règlement de zonage, les usages permis dans chacune des zones pourront diverger des spécifications contenues dans ce tableau pour tenir compte des cas particuliers, notamment en ce qui concerne les constructions et usages existants sur le territoire à l'entrée en vigueur du plan et des règlements d'urbanisme. Il en va de même des limites des grandes affectations du territoire; celles-ci étant approximatives, les limites de zones identifiées aux plans de zonage de la municipalité pourront être différentes en autant que les grandes orientations d'aménagement soient respectées.

#### 11.1 Milieu rural

| AFFEC-TATIONS              | LOCALISATION                                                                                                                 | OBJECTIFS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | DENSITÉ D'OCCUPATION                        |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| AGRICOLE EXCLUSIVE (AGR-1) | Tout le territoire compris dans la zone protégée par la CPTAQ à l'exclusion du secteur nord-est et des secteurs déstructurés | Zone agricole exclusive où l'agriculture a préséance<br>Permettre les usages autorisés par droits acquis (LPTAQ), les industries reliées à la transformation des produits agricoles provenant majoritairement de la ferme et les usages agrotouristiques.<br>Tout autre usage que l'agriculture doit faire l'objet d'une autorisation du CCA et de la CPTAQ. | Très basse densité :<br>1 logement / 100 ha |
|                            | Secteur nord-est de la municipalité                                                                                          | Partie de la zone verte occupée en majorité par la forêt ou de la friche et où les sols sont moins                                                                                                                                                                                                                                                           |                                             |

|                                |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                            |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| AGRO-FORES-TIÈRE<br>(AGR-2)    | de part et d'autre du chemin de la Grande Rivière Sud (sauf 300 m en bordure du chemin) | propices à l'agriculture<br>Favoriser en premier lieu l'agriculture là où elle est pratiquée<br>Permettre les usages autorisés dans l'affectation agricole et, en plus, des activités compatibles telles la transformation des produits forestiers, certains usages récréotouristiques ponctuels et la villégiature sans contraintes additionnelles pour l'agriculture | Très basse densité :<br>1 logement / 10 ha |
| MIXTE<br>(AGR-3)*              | Bande de 60 m le long d'une partie de la rue et du chemin Desaulniers Place Marconi     | Partie de la zone verte protégée<br>Circonscrire les noyaux d'usages non agricoles en zone verte<br>Permettre les usages compatibles avec ceux existants à la condition qu'ils n'opposent pas de contraintes supplémentaires à l'agriculture                                                                                                                           | Moyenne densité                            |
| UTILITÉS PUBLIQUES*<br>(AGR-4) | Site de dépôt de matériaux secs<br>Site neiges usées<br>Station traitement d'eaux usées | Disposer de certains terrains en zone verte pour localiser les infrastructures publiques qui ne peuvent trouver place dans le périmètre d'urbanisation<br>Minimiser les contraintes à l'agriculture                                                                                                                                                                    | Basse à très basse densité                 |

\* Affectation se superposant à AGR-1 ou AGR-2; avant d'être autorisé, tout usage dans l'une de ces affectations doit faire l'objet des autorisations nécessaires auprès du CCA de la MRC, de la CPTAAQ et de toute autre autorité compétente concernée.

## 11.2 Milieu urbain

| AFFEC-TATIONS                                                       | LOCALI-SATION                                                                            | OBJECTIFS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | DENSITÉ D'OCCUPATION                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RÉSI-DENTIELLE<br>(URB-1) : Forte densité<br>(URB-2) : Moy. densité | Périmètres d'urbanisation du village (URB-1) et du secteur de la Rivière du Loup (URB-2) | Rentabiliser les services existants<br>Consolider la fonction résidentielle du village en complément de sa vocation industrielle et de pôle de services<br>Séparer en zones distinctes les types de constructions selon leur compatibilité<br>Protéger le caractère résidentiel de ces zones<br>Limiter les nouvelles rues à ces zones<br>Permettre des usages domestiques compatibles<br>Confiner les maisons-mobiles hors du PU du village | Forte densité :<br>Aqueduc et égout (PU du village)<br>Moyenne densité :<br>Aqueduc seulement (autres secteurs) |
| RÉSIDENTIELLE DE RÉSERVE<br>(URB-3)                                 | Lot 1155, secteur Rivière-du-Loup                                                        | Réserver pour plus tard (10 ans et +) les terrains non nécessaires pour le développement à court terme.<br>Pas de nouveau chemin ou nouvelle rue<br>Unifamiliale isolée seulement autorisée                                                                                                                                                                                                                                                  | Moyenne densité :<br>Aqueduc seulement                                                                          |
|                                                                     | Périmètre urbain du village (pôle principal) et                                          | Consolider le noyau commercial dynamique du village<br>Favoriser le commerce le long des axes d'affluence de clients potentiels                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Forte densité :<br>Aqueduc et égout                                                                             |

|                             |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                     |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| COMMERCIALE<br>(URB-4)      | périmètre du secteur de la rivière du Loup (pôle secondaire)             | Desservir adéquatement les résidents et visiteurs<br>Permettre les résidences en priorisant les commerces<br>Peut être exclusive ou mixte (avec usages résidentiels)<br>Séparer les types de commerces autorisés par zones selon leur compatibilité avec les autres usages.                                                           | Moyenne densité :<br>Aqueduc seulement                                                              |
| INDUSTRIELLE<br>(URB-5)     | 2 sites principaux<br>Ouest du village<br>Route 153 (boulevard Duchesne) | Affectation exclusive à l'industrie toutes catégories (d'autres affectations peuvent permettre des usages industriels à incidence limitée)<br>Prévoir des espaces spécifiques pour des PME à l'écart des zones résidentielles<br>Séparer les types d'industries autorisées par zones selon leur compatibilité avec les autres usages. | Moyenne à forte densité                                                                             |
| INSTITUTIONNELLE<br>(URB-6) | Centre du village                                                        | Renforcer la fonction institutionnelle au centre du village<br>Comprend les bâtiments institutionnels, les bâtiments, de propriété et de desserte publique et les espaces verts.<br>Favoriser la mise en valeur et la protection du patrimoine bâti dans cette zone                                                                   | Forte densité :<br>Pôle institutionnel du village<br>Moyenne et basse densité: Autres sites publics |

### 11.3 Milieu récréatif

| AFFECTATIONS                   | LOCALISATION                                                                                                                         | OBJECTIFS                                                                                                                                                                                                                        | DENSITÉ D'OCCUPATION |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| VILLÉGIATURE<br>(RÉC-1)        | Espaces déjà occupés à cette fin le long du lac Saint-Pierre                                                                         | Consolider le potentiel récréatif du lac Saint-Pierre<br>Protéger, mettre en valeur et restaurer l'environnement des berges et du littoral<br>Autres usages que les résidences et les chalets soumis à la présentation d'un PIIA | Basse densité        |
| RÉCRÉO-CONSERVATION<br>(RÉC-2) | Ensemble de la zone riveraine du lac Saint-Pierre (à l'exception des sites de villégiature) et faisant partie de la plaine inondable | Conservation intégrale du milieu biophysique<br>Permettre les activités récréatives de plein-air à faible incidence sur l'environnement                                                                                          | Très basse densité   |
| CORRIDOR RÉCRÉO-               | Bande de 60 m et plus le long de la route 138 et du chemin du Roy (en dehors du périmètre d'urbanisation)                            | Permettre différents services et activités commerciales de type récréotouristique, compatibles avec l'agriculture, le long des axes routiers empruntés par les visiteurs                                                         | Basse densité        |

|                          |                                                |                                                                                                                        |  |
|--------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| TOURISTIQUE *<br>(RÉC-3) | Bande de 30 m en bordure de la rivière du Loup | Exemples : kiosques de produits agricoles, zones limitrophes aux accès de l'autoroute 40)<br>Autorisation CCA et CPTAQ |  |
|--------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

\* Affectation se superposant à AGR-1; avant d'être autorisé, tout usage dans cette affectation doit faire l'objet des autorisations nécessaires auprès du CCA de la MRC, de la CPTAAQ et de toute autre autorité compétente concernée.

## 11.4 Synthèse des usages par grande affectation du sol

Voici la description sommaire des usages par grande affectation du sol qui apparaissent aux tableaux des pages suivantes :

O: Usage interdit

R: Usage soumis à des restrictions

X: Usage autorisé

RÉS de réserve: 2 à 3 logements / hectare

RÉS moyenne densité: 3 à 6 logements / hectare (aqueduc)

RÉS forte densité : + de 6 logement / hectar (aqueduc + égout)

Comm. us. dom.: secondaires et intégrés à l'habitation

Comm. de détail: sans entreposage extérieur

Comm. récréotouristique: hébergement, restauration, attraits et activités pour visiteurs

Comm. de gros et transport: avec entreposage extérieur

Villégiature : Chalets

Commerce agrotouristique : Activités ou produits liés à la ferme

Industrie artisanale: - de 3 employés et sans incidence

Industrie générale : Toute catégorie sauf forestière ou agricole

Industrie forestière : Transformation de produits forestiers

Industrie agricole : Transformation de produits agricoles

Transport et énergie: Réseaux de transit (HQ, chemin de fer, routes, gazoduc, etc.)

Utilités publiques : Réseaux de distribution (aqueduc, égout, électricité, rues, câble, gaz local etc.)

Disposition de déchets : Domestiques, industriels, matériaux secs et autres

### Tableau-synthèse des usages par grande affectation du sol

#### MILIEU RURAL

| USAGES                       | Agricole<br>(AGR-1) | Agroforestière<br>(AGR-2) | Secteurs mixtes<br>(AGR-3) | Utilités publiques<br>(AGR-4) |
|------------------------------|---------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>Résidentiels</b>          |                     |                           |                            |                               |
| Unifamiliale isolée          | R                   | R                         | X                          | O                             |
| Habitations 2 à 4 logem.     | O                   | O                         | O                          | O                             |
| Multif et unifam en rangée   | O                   | O                         | O                          | O                             |
| Maison mobile                | R                   | R                         | R                          | O                             |
| <b>Commerces et services</b> |                     |                           |                            |                               |
| Usage domestique             | R                   | R                         | X                          | O                             |
| Détail                       | O                   | O                         | O                          | O                             |
| Gros et transport            | O                   | O                         | O                          | O                             |
| Récréotouristique            | R                   | X                         | X                          | R                             |
| Villégiature                 | R                   | R                         | O                          | O                             |
| Agrotouristique              | R                   | X                         | R                          | O                             |

|                                |   |   |   |   |
|--------------------------------|---|---|---|---|
| Chasse et pêche                | X | X | X | O |
| <b>Industriels</b>             |   |   |   |   |
| Artisanale                     | R | R | O | O |
| Générale                       | O | O | O | O |
| Forestière                     | O | O | O | O |
| Agricole                       | R | X | O | O |
| <b>Agricole et forestier</b>   |   |   |   |   |
| Élevage                        | X | X | O | X |
| Culture                        | X | X | X | X |
| Exploitation forestière        | X | X | O | X |
| Carrière, sablière (extr.)     | R | R | O | R |
| <b>Public et communautaire</b> |   |   |   |   |
| Institutions                   | O | O | O | O |
| Utilités publiques             | R | X | X | X |
| Transport et énergie           | R | X | X | X |
| Protection intégrale           | O | O | O | O |
| Espaces verts                  | O | O | O | O |
| Disposition des déchets        | O | O | O | R |

## Tableau synthèse des usages par grande affectation du sol / suite

### MILIEU URBAIN

| USAGES                       | Résiden-<br>tielle<br>Forte<br>densité<br>(URB-1) | Résiden-<br>tielle<br>Moyenne<br>densité<br>(URB-2) | Résiden-<br>tielle<br>Réserve<br>(URB-3) | Commer-<br>ciale<br>(URB-4) | Indus-<br>trielle<br>(URB-5) | Institu-<br>tionnelle<br>(URB-6) |
|------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| <b>Résidentiels</b>          |                                                   |                                                     |                                          |                             |                              |                                  |
| Unifamiliale isolée          | X                                                 | X                                                   | R                                        | R                           | O                            | O                                |
| Habitations 2 à 4 logem.     | X                                                 | O                                                   | O                                        | R                           | O                            | O                                |
| Multif. et unifam. rangée    | R                                                 | O                                                   | O                                        | R                           | O                            | R                                |
| Maison mobile                | O                                                 | R                                                   | R                                        | O                           | O                            | O                                |
| <b>Commerces et services</b> |                                                   |                                                     |                                          |                             |                              |                                  |
| Usage domestique             | R                                                 | R                                                   | R                                        | R                           | O                            | O                                |
| Détail                       | O                                                 | O                                                   | O                                        | X                           | R                            | O                                |
| Gros et transport            | O                                                 | O                                                   | O                                        | R                           | X                            | O                                |
| Récréotouristique            | R                                                 | R                                                   | O                                        | X                           | O                            | R                                |
| Villégiature                 | O                                                 | O                                                   | O                                        | O                           | O                            | O                                |

|                                |   |   |   |   |   |   |
|--------------------------------|---|---|---|---|---|---|
| Agrotouristique                | O | O | O | O | O | O |
| Chasse et pêche                | O | O | O | O | O | O |
| <b>Industriels</b>             |   |   |   |   |   |   |
| Artisanale                     | O | O | O | O | X | O |
| Général                        | O | O | O | O | X | O |
| Forestier                      | O | O | O | O | R | O |
| Agricole                       | O | O | O | O | R | O |
| <b>Agricole et forestier</b>   |   |   |   |   |   |   |
| Élevage                        | O | O | O | O | O | O |
| Culture                        | O | O | X | O | O | O |
| Exploitation forestière        | O | O | O | O | O | O |
| Carrière, sablière (extr.)     | O | O | O | O | O | O |
| <b>Public et communautaire</b> |   |   |   |   |   |   |
| Institutions                   | O | O | O | R | O | X |
| Utilités publiques             | X | X | X | X | X | X |
| Transport et énergie           | X | X | X | X | X | X |
| Protection intégrale           | O | O | O | O | O | R |
| Espaces verts                  | X | R | O | X | R | X |
| Disposition des déchets        | O | O | O | O | O | O |

**Tableau synthèse des usages par grande affectation du sol / suit**

### MILIEU RÉCRÉATIF

| <b>USAGES</b>                | <b>Villégiature<br/>(RÉC-1)</b> | <b>Récréo-conservation<br/>(RÉC-2)</b> | <b>Corridor<br/>récréotouristique<br/>(RÉC-3)</b> |
|------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Résidentiels</b>          |                                 |                                        |                                                   |
| Unifamiliale isolée          | X                               | O                                      | R                                                 |
| Habitations 2 à 4 logem.     | O                               | O                                      | O                                                 |
| Multif et unifam rangée      | O                               | O                                      | O                                                 |
| Maison mobile                | R                               | O                                      | O                                                 |
| <b>Commerces et services</b> |                                 |                                        |                                                   |
| Usage domestique             | O                               | O                                      | R                                                 |
| Détail                       | O                               | O                                      | R                                                 |
| Gros et transport            | O                               | O                                      | R                                                 |
| Récréotouristique            | X                               | R                                      | R                                                 |
| Villégiature                 | X                               | O                                      | R                                                 |
| Agrotouristique              | O                               | O                                      | X                                                 |

|                                |   |   |   |
|--------------------------------|---|---|---|
| Chasse et pêche                | R | R | R |
| <b>Industriels</b>             |   |   |   |
| Artisanale                     | O | O | O |
| Impacts limités                | O | O | O |
| Avec incidence                 | O | O | O |
| Forestier et agricole          | O | O | O |
| <b>Agricole et forestier</b>   |   |   |   |
| Élevage                        | R | R | X |
| Culture                        | X | R | X |
| Exploitation forestière        | R | O | O |
| Carrière, sablière (extr.)     | O | O | O |
| <b>Public et communautaire</b> |   |   |   |
| Institutions                   | O | O | O |
| Utilités publiques             | X | X | R |
| Transport et énergie           | X | X | R |
| Protection intégrale           | O | X | O |
| Espaces verts                  | X | X | X |
| Disposition des déchets        | O | O | O |

### 11.5 Notes sur les restrictions

Les restrictions ( R ) indiquées au tableau des usages par grande affectation du sol constituent une référence générale signifiant que les usages du groupe visé ne sont ni autorisés, ni interdits de façon systématique dans l'ensemble de l'affectation concernée.

C'est le Règlement de zonage qui détermine s'ils sont permis ou interdits par zone et les modalités pour les exercer. Certaines zones appartenant à une même affectation pourront autoriser un groupe d'usages, ou une partie seulement d'un groupe d'usages (déterminée dans la classification des usages), alors que dans d'autres zones ayant la même dominante, ils seront prohibés en totalité ou en partie.

De façon non limitative, les critères utilisés pour établir les usages autorisés dans les grilles de spécifications du Règlement de zonage sont les suivants:

#### RESTRICTIONS AUX USAGES PAR GRANDE AFFECTATION DU SOL / MILIEU URBAIN

| AFFECTATIONS                            | USAGES                                    | RESTRICTIONS                                                       |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| URB-1<br>Résidentielle<br>forte densité | Multifamiliale et unifamilliale en rangée | Aqueduc et égout, compatibilité avec usages existants et autorisés |
|                                         | Usages domestiques                        | Unifamiliale isolée seulement, compatible                          |
|                                         | Récréotouristique                         | Compatible avec usages existants et autorisés                      |

|                                   |                                          |                                                                                                                          |
|-----------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| URB-2<br>moyenne densité          | Maison mobile                            | PIIA                                                                                                                     |
|                                   | Usages domestiques                       | Unifamiliale isolée seulement, compatible                                                                                |
|                                   | Récréotouristique                        | Compatible avec usages existants et autorisés                                                                            |
| URB-3<br>Résidentielle<br>réserve | Unifamiliale isolée                      | PAE, rue et aqueduc                                                                                                      |
|                                   | Maison mobile                            | PIIA                                                                                                                     |
|                                   | Usages domestiques                       | Unifamiliale isolée seulement, compatible                                                                                |
| URB-4<br>Commerciale              | Unifamiliale isolée                      | Interdites dans les zones commerciales exclusives                                                                        |
|                                   | 2-4 logements                            | Aqueduc et égout                                                                                                         |
|                                   | Multifamiliale et unifamiliale en rangée | Aqueduc et égout, compatibilité avec usages existants et autorisés                                                       |
|                                   | Usages domestiques                       | Unifamiliale isolée seulement, compatible                                                                                |
|                                   | Gros et transport                        | Route de transit et compatibilité                                                                                        |
|                                   | Institutions                             | Compatible avec usages existants et autorisés                                                                            |
| URB-5<br>Industrielle             | Commerce de détail                       | Intégré à un commerce relié au transport ou à l'industrie                                                                |
|                                   | Industrie forestière                     | Compatible avec le type d'industries autorisées et la zone périphérique                                                  |
|                                   | Industrie agricole                       |                                                                                                                          |
|                                   | Espaces verts                            | Autorisés comme zone tampon                                                                                              |
| URB-6<br>Institutionnelle         | Multifamiliale et unifamiliale en rangée | Centres d'accueil et résidences pour personnes âgées, aqueduc et égout, compatibilité avec usages existants et autorisés |
|                                   | Récréotouristique                        | Propriété publique et , compatibilité avec usages existants et autorisés                                                 |
|                                   | Protection intégrale                     | Compatibilité avec usages existants, autorisés et périphériques                                                          |

#### RESTRICTIONS AUX USAGES PAR GRANDE AFFECTATION DU SOL / MILIEU RURAL

| AFFECTATIONS                   | USAGES                          | RESTRICTIONS                                                                                                                   |
|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AGR-1<br>Agricole<br>exclusive | Unifamiliale isolée             | Droits acquis LPTA, autorisation CPTA, chemin existant                                                                         |
|                                | Maison mobile                   | Droits acquis LPTA, autorisation CPTA, chemin existant, PIIA                                                                   |
|                                | Usage domestique                | Compatibilité avec agriculture                                                                                                 |
|                                | Récréotouristique               | Autorisation CPTA, CCA, potentiel à mettre en valeur                                                                           |
|                                | Villégiature                    | Autorisation CPTA (incluant abris forestiers)                                                                                  |
|                                | Agrotouristique                 | Compatibilité avec agriculture (incluant kiosques)                                                                             |
|                                | Industrie artisanale            | Transformation des produits agricoles de la ferme                                                                              |
|                                | Industrie agricole              | Transformation des produits agricoles de la ferme (+50%)                                                                       |
|                                | Extraction (carrière, sablière) | Autorisation CPTA, CAA, MENV                                                                                                   |
|                                | Utilités publiques              | Démonstration que le projet ne peut se réaliser ailleurs que dans cette affectation, évaluation de tracés ou sites alternatifs |
|                                | Transport et énergie            |                                                                                                                                |
| AGR-2                          | Unifamiliale isolée             | Droits acquis LPTA, autorisation CPTA, chemin existant, + de 10 ha                                                             |

|                             |                                 |                                                                          |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Agroforestière              | Maison mobile                   | Droits acquis LPTA, autorisation CPTA, chemin existant, PIIA, + de 10 ha |
|                             | Usage domestique                | Compatibilité avec agriculture                                           |
|                             | Commerce de détail              | Reliés à l'agriculture ou à la forêt                                     |
|                             | Récréotouristique               | Autorisation CPTA, CCA, potentiel à mettre en valeur                     |
|                             | Villégiature                    | Autorisation CPTA (incluant abris forestiers)                            |
|                             | Agrotouristique                 | Compatibilité avec agriculture (incluant kiosques)                       |
|                             | Industrie artisanale            | Transformation des produits agricoles de la ferme                        |
|                             | Extraction (carrière, sablière) | Autorisation CPTA, CAA, MENV                                             |
| Agr-3<br>Secteurs mixtes    | Maison mobile                   | PIIA, compatibilité avec usages environnants                             |
|                             | Commerce de détail              | Consommation courante                                                    |
|                             | Agrotouristique                 | Gites touristiques, kiosques                                             |
| AGR-4<br>Utilités publiques | Extraction (carrière, sablière) | Autorisation CPTAQ, CCA, MENV                                            |
|                             | Disposition de déchets          |                                                                          |

## RESTRICTIONS AUX USAGES PAR GRANDE AFFECTATION DU SOL /MILIEU RÉCRÉATIF

| AFFECTATIONS                           | USAGES                  | RESTRICTIONS                                                                   |
|----------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| RÉC -1<br>Villégiature                 | Maison mobile           | PIIA et, s'il y a lieu, autorisation CPTA, CCA, zone inondable                 |
|                                        | Chasse et pêche         | Selon réglementations applicables                                              |
|                                        | Élevage                 | Zone agricole permanente ou droits acquis                                      |
|                                        | Exploitation forestière | Selon réglementations applicables                                              |
| RÉC-2<br>Récréo-<br>conservation       | Récréotouristique       | S'il y a lieu, autorisation CPTA, CCA, zone inondable et glissement de terrain |
|                                        | Chasse et pêche         | Selon réglementations applicables                                              |
|                                        | Élevage                 | Zone agricole permanente ou droits acquis                                      |
|                                        | Culture                 | Zone agricole permanente ou droits acquis                                      |
| RÉC-3<br>Corridor<br>récréotouristique | Unifamiliale isolée     | Autorisation CPTA, CCA, compatibilité avec usages existants et autorisés       |
|                                        | Usages domestiques      | Autorisation CPTA, CCA, compatibilité avec usages existants et autorisés       |
|                                        | Commerce de détail      | Autorisation CPTA, CCA, compatibilité avec usages existants et autorisés       |
|                                        | Gros et transport       | Autorisation CPTA, CCA, compatibilité avec usages existants et autorisés       |
|                                        | Récréotouristique       | Autorisation CPTA, CCA, compatibilité avec usages existants et autorisés       |

|  |                      |                                                                                                                                |
|--|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Villégiature         | Autorisation CPTA, CCA, compatibilité avec usages existants et autorisés                                                       |
|  | Chasse et pêche      | Selon réglementations applicables                                                                                              |
|  | Transport et énergie | Démonstration que le projet ne peut se réaliser ailleurs que dans cette affectation, évaluation de tracés ou sites alternatifs |
|  | Utilités publiques   |                                                                                                                                |

## 12.0 ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Dans cette section sont identifiés les services, équipements et infrastructures existants et ceux prévus par le gouvernement, ses ministères et mandataires d'une part, et par la municipalité d'autre part. Leur présence dans le plan d'urbanisme s'explique par le fait qu'ils constituent des moyens pour réaliser ses objectifs d'aménagement et de développement. Cependant, aucune obligation n'est créée quant à l'échéance et aux modalités de leur réalisation. Certains équipements et infrastructures existants et à venir (lorsque l'état d'avancement du projet le permet) sont localisés sur le plan d'affectation du sol annexé au plan d'urbanisme.

### 12.1 Voies de circulation (réseau routier)

#### Réseau supérieur (responsabilité du MTQ):

- Classification fonctionnelle:
  - ◇ Réseau autoroutier : Autoroute 40 (3 accès vers Yamachiche)
  - ◇ Réseau national : Route 138
  - ◇ Réseau régional : Route 153
  - ◇ Réseau collecteur: Chemin de Saint-Sévère
  
- Travaux d'amélioration prévus:

- ◊ Aucun sinon des travaux de conservation des chaussées et des structures à même l'enveloppe globale de 3 000 000\$ prévue pour l'ensemble de la MRC entre 2001 et 2006;
  - ◊ La problématique des angles aigus des carrefours en X, qui posent un problème de visibilité et peuvent être générateurs d'accidents demeure (intersection de la route 138 et du chemin Désaulniers).
- Réseau de camionnage: Autoroute 40 et routes 138 et 153 (routes restreintes sauf pour la circulation locale)

Réseau local (sous la responsabilité de la municipalité)

- À l'exception des routes comprises dans le réseau supérieur (40, 138, 153 et chemin de Saint-Sévère), toutes les autres routes, rues et tous les autres chemins de la municipalité sont de responsabilité locale
- Voies de circulation concernées: Chemins de rang et routes reliant les rangs entre eux, chemins de villégiature et rues résidentielles
- Priorités d'intervention: Voir tableau de la page suivante

**PRIORITÉS D'INTERVENTION / RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

| INFRASTRUCTURES                                   | TYPE DE TRAVAUX                             | COÛT      | ÉCHÉANCIER     |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------|----------------|
| Route du Pays Brûlé                               | Réfection de la structure, pavage, drainage | 200 000\$ | Étés 2005-2006 |
| Rues, routes et chemins (territoire municipal)    | Pavage                                      | 40 000\$  | Été 2005       |
|                                                   | Remplacement de glissières de sécurité      | 10 000\$  | Étés 2006-2006 |
|                                                   | Réfection de trottoirs                      | 3 000\$   | Été 2005       |
|                                                   | Lignes de rues                              | 10 000\$  | Été 2005       |
| Éclairage et signalisation (territoire municipal) | Entretien                                   | 6 000\$   | Été 2005       |
| Ponceau                                           | Remplacement                                | 16 000\$  | Été 2005       |
| Réseaux câblés                                    | Enfouissement et remplacement               | 230 000\$ | Printemps 2006 |

- Nouvelles rues projetées
  - ◊ Prolongement de la rue de la Place Pellerin

- ◇ Terrains résiduels des Terrasses Gélinault
- ◇ En raison du nombre important de terrains vacants en bordure des rues et chemins existants, la municipalité d'Yamachiche n'entrevoit pas procéder à l'ouverture d'autres nouvelles rues dans un avenir rapproché, sauf pour consolider le réseau existant
- Piste cyclable
  - ◇ Route verte (axe chemin du Roy / route 138)

À partir de la limite de la Ville de Trois-Rivières (secteur Pointe-du-Lac) sur la route 138 en passant par le centre urbain de la rue Sainte-Anne direction Ouest jusqu'à la rue Bellemare, de là vers le chemin des Petites-Terres jusqu'aux limites de la municipalité d'Yamachiche et de la ville de Louiseville. Cette section est balisée dans son entier.
  - ◇ Réseau non-balisé :
    - Circuit en boucle (d'une rivière à l'autre) :

Le départ a lieu à partir de l'église d'Yamachiche sur la rue Sainte-Anne direction Ouest jusqu'à la rue Bellemare en empruntant le Chemin des Petites-Terres, Chemin Rivière-du-Loup (fin des balises) Chemin des Acadiens, Route St-Sévère jusqu'aux limites de la Municipalité de Saint-Sévère, en direction de la Municipalité de Saint-Barnabé et arrivée à la Municipalité d'Yamachiche. Arrivée à la Municipalité Yamachiche (route non balisée) en empruntant le Chemin Grande Rivière Nord, Avenue Saint-Thomas-de-Caxton, Chemin de la Grande Rivière Sud jusqu'à la route 138 de là direction Ouest (début de la Route Verte) en empruntant la rue Sainte-Anne jusqu'à l'église.
    - Circuit des terres aux forêts

À partir de la limite de la Municipalité d'Yamachiche et la Ville de Louiseville intersection Route du Pays Brûlé sur le Chemin des Petites-Terres, direction Est jusqu'à l'intersection du Chemin Rivière-du-Loup de là en empruntant le Chemin Rivière-du-Loup, direction Nord jusqu'à l'intersection de la Route du Pont Masson de là jusqu'aux limites de la Municipalité d'Yamachiche et la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand.
- Réseaux de sentiers
  - ◇ Motoneige : D'est en ouest de la municipalité
  - ◇ VTT : D'est en ouest de la municipalité

Note : Les tracés des sentiers de motoneige et des sentiers de véhicules tout-terrain figurent au plan 5.2.1.1 du schéma d'aménagement de la MTC qui fait partie intégrante du présent plan d'urbanisme.

## **12.2 Réseaux d'aqueduc et d'égout**

Comme le territoire de la municipalité d'Yamachiche est presque entièrement desservi par le réseau d'aqueduc et que le réseau d'égout couvre la majorité des secteurs problématiques, les travaux prévus durant les prochaines années sont principalement axés sur l'entretien des réseaux.

### Aqueduc

- ◇ Réhabilitation des conduites (50 000,00\$ par an)
- ◇ Mise à niveau des postes de chloration sur le réseau de distribution d'eau potable (travaux effectués)
- ◇ Agrandissement du bassin Canton Sud (projet)
- ◇ Remplacement de la conduite d'aqueduc secteur Est sur la route 138 entre le boulevard Duchesne et la Petite rivière Yamachiche (projet)
- ◇ Remplacement et bouclage de la conduite d'aqueduc sur le chemin Rivière-du-Loup, le chemin Petites-Terres et la rue du Parc industriel (projet)

### Égout :

- ◇ La prochaine vidange des boues de la station d'épuration aura lieu 2006
- ◇ Gestion des mini-postes de pompage
- ◇ Entretien (nettoyage des stations de pompage et des conduites d'égout sanitaire)
- ◇ Desserte du secteur de la Mission (projet)

## **12.3 Bâtiments institutionnels**

À l'heure actuelle, Yamachiche est relativement bien desservie en termes de bâtiments institutionnels avec notamment :

- l'Hôtel de Ville auquel est greffé le garage municipal et qui sont d'implantation récente;
- le Pavillon des loisirs, la bibliothèque et le local informatique Desjardins;
- la caserne incendie;
- l'Église et son presbytère;
- l'école primaire Omer-Jules Desaulniers;
- le Centre paroissial et l'Âge d'Or;
- le bureau de poste;

- la Banque Nationale et la Caisse populaire;
- autrefois, avant sa fermeture : le Centre de soins de longue durée Ernest-Jacob (personnes âgées en perte d'autonomie);
- la résidence Girardin (HLM);
- la résidence Yamachiche, la maison Barthélémy-Caron, la maison Louise Côté (hébergement pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes);
- trois parcs et terrains de jeux.

Durant les dernières années, la problématique a été particulièrement concentrée autour du retrait du réseau public du Foyer Ernest-Jacob par la Régie régionale de santé et de services sociaux, ce à quoi la municipalité d'Yamachiche s'est opposée formellement (voir section 6.3 de la Problématique d'aménagement).

On favorisera également l'entretien et la préservation des caractéristiques architecturales des bâtiments religieux (église et presbytère) et des autres bâtiments à valeur patrimoniale.

#### **12.4 Tourisme, loisir et récréation**

La municipalité entend favoriser l'entretien et l'accès à ses espaces verts et terrains de jeux selon les besoins de la population. D'autres projets sont envisagés dans les secteurs récréotouristique et culturel, tels les suivants:

- ◇ Restauration et mise en valeur des berges du lac Saint-Pierre et de la rivière du Loup
- ◇ Protection et mise en valeur du secteur patrimonial du village (maisons rouges)
- ◇ Aménagement d'une piste cyclable
- ◇ Autorisation de certains usages agrotouristiques en zone verte
- ◇ Développement d'usages récréotouristiques dans le secteur nord-est de la municipalité

#### **12.5 Infrastructures industrielles**

Dans le but de promouvoir la croissance économique de la municipalité et de satisfaire les besoins des entreprises, Yamachiche prévoit des espaces pour accueillir l'industrie dans deux zones spécifiques, soit : à l'ouest du périmètre d'urbanisation (rues Bellemare et boulevard Industriel) et au nord des installations de Duchesne et Fils (boulevard Duchesne).

Une partie de ces zones est déjà desservie par les infrastructures de base (rue, aqueduc, égout) et leur utilisation à des fins industrielles devrait être privilégiée nonobstant l'implantation récente du parc industriel régional de la MRC de Maskinongé.

D'autre part, les industries artisanales et les industries reliées à l'agriculture et à la forêt seront autorisées dans la zone agricole mais leur implantation sera soumise à des conditions particulières.

#### **12.6 Ententes intermunicipales**

À l'heure actuelle, le regroupement de services ou équipements avec d'autres municipalités ou organismes existe déjà dans plusieurs domaines tels que: police, protection incendie, cour municipale, promotion du développement économique. La position d'Yamachiche sur la question est de favoriser d'abord l'autonomie municipale. La municipalité pourra néanmoins envisager que de telles ententes deviennent effectives dans la seule mesure où leurs champs d'intervention et leurs modalités d'application apportent des avantages, tant au niveau de la qualité des services que des coûts, aux citoyens d'Yamachiche.

## **12.7 Réseaux d'électricité, de gaz, de télécommunication et de câblodistribution**

Cette section comprend les autres infrastructures qui font généralement partie d'un réseau et dont l'envergure dépasse largement les limites du territoire municipal. Parmi celles-ci, il y a les lignes de transmission électrique d'Hydro-Québec, les infrastructures de télécommunication et les services de câblodistribution.

### Hydro-Québec

Deux corridors majeurs de transmission d'Hydro-Québec traversent le territoire de la municipalité, soit:

- 1 ligne à 315 kV de l'est vers l'ouest au nord de la municipalité
- 2 autres lignes (120 et 230 kV) de l'est vers l'ouest qui empruntent le même corridor au nord du village
- S'ajoute à ces lignes 1 poste de transformation sur le boulevard Duchesne

Selon les informations disponibles à la MRC, Hydro-Québec ne projette aucune construction ou démantèlement de ses installations à Yamachiche au cours des prochaines années.

Les équipements majeurs d'Hydro-Québec figurent sur le plan d'affectation des sols annexé au plan d'urbanisme selon les informations transmises à la municipalité et à la MRC de Maskinongé par la société d'état.

Pour l'ensemble de ces infrastructures de transport d'énergie, comme pour tout nouveau de projet de ligne ou de poste d'Hydro-Québec, il pourrait y avoir lieu d'établir une zone tampon et de limiter les usages permis en périphérie. Ces mesures préventives devraient considérer tout particulièrement les secteurs urbains, récréotouristiques et les zones sensibles sur le plan biophysique.

Enfin, le réseau d'éclairage est implanté sur les tronçons de rues et chemins stratégiques de la municipalité. Autant pour le téléphone que pour l'éclairage, les travaux devraient se limiter pour les prochaines années à l'entretien des réseaux et à l'enfouissement des réseaux câblés sur la rue Sainte-Anne.

### Gaz naturel

La municipalité d'Yamachiche est également traversée par la conduite maîtresse de gaz naturel desservant le Québec et les Maritimes. C'est la compagnie Gaz Métropolitain qui assure la distribution de gaz locale.

#### Câblodistribution et télécommunication

En ce qui concerne le service de câblodistribution, tout le secteur urbanisé est desservi de même que la rue Sainte-Anne et les rues limitrophes. Le téléphone rejoint la totalité des résidences sur le territoire. Yamachiche bénéficie également d'Internet haute vitesse.

### **12.8 Autres équipements et infrastructures**

Un site de dépôt des neiges usées a été implanté sur le boulevard Duchesne (lot P-575). Il est fonctionnel depuis l'hiver 2001-2002. Le terrain se situe en partie dans le périmètre urbain et en partie dans la zone agricole.

## **13.0 ZONES PARTICULIÈRES**

Cette dernière section du plan d'urbanisme de la municipalité d'Yamachiche veut faire ressortir les zones particulières d'aménagement qui demandent une attention spéciale. Elles constituent les sites ou immeubles retenus par la municipalité à des fins de protection et, dans certains cas, de restauration et de mise en valeur. On y retrouve le secteur institutionnel du village et ses maisons de brique rouge et les espaces à vocation industrielle. Les berges du lac Saint-Pierre ainsi que les corridors récréotouristiques de la route 138 / chemin du Roy et de la rivière du Loup font également partie des zones particulières d'aménagement.

Vient ensuite un rappel des zones de contraintes naturelles (inondation, glissement de terrain, milieu riverain) et de contraintes humaines (autoroute 40, voie ferrée, lignes de transmission électrique d'Hydro-Québec, carrières et sablières, sites de dépôt de matériaux secs, cours à ferraille et rebuts et autres) affectant certaines portions du territoire ou demandant des mesures de prévention.

Enfin, on retrouve en fin de chapitre les aires et usages qui devront faire l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (secteur patrimonial du village, corridors récréotouristiques de la route 138 /chemin du Roy et de la rivière du Loup, le lac Saint-Pierre et les maisons mobiles).

### **13.1 Zones à protéger et à mettre en valeur**

#### Secteur patrimonial du village

- Territoire d'intérêt historique et culturel
- Regroupe le noyau institutionnel (église, presbytère, cimetière, école, centre communautaire, Foyer Ernest-Jacob, parcs, etc.) et les maisons de brique rouge environnantes
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et le paysage architectural

- Contrôler le développement par l'implantation d'usages compatibles seulement et l'intégration des nouveaux bâtiments
- Les maisons de brique rouge, pourraient être protégées en vertu de la Loi sur les biens culturels (site historique)
- PIIA exigé

#### Corridor récréotouristique de la route 138 et du chemin du Roy

- Bande de 60 m et plus le long des routes 138 et 153
- Territoire d'intérêt esthétique
- Mise en valeur récréotouristique compatible avec l'agriculture (restauration, hébergement, activités)
- Protection des paysages (affichage, entretien des propriétés, etc.)
- Contrôle de l'abattage des arbres, des nuisances et de l'aménagement des terrains
- Entretien adéquat des infrastructures routières
- PIIA exigé

#### Corridor récréotouristique de la Rivière du Loup

- Territoire d'intérêt esthétique et écologique
- Inclut une bande de 30 mètres à partir de la ligne des hautes eaux
- Protection intégrale dans une bande de 10 à 15 mètres
- Développement d'activités de plein air compatibles avec la protection du milieu naturel (infrastructures récréotouristiques, canotage, baignade, pêche, villégiature, cyclisme, randonnée pédestre, ski de fond, camping sauvage, etc.)
- Aménagement des équipements et infrastructures nécessaires: rampes de mise à l'eau, pistes, haltes, abris, quais et autres infrastructures légères
- Programme de dépollution
- PIIA exigé

#### Lac Saint-Pierre

- Territoire d'intérêt esthétique et écologique (concentration d'oiseaux aquatiques et habitat du rat musqué)
- Correspond approximativement à la plaine inondable
- La partie de ce territoire au nord de l'autoroute 40 est en zone verte
- Réserve mondiale de la biosphère de l'Unesco
- Respect (droits acquis) des usages déjà implantés en bordure du lac
- Conservation intégrale, villégiature autorisée là où existante et aménagements récréotouristiques légers
- PIIA exigé

#### Maisons mobiles

- Interdites dans le village
- Contrôle des aspects esthétiques dans les zones où elles sont autorisées
- PIIA exigé pour toute demande de permis ou de certificat relative à une maison mobile

### Espaces industriels

- Développer d'abord les terrains à vocation industrielle vacants avant de créer de nouveaux sites à cette fin
- Rentabiliser les espaces situés en zone blanche et dans les périmètres d'urbanisation
- Favoriser l'implantation des entreprises là où les services sont présents ou dont l'extension peut se faire à moindre coût
- Minimiser les impacts en zone agricole
- Respecter la vocation industrielle d'Yamachiche

## **13.2 Zones de contraintes naturelles et humaines**

### Contraintes naturelles

#### *Zones à risque d'inondation*

- Zones de grand courant (0-20 ans) et de faible courant (0-100 ans) en bordure du lac Saint-Pierre et le long du tronçon sud de la Petite rivière Yamachiche
- Contrôler les usages dans ces zones par l'application des dispositions contenues dans le document complémentaire du schéma d'aménagement
- Exclure de l'application de ces normes les terrains situés au-dessus des cotes d'élévation prescrites
- Prévoir une procédure de dérogation et les usages ayant accès à cette procédure

#### *Zones à risque de glissement de terrain*

- Sols argileux et de forte pente
- En majorité le long de la Grande rivière Yamachiche mais également présentes en bordure de la rivière du Loup et de la Petite rivière Yamachiche
- Cartographie précédente à reconduire sur la Carte 3 D des contraintes à l'aménagement (Règlement de zonage)
- Cadre normatif à intégrer au règlement de zonage et du règlement de lotissement

#### *Zones de protection du milieu riverain*

- Bande de 10 à 15 mètres (tous les lacs et cours d'eau de la municipalité)
- Bande de 30 mètres (rivière du Loup)
- Dragage des embouchures des rivières Petite et Grande Yamachiche
- Reboisement des abords de cours d'eau pour diminuer l'érosion et les risques de glissement de terrain

### Contraintes humaines

#### *Autoroute 40*

- Contrainte de forte circulation et de bruit
- Interdire à proximité de nouvelles constructions
- Incluse dans la zone inondable de grand courant

#### *Voie ferrée*

- Contrainte de bruit
- Zone de retrait à définir pour les constructions

#### *Installations d'Hydro-Québec*

- Lignes de transmission et poste de transformation identifiés à la section 12.7
- Tout nouveau projet de ligne ou de poste de transformation
- Zones tampons
- Cadre normatif pour les milieux les plus sensibles

#### *Sites de dépôt de déchets domestiques et industriels*

- Prohibés sur tout le territoire municipal sans une modification du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité et du schéma d'aménagement de la MRC
- Ancien dépotoir (lots 444 et 445 de la Concession Nord de la Grande rivière Yamachiche) : Construction interdite

#### *Carrières et sablières, cours à ferraille et rebuts*

- Contrôle des usages par grande affectation et par zone
- Certificat d'autorisation obligatoire
- Normes de localisation, d'aménagement et de restauration des sites
- Aucun droit acquis pour les usages dérogatoires
- Contrôle de la circulation du trafic lourd
- Application du Règlement sur les nuisances

#### *Site de matériaux secs*

- Autorisé à un seul endroit sur le territoire municipal, soit dans le secteur nord-est

### **13.3 Aires et usages de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

#### Localisation

- Affectations récréoconservation le long du lac Saint-Pierre
- Patrimoine et paysage architectural: Secteur institutionnel du village et concentration de maisons de brique rouge
- Corridors récréotouristiques de la route 138 / chemin du Roy et de la rivière du Loup
- S'applique également à tout permis ou certificat relatif à une maison-mobile
- Ne s'applique pas pour les usages résidentiels comprenant un seul logement

Vocations particulières et objectifs visés par la municipalité pour ces aires

- Conservation et restauration du milieu naturel et mise en valeur récréotouristique
- Protection des caractéristiques architecturales et des perspectives visuelles
- Apporter une attention particulière à l'esthétisme sur les principaux axes de circulation
- Compatibilité des usages

Conditions particulières

- Le PIIA n'est exigible que pour les projets résidentiels de 2 unités et plus, pour les autres usages que résidentiels et pour les bâtiments à valeur patrimoniale identifiés au plan d'urbanisme
- Respecter le patrimoine architectural (village)
- Respecter le milieu environnemental (lac Saint-Pierre)
- Approbation du comité consultatif agricole (CCA) et de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) pour les usages récréotouristiques dans la zone agricole protégée (zone verte)

### **13.3 Aires de plan d'aménagement d'ensemble (PAE)**

- PAE exigible lors d'une demande de modification d'une zone de réserve en zone d'aménagement prioritaire;
- Règles particulières selon que le projet augmente ou non la superficie de la zone prioritaire d'aménagement;
- La demande doit comprendre, entre autres, les usages qui y seront autorisés, les normes d'aménagement des terrains et de construction des bâtiments, le tracé des rues et la forme du lotissement, le coût des infrastructures ainsi que la répartition de ces coûts.